



ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
*Session budgétaire de 2022*  
-----

Papeete, le 10 novembre 2022

N° 2022-14/PV

## PROCÈS-VERBAL

Troisième séance : Jeudi 13 octobre 2022 à 9 heures 22 minutes

PRÉSIDENCE de M. Gaston Tong Sang  
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

### S O M M A I R E

oOo

- Question orale de Madame Éliane Tevahitua relative à l'étude sur les conséquences génétiques des essais nucléaires en Polynésie française (Lettre 9842 SG du 11/10/2022) ..... 5
- Question orale de Madame Nicole Bouteau relative à la politique publique d'accompagnement des personnes âgées (Lettre 9846 SG du 11/10/2022)..... 9
- Question orale de Madame Sylviane Terooatea relative à la prise en charge des psychologues professionnels pour tous les établissements scolaires non seulement publics mais également privés (Lettre 9857 SG du 11/10/2022)..... 13
- Rapport n° 102-2022 relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 4 du budget général de la Polynésie française pour l'année 2022..... 16
- Rapport n° 103-2022 relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 5 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022..... 17
- Rapport n° 92-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation de la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française ..... 67
- Rapport n° 100-2022 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2021-1747 du 22 décembre 2021 portant suppression de la carte des formations supérieures, mettant en cohérence et abrogeant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur et étendant certaines dispositions relatives aux mêmes domaines à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et adaptant les dispositions relatives au séjour de recherche dans ces collectivités ..... 74

Rapport n° 98-2022 relatif à un projet de délibération portant adoption d'un projet d'avenant à la convention n° 43-16 du 6 juin 2016 modifiée portant adaptation des conditions d'application du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives et scolaires des élèves des collèges et lycées de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat avec l'État en Polynésie française.....	79
– Rapport n° 99-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention fixant les conditions d'affectation de fonctionnaires de l'État relevant des corps enseignants et d'attribution de moyens complémentaires d'enseignement au bénéfice du Régiment du Service Militaire Adapté de Polynésie française (RSMA-Pf).....	83
– Rapport n° 101-2022 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet d'ordonnance prise en application de l'article 18 de la loi n° 2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption.....	91

*Les rapports peuvent être consultés sur le site Internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse [www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf)*

*Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.*

oOo

**Le président :** Le quorum étant largement atteint, nous pouvons donc démarrer nos travaux, si vous voulez bien.

Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur le parlementaire, Monsieur le sénateur, Mesdames et Messieurs les présidents de groupe, chers collègues, *bonjour* ; ainsi qu'à la presse, à ceux qui nous suivent par Internet, *par la grâce de notre Seigneur, bonjour à toutes et à tous.*

Je déclare la séance ouverte.

Nous avons été convoqués par lettre n° 1713/2022/APF/SG du 28 septembre 2022 et je demande donc à notre secrétaire général de faire l'appel des représentants.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :**

M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	présente
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	présente
M <sup>me</sup>	Atger-Hoi	Teumere	absente
M <sup>me</sup>	Bourgade	Maeva	présente
M <sup>me</sup>	Bouteau	Nicole	présente
M.	Brotherson	Moetai	arrivé en cours de séance
M.	Buillard	Michel	présent
M <sup>me</sup>	Butcher-Ferry	Yseult	présente
M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	présente
M.	Faatau	Luc	présent
M.	Flohr	Henri	présent
M.	Fong Loi	Charles	présent
M.	Frebault	Angélo	présent
M <sup>me</sup>	Frebault	Joëlle	présente
M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii	absente
M.	Geros	Antony	présent
M <sup>me</sup>	Harua	Monette	absente
M.	Heaux	James	présent
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	présente
M.	Kautai	Benoit	absent
M.	Laurey	Nuihau	présent
M <sup>me</sup>	Le Gayic	Vaitea	présente
M.	Lisan	Marcelin	présent
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	présente
M.	Maraeura	Teina	absent
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	présente
M <sup>me</sup>	Mercier	Cécile	présente
M.	Moutame	Thomas	présent
M.	Natua	Bernard	présent
M.	Perez	Antonio	présent
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	présente
M <sup>me</sup>	Pomare-Tixier	Yvannah	présente
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	absente
M.	Riveta	Frédéric	présent
M.	Rohfritsch	Teva	présent
M <sup>me</sup>	Sachet	Isabelle	présente
M.	Salmon	Geffry	absent
M <sup>me</sup>	Sanquer	Nicole	présente
M.	Schyle	Philip	présent
M.	Taae	Putai	absent

M.	Tahiata	Fernand	présent
M <sup>me</sup>	Tahiata	Romilda	présente
M <sup>me</sup>	Tahuhuterani	Louisa	présente
M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	présente
M.	Tavaearii	Wilfred	présent
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	présente
M <sup>me</sup>	Teakarotu	Joséphine	absente
M.	Tehaamoana	Etienne	présent
M <sup>me</sup>	Teriitahi	Tepuaraurii	présente
M <sup>me</sup>	Terooatea	Sylviane	présente
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	absente
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	présente
M.	Tokoragi	Félix	absent
M.	Tong Sang	Gaston	présent
M.	Toromona	John	absent
M.	Tuheiva	Richard	présent
M <sup>me</sup>	Tuuhia	Augustine	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Édouard Fritch, Mesdames et Messieurs les ministres, Yvonnick Raffin, Tearii Alpha, Heremoana Maamaatuaiahutapu, René Temeharo, Christelle Lehartel, Jacques Raynal et Virginie Bruant.

### PROCURATIONS

**Le président** : Merci, Madame le secrétaire général. Y a-t-il des procurations déposées ?

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini** : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Jeudi 13 octobre 2022		
N° 10002 - 9 h 13	Monette Harua	Dylma Aro
N° 10004 - 9 h 13	Benoit Kautai	Juliette Matehau-Nuupure
N° 10003 - 9 h 13	Teina Maraaura	Maeva Bourgade
N° 10000 - 9 h 13	Sylvana Puhetini	Béatrice Lucas
N° 9999 - 9 h 13	Joséphine Teakarotu	Romilda Tahiata
N° 10001 - 9 h 13	Lana Tetuanui	Augustine Tuuhia
N° 10005 - 9 h 13	John Toromona	Vaiata Perry-Friedman
N° 9998 - 8 h 52	Geffry Salmon	Sylviane Terooatea
N° 9997 - 8 h 39	Félix Tokoragi	Nicole Sanquer
N° 10006 - 9 h 25	Putai Taae	Valentina Cross
N° 10007 - 9 h 25	Teumere Atger-Hoi	Cécile Mercier
N° 10008 - 9 h 25	Moetai Brotherson	Antony Geros
N° 10009 - 9 h 25	Minarii Galenon	James Heaux
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 10010 - 10 h 20	Marcelin Lisan	Charles Fong Loi
N° 10011 - 10 h 20	Thomas Moutame	Wilfred Tavaearii
N° 10012 - 10 h 20	Frédéric Riveta	Yvannah Pomare-Tixier
N° 10013 - 10 h 25	Michel Buillard	Tepuaraurii Teriitahi
N° 10014 - 12 h 8	Vaitea Le Gayic	Bernard Natua
N° 10015 - 12 h 8	Nuihau Laurey	Etienne Tehaamoana
N° 10016 - 12 h 15	Henri Flohr	Fernand Tahiata

N° 10017 - 13 h	Yvannah Pomare-Tixier	Yseult Butcher-Ferry
N° 10018 - 13 h 10	Teura Iriti	Joelle Frebault
N° 10019 - 14 h 49	John Toromona	Gaston Tong Sang
N° 10020 - 14 h 49	Patricia Amaru	Angélo Frebault
N° 10021 - 14 h 49	Fernand Tahiaata	Louisa Tahuhuterani
N° 10022 - 14 h 49	Teura Iriti	Antonio Perez
N° 10023	Joelle Frebault	Teapehu Teahe
N° 10024 - 14 h 49	Vaiata Perry-Friedman	Isabelle Sachet
N° 10025 - 14 h 52	Richard Tuheiava	Moetai Brotherson
N° 10026 - 14 h 59	Bernard Natua	Vaitea Le Gayic
N° 10027 - 15 h 29	Antony Geros	Éliane Tevahitua
N° 10028 - 16 h 43	Isabelle Sachet	Frédéric Riveta

## **I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Le président :** Merci. Pouvez-vous donner lecture de l'ordre du jour ?

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :** Monsieur le président, la conférence des présidents vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Séance de questions orales ;*
- III) *Examen des rapports, des projets de délibération et des avis ;*
- IV) *Examen de la correspondance ;*
- V) *Clôture de la séance.*

**Le président :** Merci. Je sou mets au vote l'ordre du jour. Vous êtes d'accord ? Unanimité ?... L'ordre du jour est approuvé. Merci.

## **II) SÉANCE DE QUESTIONS ORALES**

**Le président :** Nous passons au point II). Il s'agit de la séance des questions orales. Nous avons reçu trois questions orales.

Je rappelle que l'article 38 du règlement intérieur prévoit que : « *L'auteur de la question ou le représentant à qui il a donné procuration en séance plénière dispose de trois minutes pour exposer sa question. Il ne peut reprendre la parole après la réponse du gouvernement. Le ministre dispose de cinq minutes pour apporter sa réponse ; il peut compléter celle-ci par un commentaire écrit distribué à chaque représentant.* »

Je demande à Madame Éliane Tevahitua de bien vouloir poser sa question. Merci.

**QUESTION ORALE DE MADAME ÉLIANE TEVAHITUA RELATIVE À L'ÉTUDE SUR LES CONSÉQUENCES GÉNÉTIQUES DES ESSAIS NUCLÉAIRES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**  
(Lettre 9842 SG du 11/10/2022)

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Merci, Monsieur le président. *Bonjour* à tous. Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues ainsi qu'aux internautes et à la presse présente.

Monsieur le Président,

Le 15 août 2022, vous avez souhaité par voie de communiqué, rendre hommage à feu Monsieur Bruno Barrillot qui aura œuvré en qualité de délégué au suivi des conséquences des essais nucléaires dans notre pays.

Cette délégation au suivi des conséquences des essais nucléaires, faut-il encore le rappeler, a été voulue et créée le 26 décembre 2007, c'était il y a quinze ans, par le Président de la Polynésie française d'alors en responsabilité, Monsieur Oscar Temaru.

Elle s'inscrivait dans le prolongement des travaux conduits par les membres du Conseil d'orientation au suivi des conséquences des essais nucléaires (COSCEN) créé à l'occasion du Taui de 2004. Elle comptait parmi ses membres fondateurs feus Roland Oldham et John Doom. Il faut par ailleurs rappeler que les principaux opposants et détracteurs farouchement opposés à cette commission n'étaient autres que vous-même et votre mentor de l'époque.

Une des préoccupations majeures de Monsieur Barrillot, qui rejoignent en cela celles des descendants des populations irradiées par la bombe, est celle des conséquences génétiques des tirs nucléaires et de leurs retombées radioactives sur notre population. Plus prosaïquement, il s'inquiétait des effets à long terme que ces radiations occasionneraient sur le patrimoine génétique des populations irradiées il y a cinquante-quatre ans, celui de leurs enfants, de leurs petits-enfants et arrières petits-enfants.

Voici ce qu'écrivait Bruno Barrillot en 2016 au sujet des conséquences génétiques des essais nucléaires sur les enfants (Notes en pièce jointe) :

*« Les chercheurs en biologie qui travaillent sur la reproduction constatent que les atteintes des radiations sur les chromosomes des cellules germinales provoquent deux processus différents et imprévisibles. D'une part, ces chromosomes endommagés provoquent la mort des cellules, entraînant ainsi la mort de l'embryon dès le début de son développement ou lors de fausses couches. Les biologistes constatent ainsi un déficit des naissances et de plus un déséquilibre des sexes à la naissance. Il y a un excès significatif de naissances de garçons chez les populations proches de Tchernobyl, chez les populations proches d'installations nucléaires et même chez les habitants du Kerala, région de l'Inde connue pour sa très forte radioactivité naturelle. Les chercheurs estiment que le déficit d'enfants manquants (c'est-à-dire non nés) après Tchernobyl jusqu'à aujourd'hui était de l'ordre d'un million. D'autre part, certains chromosomes endommagés laissent l'embryon arriver à terme qui, par la suite, transmettra ces anomalies génétiques à ses descendants et aux générations suivantes, sans qu'on puisse raisonnablement prédire que cette transmission d'anomalies génétiques s'arrêtera.*

*Ces recherches les plus récentes de la biologie confirment les anciennes mises en garde des scientifiques qui, dans les années 1950, ont contribué à faire cesser les essais atmosphériques des trois grandes puissances de l'époque : États-Unis, URSS et Royaume-Uni. Ces scientifiques affirmaient en effet que les retombées radioactives des essais aériens mettaient en péril l'avenir de l'humanité en diffusant sans contrôle des anomalies dans le patrimoine génétique des êtres humains. »*

Monsieur le Président, vous avez à juste titre rendu hommage à Bruno Barrillot en saluant, je vous cite, « un combattant pour la vérité, la justice et la paix ».

Monsieur le Président, quel meilleur hommage rendre à la mémoire de Bruno Barrillot, à son intégrité morale et sa soif de justice et de vérité que de lancer dans les meilleurs délais, ce que vous avez toujours refusé au Peuple *Polynésien*, une étude sur les conséquences transgénérationnelles des essais nucléaires en Polynésie française ?

Je vous remercie.

**Le président** : Merci, Madame la représentante.

La parole est au gouvernement. Monsieur le Président.

**M. Édouard Fritch :** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs de la presse, Mesdames et Messieurs du public, *mes salutations à toutes et à tous en cette matinée.*

Madame la représentante, je vous remercie de votre question, même si je vous avais déjà apporté des éléments de réponse à l'occasion de la question écrite que vous m'aviez adressée sur ce thème en septembre 2020.

Je vous remercie également de saluer l'hommage que j'ai rendu à Bruno Barrillot le 15 août dernier, date anniversaire effectivement de son retour en Polynésie française en 2016, à ma demande. J'ai tenu à lui rendre cet hommage après effectivement avoir constaté l'état de déshérence de sa dernière demeure.

J'avais souhaité que Bruno Barrillot reprenne la responsabilité de la délégation au suivi des conséquences des essais nucléaires, qui avait été fermée en 2013 par celui que vous appelez mon mentor, qui risque demain d'être votre partenaire, demain peut-être ! Ah oui, il s'appelle Gaston Flosse. Il faut citer les noms ! À mon avis, ce n'est pas la peine qu'on se le cache. Effectivement, il a décidé de fermer en 2013 cette délégation et, immédiatement arrivé, j'ai souhaité le rétablir.

En effet, fin 2015, à l'occasion de la préparation de la visite du Président de la République François Hollande — votre ami et à celui de votre mentor —, j'ai repris contact avec lui, par l'intermédiaire et avec le soutien de John Doom que vous citez, pour qu'il accepte de coopérer à nouveau pour l'intérêt général de nos citoyens, des citoyens polynésiens. Contrairement à ce que vous dites, c'est un mensonge. Je ne suis pas indifférent aux problèmes des essais nucléaires chez nous. Je vous l'ai déjà expliqué. En 1968, j'étais dans une école et je jouais dans la cour comme tous les enfants et aucun adulte n'a attiré notre attention sur les dangers des essais nucléaires. Donc, je suis concerné et je resterai concerné jusqu'au bout. François Hollande a accepté effectivement de bonne grâce et je l'en remercie encore.

Pour ce qui concerne une éventuelle étude sur les conséquences transgénérationnelles des essais nucléaires en Polynésie française, j'ai eu l'occasion — et je l'ai déjà dit ici — d'indiquer que Bruno Barrillot m'a proposé de la mettre en œuvre, ce que j'avais accepté. C'est un mensonge de dire que je ne suis pas sensible à cela ! C'est un mensonge, je l'ai déjà dit ici ! Et, je l'ai fait contrairement à certains qui ont effectivement aimé Bruno Barrillot et qui n'ont peut-être pas essayé de l'aider dans sa quête de la vérité et de la transparence.

Il avait ainsi pris contact avec le Docteur Katsumi Furitsu que vous connaissez, chercheuse reconnue en radiobiologie et génétique médicale du Département de la génétique à l'Université médicale de Hyōgo au Japon.

Néanmoins, la disparition prématurée de Bruno Barrillot ne lui a pas permis d'aller plus en avant. Après son décès, Madame Yolande Vernaudeau, en charge de la délégation, a constaté qu'aucune convention n'était alors engagée ; aucune demande administrative n'était introduite pour des autorisations de recherche, ce qui est une démarche obligatoire quel que soit l'objet de la recherche.

Tout était à construire : la méthodologie précise, le programme de recherche, les partenaires polynésiens, la convention *ad hoc*, les autorisations, ... Yolande Vernaudeau a travaillé à l'élaboration de ce projet en relation avec le docteur Furitsu et divers partenaires polynésiens incontournables tels que la Délégation à la recherche, l'Institut Malardé, la Direction de la santé et bien sûr les services financiers.

Puis, une polémique a enflammé la Polynésie début 2018, suite à la parution d'un article du docteur Sueur ici donc qui n'a jamais été validé par la communauté scientifique. Cette polémique a découragé le docteur Furitsu qui a estimé que la sérénité indispensable à une recherche qui pourrait s'étaler sur plusieurs années n'était plus réunie.

Par la suite nous avons envisagé plusieurs pistes pour mener, malgré tout, des études sur les éventuelles atteintes au génome de l'exposition aux rayonnements ionisants, ainsi que je le souhaitais. Une ligne de crédits est restée ouverte à cet effet au budget du Pays et, ce, jusqu'à présent.

Mais, comme l'avait très bien souligné le docteur Furitsu, le processus de recherche doit rester indépendant de toutes personnes politiques et militantes. Elle avait besoin de sérénité pour procéder à cette étude.

Aussi, le contexte polémique a ruiné durablement la démarche académique.

Par ailleurs, il est utile de prendre en considération que la question de l'atteinte au génome de l'exposition aux rayonnements ionisants est un enjeu de santé publique mondial et international, les effets de la radioactivité étant les mêmes quelles que soient les sources de rayonnement : naturel, militaire, civil, voire même médical. Le cas que vous citez en Inde est effectivement une source naturelle.

Aussi, des études sont menées par de nombreuses équipes au niveau mondial et international.

En tout état de cause, vous faites bien de rappeler que l'UPLD, en son temps, a été à l'origine de la commission d'enquête de l'assemblée de la Polynésie française sur les conséquences des essais nucléaires en Polynésie. Des travaux qui ont servi de base à la rédaction du livre « Toxique » — tout ça tenait bien, l'information a été fournie par nous-mêmes — sans qu'aucune nouvelle révélation ne soit apportée par cet ouvrage, ce qu'avait d'ailleurs constaté Oscar Temaru à sa sortie. J'ai bien noté toutefois que les différents gouvernements du Taui ou de l'UPLD n'ont engagé aucune démarche pour aller dans le sens de la recherche des conséquences génétiques de ces essais.

Maintenant, et après mure réflexion, je vous pose à mon tour une question : est-ce bien à la Polynésie française de diligenter une telle étude ? Je serai tenté de vous inviter à solliciter vos représentants à l'Assemblée nationale. Vous n'arrivez pas à avoir cette idée, je vous suggère de solliciter vos représentants à l'Assemblée nationale pour qu'ils interviennent auprès de l'État afin qu'une étude indépendante soit engagée et financée par ses soins. Je suis prêt à mettre de l'argent. Je suis prêt à mettre de l'argent pour mon peuple, mais je pense que ce serait à l'État de financer ce type d'étude.

Je l'ai déjà dit ici, comme je l'ai dit à Paris, l'État a un devoir de vérité et de justice vis-à-vis des Polynésiens. C'est une question de dignité pour nous.

Nous devons tout mettre sur la table et lever les dernières zones d'ombre qui masquent encore la totale vérité sur les conséquences des essais nucléaires.

C'est ce que nous avons initié au travers de la table ronde Reko Tika organisée par le Président de la République, Monsieur Macron, à ma demande.

Je ne reviendrai pas sur les avancées obtenues par cette table ronde, notamment — ce fut l'obsession de l'époque — pour ce qui concerne l'ouverture des archives. 90 000 documents sont actuellement à votre disposition, à notre disposition —, la meilleure indemnisation des victimes conséquentes à Reko Tika, ou la prochaine mise en œuvre du remboursement des frais engagés par la CPS. J'ai déjà exposé les engagements de l'État, sous l'impulsion du Président Macron, à l'issue de cette rencontre à Paris, vous le savez déjà.

Mais déjà, lors de sa visite en Polynésie le 22 février 2016, François Hollande avait reconnu, toujours à ma demande, que « *les essais nucléaires menés de 1966 à 1996 — et je le cite — en Polynésie française ont eu un impact environnemental et provoqué des conséquences sanitaires* ». Il a dit ici sans qu'on ait besoin d'aller à New-York pour le faire dire.

C'est dans ce cadre que nous avons obtenu de l'État qu'il finance notamment les équipements en oncologie du centre hospitalier et de ses annexes pour 700 millions F CFP.

Lors de la révision statutaire de juillet 2019, nous avons pu faire inscrire la reconnaissance de la Nation de la mise à contribution de la Polynésie pour la capacité de dissuasion nucléaire de la France.

C'est toujours dans un souci de vérité et de transparence que nous avons lancé le projet de centre de mémoire et commandé en 2018 auprès de la Maison des sciences de l'homme du Pacifique un programme de recherches pour contribuer à la nécessaire mise en lumière des faits historiques et à la sauvegarde de la mémoire des essais nucléaires en Polynésie française qui a été publié il y a quelques mois.

J'ai souhaité par ailleurs que le fait nucléaire soit enseigné dans nos écoles dès le CM1 et jusqu'en terminale. Ce projet a été porté par le ministère de l'éducation avec la Direction des enseignements et le vice-rectorat. Il s'agit pour les élèves de se saisir progressivement de toutes les dimensions du fait nucléaire, au travers de leur parcours scolaire et de différentes disciplines qui sont autant d'entrées qui permettent d'enrichir la connaissance et la compréhension, non dans une logique partisane, mais dans l'esprit du développement citoyen et du libre-arbitre.

Je voudrais aussi rappeler que nous nous sommes préoccupés de la reconversion des sites de défense avec le contrat de reconversion, avec le CRSD.

L'État a également engagé la dépollution et la réhabilitation de Hao, même si la question du traitement des terres polluées n'est pas encore totalement réglée à ce jour, mais fait l'objet actuellement de discussions serrées entre nous et l'État. Je ne lâcherai rien.

Je peux affirmer que les gouvernements que j'ai présidés depuis 2014 ont fait ce qui est nécessaire pour la reconnaissance par l'État du fait nucléaire et de ses conséquences pendant que d'autres gesticulaient dans le vide, que certains voulaient se faire une publicité à bon compte sur le dos des victimes.

Il est certain que nous ne sommes pas arrivés au bout de ce travail. Je le redis, l'État a un devoir de vérité et de justice vis-à-vis de nous, vis-à-vis des Polynésiens.

Votre gouvernement et sa majorité ne sont pas dans l'incantation permanente. Ce qui nous intéresse, ce sont des actes concrets pour qu'enfin ce débat sur le nucléaire soit apaisé. Je ne crois pas que ce soit votre démarche.

Je vous remercie. (*Applaudissements dans la salle.*)

**Le président :** Merci. Merci, Monsieur le Président de la Polynésie française.

La parole est à Madame Nicole Bouteau pour votre question orale. Merci.

QUESTION ORALE DE MADAME NICOLE BOUTEAU RELATIVE À LA POLITIQUE PUBLIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

(Lettre 9846 SG du 11/10/2022)

**M<sup>me</sup> Nicole Bouteau :** Merci, Monsieur le président. Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur le sénateur, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, *bonjour*, chers internautes également.

Monsieur le Président, comme chaque année, nous avons récemment célébré la Journée internationale des personnes âgées que le Pays a souhaité placer sous le thème de l'inclusion sociale des *personnes âgées* au sein de la société avec notamment — vous l'avez annoncé — le lancement d'une plateforme

Atamai, qui aura pour vocation de lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Nous ne pouvons que saluer les initiatives qui visent à aider nos aînés à vivre dans la dignité. Cet objectif doit être au cœur du pacte social polynésien.

Cependant, Monsieur le Président, le chemin, vous en conviendrez, reste encore long pour atteindre l'objectif du mieux vivre de nos *personnes âgées* notamment ceux en situation de dépendance ou de perte d'autonomie.

Dans son rapport d'observation définitive du 2 juin 2022 relatif à la politique sociale depuis 2016, la Chambre territoriale des comptes souligne que « *l'absence de choix politiques clairs concernant la prise en charge des personnes âgées dépendantes empêche l'émergence en Polynésie française d'une véritable filière gérontologique. Les manques sont nombreux et les effets importants : absence de schéma directeur, faiblesse des investissements, cadre réglementaire incomplet des structures d'accueil qui profitent, pour certaines d'entre elles de vides juridiques et de défauts de contrôles, et cohérence globale également en question entre pensions de retraite et minimum vieillesse. Le cadre stratégique certes en progression reste incomplet, a pu pénaliser l'action des services de la collectivité et des opérateurs.* »

Par ailleurs, selon l'ISPF, au 31 décembre 2019, 13 % de la population polynésienne est âgée de 60 ans et plus. À l'horizon 2030, le vieillissement pourrait s'intensifier : un habitant sur cinq sera un senior... Les difficultés d'accès aux services constituent un frein au bien vieillir en accentuant l'isolement comme la dégradation de la santé.

Notre politique sociale et de santé, même si elle est extrêmement généreuse, reste en deçà des besoins en matière de prise en charge des personnes âgées notamment celles en situation de perte d'autonomie sur un territoire telle que le nôtre. L'accompagnement des familles est également insuffisant pour le maintien de nos aînés au domicile familial. Pour les ménages modestes, ces derniers ne devraient pas être confrontés au dilemme financier. Les opérateurs privés, quant à eux, témoignent de l'insuffisance de dispositifs d'incitation de soutien à la création de structures d'accueil adaptées et de cadre réglementaire suffisant.

Aussi, Monsieur le Président, en dehors de la revalorisation du minimum vieillesse annoncée à l'ouverture de la session budgétaire, pouvez-vous nous indiquer la stratégie du gouvernement en faveur des personnes âgées : redéploiement des moyens publics au profit d'une meilleure prise en charge, incitation à l'investissement dans ce secteur particulier, dans ce domaine particulier, promotion et développement des formations aux métiers du « grand âge » ? Pouvons-nous imaginer que des mesures puissent être prises dans ce sens à l'occasion de l'examen du budget à venir ? *Merci.*

**Le président :** Merci, Madame la représentante.

La parole est au gouvernement. Madame la ministre, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs de la presse, cher public, *bonjour à toutes et à tous.*

Vous avez, Madame la représentante, chère Nicole, adressé une question orale au Président de la Polynésie sur la stratégie en matière de politique publique d'accompagnement des personnes âgées et pour demander si on pouvait je cite : « *imaginer que des mesures puissent être prises à l'occasion de l'examen du budget à venir.* »

Clairement, je peux vous l'affirmer, la réponse est oui.

Il y a aura dans le projet de budget 2023 qui sera présenté prochainement à l'assemblée, une expression budgétaire des choix politiques du gouvernement en matière de troisième âge, de prise en charge de la

dépendance, et de l'adéquation de l'offre des services publics et de la solidarité avec cette évolution forte et de la démographie et des modes de vies qui entraîne l'isolement grandissant de nos *personnes âgées*.

En fait, les réponses de fond, vous les connaissez. Je dirai même que vous avez participé activement à en définir les grandes lignes, et vous avez bien fait. La plupart des avancées que nous avons proposées en la matière ont recueilli chaque fois un large, si ce n'est unanime, assentiment de l'assemblée. Ces mesures ont grandement, en quelques années, amélioré la situation de nos aînés.

Néanmoins sur les trois grands domaines que vous soulevez, à savoir, le redéploiement des moyens publics, l'incitation à l'investissement, et les formations pour les nouveaux métiers de l'aide à la personne, les actions du gouvernement sont en phase avec ses choix programmatiques.

La stratégie du gouvernement a été précisée à de nombreuses reprises. Elle est un des enjeux les plus déterminants de la décennie à venir. Elle a dû être remaniée en tenant compte des leçons à tirer de l'épidémie du Covid. Du Covid en Polynésie qui a vu la population des personnes âgées prioritairement touchée, mais aussi du Covid dans les autres pays développés et notamment en métropole, où les structures d'accueil collectif des personnes âgées sont fortement développées.

L'impératif premier, c'est que la stratégie définie soit pertinente sur le plan sanitaire, social et culturel et en même temps économiquement soutenable.

Cette double performance est un des objectifs de la réforme de la PSG avec la création, vous le savez, d'une branche spécialement dédiée de la CPS consacrée au grand âge et à la dépendance.

Sur le plan strictement médical et plus particulièrement hospitalier, le projet du nouveau Schéma d'organisation Sanitaire 2022-2027, qui passera en CIM mardi prochain, proposera d'acter que les établissements hospitaliers de la Polynésie française développent un secteur gériatrie.

D'autres initiatives en partenariat avec le ministère de la santé favoriseront les actions véhiculant plus largement une culture de la gériatrie et de la gérontologie en direction des secteurs concernés comme du grand public.

En juillet dernier, nous avons lancé un appel d'offre pour la réalisation d'un schéma directeur de l'action sociale en Polynésie française 2023/2028.

Le cahier des clauses techniques particulières a été conçu et écrit depuis que je suis arrivée au ministère en y intégrant les conditions nouvelles que l'expérience de la Covid nous a enseigné, surtout en matière de prise en charge des personnes âgées.

À cet effet, j'ai donc tenu à solliciter un état des lieux général sur les plans juridique, social et sanitaire tant au niveau des attentes que des besoins spécifiques à ce public pour pouvoir les accompagner au mieux.

En effet, comme vous le savez, la part des personnes âgées, donc de nos *matahiapo* (*ndt, personnes âgées*) de 60 ans ou plus augmente considérablement en Polynésie française.

En 2017, elle représente 12 % de la population contre 9 % en 2007, soit 34 100 personnes en 2017, contre 22 700 personnes en 2007 et 9 800 personnes en 1988. Aujourd'hui, plus d'un tiers des *personnes âgées* vivent en cohabitation dans une famille élargie. Il est de fait, plus qu'impératif de nous en préoccuper dès aujourd'hui.

Le schéma que nous allons bâtir n'a jamais été effectué en Polynésie.

La Chambre territoriale des comptes le déplore. Nous aussi. Mais, je pense que c'est le moment opportun pour construire une réponse pertinente pour les années à venir.

D'abord un schéma ; et ensuite quelques principes qui sont apposés :

Équilibrer deux approches qui doivent être complémentaires et anticipées tant les investissements publics ou privés sont importants dans ce domaine : le maintien à domicile, d'une part, et l'accueil en structure spécialisée, d'autre part.

Le financement privé/public doit obéir à des règles strictes en matière de construction comme de fonctionnement ou de sécurité sanitaire des pensionnaires comme des personnels. Nous élaborerons des systèmes d'incitation pour l'investissement de ce genre de structures. Nous étudions en ce moment même les démarches effectuées en métropole, mais également en Nouvelle Calédonie. Certes, la Polynésie française est un champ de prospection pour des acteurs du secteur, mais l'expérience nous impose d'être exigeants.

Mais, c'est certain, l'investissement dans le secteur de la dépendance et du 3ème âge constitue aujourd'hui un enjeu économique et social au moins aussi important que des secteurs actuellement accessibles aux procédures de défiscalisation. En fonction effectivement des analyses du schéma directeur dont nous aurons les premières prémisses en fin d'année et le rendu définitif courant mai 2023, des dispositifs nouveaux seront élaborés et proposés.

D'ores et déjà un texte est en préparation pour définir le cadre et la reconnaissance des établissements médico-sociaux spécialisés dont font partie les EHPAD.

En matière d'aides, il faudra également soutenir l'action des communes pour le financement de toutes les activités sanitaires et sociales de prévention qui sont aujourd'hui indispensables.

Au-delà de l'aide aux structures, l'aide à la personne est un point capital de notre démarche stratégique.

Depuis 2018, afin d'encourager le développement de niches d'emplois en Polynésie française, les activités de service à la personne bénéficient d'un taux réduit de TVA.

Le travail accompli et programmé pour le développement des aidants fet'i est un exemple de l'action du gouvernement dont le dispositif a été déployé en 2019. Il s'agit d'une aide favorisant le maintien à domicile d'une personne âgée ou en situation de handicap ne pouvant plus assurer seule les tâches de la vie quotidienne.

À ce jour, la DSFE comptabilise 326 aidants fet'i pour l'ensemble de la Polynésie française. Le CFPA poursuit d'ailleurs ses formations dans les îles, notamment aux Marquises et aux Tuamotu en novembre et décembre 2022, et veille à ce que l'éloignement géographique ne nuise pas à la bonne poursuite de ce programme.

Une allocation aux personnes âgées, dans le cadre du fonctionnement de cette quatrième branche de la protection sociale sera également dans le champ des études.

Tout comme le développement massif des aides à la formation des métiers de l'aide à la personne.

Déjà, l'offre de formation a été renforcée avec les programmes « Assistantes de vie aux familles » proposé par le CFPA, ou « Accueillants familiaux » récemment grâce à un partenariat DSFE/CNAM DEUST métiers de la cohésion sociale.

C'est un des axes prioritaires du ministère, et l'un des buts de ma récente mission à Paris où j'ai eu l'occasion de rencontrer le ministre du travail, Monsieur Olivier Dussopt et la ministre en charge du handicap, Madame Geneviève Darrieussecq.

Les métiers liés au secteur social font désormais partie des formations possibles en apprentissage, dont nous avons entamé une grande réforme depuis 5 mois, et pour laquelle nous allons lancer les premiers projets pilotes en fin d'année 2022/début 2023.

Les objectifs de cette réforme sont ambitieux : 300 apprentis en 2023 ; 500 en 2024, puis 1000 par an en année de croisière.

Tout cela sans compter le projet commun avec le ministère de la santé sur l'ouverture du centre de formation des personnels médico-sociaux de la Polynésie française, qui devrait ouvrir ses portes à la rentrée 2024.

Au-delà des difficultés financières et de pouvoir d'achat pour lesquelles le gouvernement, vous le reconnaissez, est intervenu très rapidement, l'urgence sociale première est de rompre la spirale d'isolement et de solitude dans laquelle rentrent souvent les personnes âgées.

Dans toutes les réunions, fêtes, et rassemblements mis en place par le ministère à l'occasion de la semaine mondiale des personnes âgées, tous nos *personnes âgées* nous ont remercié pour la création de cette plateforme de liaison et de contact Atamai qui signifie « sagesse » et qui est un outil particulièrement innovant pour lutter contre l'isolement, et ils sont nombreux à vouloir en être les ambassadeurs.

Vous savez Madame la représentante, chère Nicole, notre engagement auprès des personnes âgées, qui effectivement vont représenter 1 polynésien sur 5 dans moins d'une décennie, est un engagement prioritaire, et un impératif catégorique de solidarité en Polynésie française.

Notre approche sera la même que pour le développement de l'emploi : l'exigence des résultats et la transparence dans le choix des solutions.

Cette politique se finalisera bien évidemment avec les partenaires sociaux, avec tous les acteurs des secteurs concernés, et bien évidemment en co-construction avec la représentation des Polynésiens réunis au sein de votre assemblée.

Alors n'en doutez pas, je vous rassure, vous pouvez bien imaginer que des mesures seront présentées dans ce sens à l'occasion de l'examen du budget à venir.

Merci de votre attention.

**Le président** : Merci, Madame la ministre.

La parole est à Madame Sylviane Terootea pour votre question orale. Merci.

**QUESTION ORALE DE MADAME SYLVIANE TEROOATEA RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE DES PSYCHOLOGUES PROFESSIONNELS POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES NON SEULEMENT PUBLICS MAIS ÉGALEMENT PRIVÉS**

(Lettre 9857 SG du 11/10/2022)

**M<sup>me</sup> Sylviane Terootea** : *Merci*. Monsieur le Président de notre pays, Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur le sénateur, chers internautes, cher public, chers collègues.

Lors de notre dernière séance de la session budgétaire, notre assemblée a adopté un projet de loi du pays très attendu relatif à la réglementation de la profession de psychologue afin d'en permettre un meilleur exercice sur notre territoire.

L'examen en commission de cette loi du pays a permis de rappeler les motivations premières liées à cet encadrement juridique notamment le souhait de recruter davantage de psychologues pour assurer des missions dans les archipels et d'intégrer davantage de personnels dans le plan santé mentale du Pays comme dans la prise en charge de parcours de santé complexe.

L'actualité nous rappelle plus que jamais, au travers d'évènements dramatiques que nous vivons tous, l'urgence à reconsidérer l'importance du rôle des psychologues dans la prise en charge de la santé mentale de nos jeunes au sein des établissements scolaires, publics comme privés.

L'après Covid nous montre également combien cette pandémie a non seulement fragilisé la physiologie des personnes mais a également atteint psychologiquement une partie de notre population dont les plus vulnérables en ressortent fortement fragilisés.

Monsieur le ministre de la santé et Madame la ministre de l'éducation, comme vous l'avez évoqué dans la presse hier, cet évènement est dramatique, et doit s'interpréter comme un électrochoc qui nécessite une réaction à la hauteur des enjeux qui s'élèvent en matière de prise en charge de la santé mentale de la population en souffrance.

Après tous les débats que nous avons eus en séance ou en commission, nous venons encore aujourd'hui de subir la perte d'un jeune âgé de 12 ans sur l'île de Raiatea qui avait un important besoin de suivi psychologique malgré les alertes de l'établissement adressées auprès de la DGEE.

Même si ce drame ne s'est pas déroulé au sein de l'établissement, l'ensemble de ses camarades de classe, le personnel enseignant, sont aujourd'hui en deuil et tout aussi atteint par la perte de ce jeune.

Madame la ministre, je souhaite vous interpeller sur le manque de personnel disponible pour garantir le suivi et l'accompagnement des enfants en souffrance. Les professeurs ne sont pas des personnels psychologues et ne peuvent décrypter toutes les attitudes positives et négatives et savoir alerter toujours quand il le faut.

Monsieur le ministre de la santé, vous le savez, les indicateurs en matière de santé mentale sont préoccupants et plus marqués qu'en métropole, avec un risque suicidaire estimé à 26 % sur le territoire contre 13 % en métropole, les dommages des conduites addictives estimés à 13 % sur le territoire contre 4 % en France métropolitaine pour la consommation d'alcool, à 6 % contre 2 % pour les drogues illicites.

La CTC a posé le constat dans son rapport relatif aux prestations servies par la CPS que les moyens dédiés à la psychiatrie sont quatre fois inférieurs à ceux déployés en Nouvelle-Calédonie et six fois inférieurs qu'en métropole et que les conditions d'accueil en établissement ne sont pas satisfaisantes.

Monsieur et Madame les ministres, pouvez-vous nous indiquer le nombre de psychologues dont dispose chaque établissement scolaire et quelles véritables mesures de prévention comptez-vous déployer au sein de tous les établissements scolaires pour mieux accompagner nos jeunes dans l'acquisition de comportements psychosociaux adaptés à l'évolution de leur environnement de vie ?

*Merci.* Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** Merci, Madame la représentante.

La parole est au gouvernement. Madame la ministre, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Monsieur le président.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, Monsieur le sénateur, chers tous, *bonjour.*

Madame la représentante, je vous remercie pour votre question sur un sujet extrêmement sensible.

Avant tout, je voudrais réitérer à la famille du jeune agressé et au jeune lui-même tous mes vœux de rétablissement rapide. Pareillement, à la famille de l'agresseur et à l'agresseur lui-même car aujourd'hui, ces deux familles traversent une période douloureuse. Je tiens aussi à remercier de nouveau le surveillant qui a su réagir très vite pour maîtriser le jeune agresseur et l'ensemble des personnels pour leur sens des responsabilités.

Je ne reviendrai pas Madame sur le détail du drame auquel vous faites référence car l'enquête est en cours et devra faire la lumière sur les circonstances, les faits et les motivations de cette agression incompréhensible. Sans minimiser l'extrême gravité de ce geste, il reste un acte isolé difficile à anticiper malgré la très grande vigilance de tous les personnels des établissements scolaires.

Vous me posez des questions sur les moyens dédiés à la prise en charge psychologique. Je vais certes vous répondre mais vous me permettrez d'aller plus loin en vous décrivant les dispositifs existants car tout n'est pas une question de moyens.

Concernant les effectifs des psychologues de l'Éducation nationale dans les écoles, collèges et lycées, 44 psychologues de l'éducation, fonctionnaires d'État majoritairement polynésiens, sont répartis sur l'ensemble du territoire. Une grande majorité intervient massivement sur l'île de Tahiti qui regroupe plus de 75 % des élèves scolarisés, tout en ayant des missions dans les archipels éloignés. Si nous nous en tenons aux références nationales, cette dotation est tout à fait correcte.

Mais, il serait illusoire de penser que mettre un psychologue derrière chaque élève réglerait le problème.

C'est un sujet qui nécessite une approche plus globale.

Le premier enjeu est bien de former les personnels éducatifs, qu'ils soient enseignants, non enseignants, surveillants, à repérer des élèves en fragilité et potentiellement dangereux pour eux-mêmes pour accélérer leur prise en charge.

Deux protocoles ont été mis en place ces derniers mois :

Le premier est le protocole que nous appelons « intervention événements sensibles en milieu scolaire » qui prévoit la mise en place immédiate de cellule de crise. Je me suis d'ailleurs immédiatement rendu à celle du collège de Faaa dès que j'ai eu connaissance des faits. Ce protocole prévoit aussi la mise en œuvre d'équipe de ressource interne de crise que l'on appelle ERIC ; le GARI, c'est-à-dire le groupe d'appui de ressource et d'intervention) ; et l'IDDA, l'instance décisionnelle de déclenchement d'action. Ces dispositifs sont pilotés par la DGEE et composés d'experts tels que des psychologues, des infirmières, des assistantes sociales. De la même manière, tous les personnels de direction du premier et du second degré sont formés ou vont être formés sur la prévention et la gestion de crise. Mon ministère a recruté pour la DGEE deux conseillères techniques, infirmier et assistant social. Ces postes n'existaient pas avant mon arrivée et sont désormais à temps plein pour coordonner nos politiques, faire le lien entre les différents partenaires notamment de santé et social et les établissements scolaires, et mettre en œuvre, depuis la rentrée 2022, un plan de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

Le deuxième enjeu est d'œuvrer pour améliorer le bien-être des élèves et des personnels à l'école. Sur ce deuxième enjeu, un séminaire sur le bien-être à l'école est programmé du 7 au 11 novembre 2022. Plus nous favoriserons les conditions du bien-être à l'école, plus nous pourrions mettre les jeunes dans les meilleures conditions de vie et d'apprentissage. Cet objectif passe par la politique pluriannuelle de réhabilitation et de construction des espaces scolaires. Il passe aussi par des projets d'établissement qui intègrent des plans d'action sur le bien-être.

Parmi les actions qui contribuent à cet objectif, je peux citer la généralisation des PLEI et des WEI pour les jeunes sans correspondant, financés par le Pays à hauteur de plus de 400 millions F CFP par an et

portés par les associations d'éducation populaire. Quand nous mesurons le taux de satisfaction de jeunes inscrits en PLEI et en WEI qui dépasse les 90 % et très souvent les 95 %, nous comprenons que l'école est un lieu de sécurité, d'encadrement éducatif positif et de suivi des élèves. Ces dispositifs concernent plus de 1 700 internes, le WEI et les petites vacances.

Je ne reviendrais pas en détail sur le dispositif « école en santé » porté conjointement avec le ministre en charge de la santé. Ce dispositif en plein développement consiste à avoir une approche globale de l'élève, dans sa dimension scolaire, sociale, médicale et psychologique. L'objectif de cette démarche est bien de viser un complet « bien-être physique, mental et social » des jeunes. Partout où il est déployé dans les 38 écoles et CJA concernés, nous constatons concrètement des indicateurs en progrès (assiduité scolaire, meilleur état de santé, baisse des incivilités...). Une nouvelle campagne de labellisation est prévue cette année.

En parallèle, le dispositif *Margaret's place* qui concerne déjà deux gros lycées (celui du Diadème et de Taravao) a permis d'affecter des psychologues cliniciens à plein temps pour 3 400 élèves. Le projet d'ouvrir le même dispositif au collège/lycée de Bora Bora portera à la rentrée 2023 à 4500 élèves bénéficiant de psychologues à temps plein.

Tous ces dispositifs viennent évidemment compléter les interventions dans les établissements scolaires des partenaires institutionnels et associatifs.

Si je ne dois en citer qu'un, c'est évidemment le Fare Tama Hau dont les médecins et les psychologues interviennent régulièrement dans les établissements scolaires qu'ils soient publics ou privés.

Vous l'aurez compris, votre question tout à fait légitime n'appelle pas une réponse qui se limiterait à une problématique de moyens. Le sujet est trop grave pour en faire un sujet de polémique. Je m'attache en tant que ministre en charge de l'éducation à déployer certes des personnels mais aussi des actions, des dispositifs et des partenariats qui visent à améliorer le bien-être des élèves et à garantir leur prise en charge par un personnel éducatif, qu'il soit CPE, assistant social, infirmier, formé aux entretiens individuels capables d'alerter et relayer les situations au personnel de santé, psychologues et médecins scolaires.

Malheureusement, il faut en être conscient, avec plus de 50 000 élèves soumis quelquefois à des situations familiales et sociales incompréhensibles, ce n'est pas une science exacte comme l'a démontré l'agression de lundi dernier ; mais soyez sûrs, Madame la représentante, Mesdames et Messieurs les représentants, que le gouvernement a toujours soutenu et soutient encore l'éducation avec des budgets et des dotations en personnels qui augmentent chaque année depuis le début de cette mandature. Nous avons en Polynésie des professionnels dévoués dans les écoles, collèges et lycées qui œuvrent tous les jours, toutes les heures pour écouter, accompagner et soutenir nos élèves. *Merci.*

**Le président :** Merci, Madame la ministre.

Nous avons fini avec les questions orales.

### **III) EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION ET DES AVIS**

**Le président :** Nous passons au point III) de notre ordre du jour. Il s'agit de « l'examen des rapports, des projets de délibération et des avis ».

#### **RAPPORT N° 102-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION N° 4 DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2022**

Présenté par MM. les représentants Antonio Perez et Luc Faatau

RAPPORT N° 103-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION N° 5 DES BUDGETS DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'ANNÉE 2022

Présenté par MM. les représentants Antonio Perez et Luc Faatau

**Le président :** Je vous rappelle que la conférence des présidents a décidé de grouper les deux premiers dossiers de notre ordre du jour. Il s'agit du rapport n° 102-2022 relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 4 du budget général de la Polynésie française pour l'année 2022 ; et le deuxième rapport n° 103-2022 relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 5 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022.

Y a-t-il une intervention, Monsieur le Président ? Vous avez la parole.

**M. Édouard Fritch :** Oui, merci Monsieur le président.

Juste un petit mot pour vous présenter ce collectif budgétaire.

Effectivement, nous allons entamer ici la modification n° 4 du budget 2022 et le collectif n° 5 pour ce qui concerne les comptes spéciaux. Ces deux modifications s'inscrivent principalement dans la continuité des actions du gouvernement pour lutter contre la vie chère et maintenir tant que possible le pouvoir d'achat dans un contexte de crise mondiale et d'inflation généralisée.

Un petit rappel, Monsieur le président, parce que contrairement à ce qui a été propagé, nous avons mis en œuvre de nombreuses mesures d'accompagnement en matière de pouvoir d'achat. Je vous rappelle ici les actions qui ont été menées depuis le début de la crise, c'est-à-dire depuis le début de l'année.

Nous avons commencé par élargir la liste des PPN, ce qui effectivement a un coût qui est estimé à 600 000 000 F CFP. Nous avons exonéré la TVA et exonéré aussi la CPS sur certains produits de grande consommation. Autrement dit, aujourd'hui, il n'y a aucune taxe sur les produits de première nécessité et sur les produits de grande consommation.

Je voudrais quand même vous rappeler, — parce que je ne sais pas si vous êtes tous au courant de ce que sont ces produits —, les PGC (les produits de grande consommation). Il s'agit donc des œufs, les œufs de poule — c'est certainement les poules qui pondent des œufs ! Tout ce qui est préparation alimentaire composée de viande de bœuf désossée, salée, hachée, en d'autres termes, les *boîtes de corned-beef* sont exonérées effectivement de CPS, bien sûr ; et pour ce qui est importé, de taxes, nous avons le pain local bien sûr, le *pork and beans*...

Pour ce qui concerne les produits non alimentaires, je vous rappelle que tous les produits scolaires aujourd'hui sont totalement exonérés. On n'a pas beaucoup entendu la presse à la dernière rentrée, mais néanmoins, nous avons effectivement exonéré de TVA tout ce qui est cahier — enfin je ne vais pas vous citer tous les... —, cartables, les classeurs, les gommes, les livres scolaires...

Nous avons aussi exonéré de taxes quelques biens d'équipement. Je cite par exemple — parce qu'il y a certains gens des îles ici — les groupes électrogènes à moteur à explosion de moins de 10 Kva. Il en est de même pour les matériaux et articles de construction, il n'y a plus aucune taxe (ni CPS, ni TVA) sur les panneaux de fibre de bois ou matière ligneuse non œuvrée, sur les bois non traités, sur le bois traité et importé, il n'y a plus aucune taxe etc. ; sur le bois, mais aussi le ciment hydraulique artificiel ou composé, des ciments Portland comme vous le connaissez tous, pour ceux qui bricolent un petit peu. Nous avons enlevé les taxes sur les tôles de fabrication locale comme les tôles importées, les tôles nervurées et galvanisées.

Nous avons aussi exonéré de taxes les pièces détachées pour les véhicules.

Il y a, au-delà des PPN... Bon les PPN, je ne reviendrai pas là-dessus parce que vous savez qu'il y a beaucoup de produits inscrits dans la liste des PPN. Pour ceux qui vont faire des courses ici, vous les connaissez tous ces étiquettes rouges : les cuisses de poulet, les entrecôtes, les *rumsteak*, le thon blanc, le thon rouge, les viandes de porc local, le beurre, le lait, les longues conservations bien sûr, c'est-à-dire les fameux laits UHT, les yaourts... Il en est de même pour les légumes secs et les légumes en conserve, ils sont donc tous en PPN. Les fruits et légumes frais entier sont aussi en PPN. Et donc, vous avez bien compris que ce ne sont pas les taxes qui font varier les prix, mais bien les producteurs eux-mêmes. Quand le paquet de *châtaignes polynésienne* passe de 200 F CFP à 300 F CFP, ce n'est pas une histoire de taxe !

Je pense que vous l'avez tous deviné, on est loin des 1 % de la taxe CPS, enfin, on est loin de ce que vous connaissez déjà.

Il en est de même pour les céréales et les pâtes qui sont classés en PPN (produits de première nécessité) ; les farines, le riz semi-blanchi, les préparations alimentaires, bien sûr, je vous en ai parlé, les préparations de légumes finement homogénéisés, les préparations alimentaires composées exclusivement de haricot blanc etc. Je veux surtout parler-là des *porks and beans*, les choses que vous aimez bien, que vous aimez beaucoup. Il en est de même pour d'autres produits alimentaires, je veux parler du café, de l'eau de source de production locale, des huiles tournesol, des margarines... Tous ces produits sont exemptés de CPS et de TVA. Ne sont fixés que les marges des commerçants ou les prix au kilo pour ce qui concerne les produits qui sont vendus.

Nous avons, à ce niveau-là, fait de gros efforts pour les PPN et les PGC.

Le prix de la baguette, comme vous le savez, a été maintenu et nous avons donc soutenu la farine qui a surenchéri de 70 % en l'espace d'un an — la farine a augmenté de 70 % à l'importation —, ce qui coûte effectivement au budget du Pays un montant de 1 milliard F CFP pour soutenir la farine, donc la baguette ; l'exonération de droits et de taxes sur les matériaux, comme je vous en ai parlé, c'est un manque à gagner de l'ordre de 1,2 milliard F CFP ; les augmentations successives du SMIG contribuent, vous le savez, au pouvoir d'achat. Depuis décembre 2021, nous avons augmenté le SMIG de 6,44 % en l'espace de neuf mois ; l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires ; la revalorisation des retraites ; la poursuite de la revalorisation de l'allocation adulte handicapé ; la baisse de la cotisation des maladies de 2 points.

Par ailleurs, je voudrais rappeler à nos détracteurs qui sont frappés d'amnésie — pour la plupart d'entre eux d'ailleurs, c'est plus de la mauvaise foi qu'autre chose — que notre action a permis de maintenir les versements, sans discontinuité, de toutes les prestations sociales : les allocations familiales ont été payées en temps et en heure, les *minimums vieillesse* ont été payés en temps et en heure, les retraites ont été payées en temps et en heure malgré les difficultés que connaît la CPS aujourd'hui, et surtout la poursuite d'une prise en charge des soins de grande qualité de toute la population, au prix de critiques parfois acerbes, irrationnelles et accusatrices. Je veux juste vous rappeler — parce que certains ici entretiennent la confusion — que la mesure qui a permis ce miracle pèse moins de 1 % sur l'inflation que nous connaissons. Vous avez deviné, il s'agit effectivement de la contribution que nous payons tous, de 1 %, depuis le mois d'avril dernier.

Sur le volet de l'énergie, l'action résolue du gouvernement pour atténuer les conséquences de la hausse des prix du pétrole à l'international pour l'ensemble des consommateurs polynésiens s'est traduite par un maintien des prix à la pompe, bien en-dessous des niveaux mondiaux, grâce à l'intervention du Fonds de régulation du prix des hydrocarbures (le fameux FRPH) sur plusieurs mois.

La hausse continue des prix du pétrole au cours du premier semestre 2022 nous a contraint à revaloriser effectivement les prix à la pompe au 1<sup>er</sup> juillet dernier, dans des proportions qui n'ont cependant rien à voir avec la réalité des prix. Si nous avions dû répercuter les hausses réelles à l'importation, le prix du litre d'essence ne serait pas à 181 F CFP aujourd'hui mais à 206 F CFP ! Je vous rappelle, je pense que vous regardez tous les informations à la télévision, que le prix du litre d'essence en métropole vient de

passer à 2€40 fuels, ce qui fait 280 F CFP le litre. Nous sommes à 180 F CFP le litre ici. Donc, vous avez fait, en votant à l'unanimité à l'assemblée ces mesures, de gros efforts pour maintenir, contenir, j'ai envie de dire, l'inflation.

Malgré ce réajustement de juillet, nous restons, avec les pays producteurs de pétrole, parmi les moins chers au monde.

Notre vœu le plus cher est de ne plus augmenter les prix à la pompe jusqu'à la fin de cette année. C'est notre vœu de tenter de maintenir ce prix d'ici la fin de l'année et c'est ce que nous allons faire. Nous assistons à une légère baisse des cours mondiaux, il est vrai, mais, par contre, elle n'est pas suffisante, cette baisse, pour apporter l'équilibre de la trésorerie au FRPH, car il nous faut intégrer, parallèlement à cette baisse du cours du pétrole, les cours du dollar qui viennent aggraver les cours mondiaux.

Aussi, et pour répondre à nos engagements, cette mesure de soutien en faveur du pouvoir d'achat de la population nécessite un complément à hauteur de 3 milliards F CFP. Celui-ci donc vient s'ajouter aux 4 milliards F CFP déjà octroyés au compte d'affectation spécial du fonds lors du précédent collectif budgétaire n° 3 et aux 3 milliards de reprise du résultat du FRPH de 2021. Rappelez-vous, nous avons fait une reprise et nous avons rajouté 4, et nous allons en rajouter 3 aujourd'hui. L'effort du Pays totalise donc 10 milliards F CFP pour limiter l'impact de la flambée des prix du carburant et préserver le portefeuille des Polynésiens.

Le contexte toujours préoccupant de l'inflation mondiale et de ses conséquences sur le pouvoir d'achat des ménages nous conduit par ailleurs à vous proposer des amendements à ce projet de collectif budgétaire que le gouvernement présentera à l'examen de la délibération.

Effectivement, comme je l'avais annoncé lors de mon discours d'ouverture de la session budgétaire, j'ai souhaité que certaines prestations sociales soient augmentées, notamment par souci d'accompagner les plus faibles d'entre nous.

Il vous sera donc proposé tout à l'heure de revaloriser de 5 000 F CFP, à compter du mois de décembre, les allocations familiales pour les trois régimes, et non pas seulement pour le RSPF. Nous avons bien entendu le fait que les travailleurs, qui cotisent et subissent aussi la hausse des prix — pas tous naturellement ; je ne parle pas de vous qui avez plus de 500 000 F CFP par mois ou nous, mais je parle des petits salariés —, ont besoin d'être soutenus comme les autres. Nous répondons donc à leur demande légitime en ces temps difficiles. Et, sachez que cette mesure concernera près de 30 000 familles et 62 000 enfants de notre *pays*.

Dans le même temps, nous vous proposerons également de revaloriser de 5 000 F CFP le minimum vieillesse pour le porter à hauteur de 85 000 F CFP. Cette augmentation concernera près de 17 000 Polynésiennes et Polynésiens, et presque autant en nombre de familles qui aujourd'hui profitent de la présence de leurs vieux à la maison pour qu'ils contribuent aux dépenses des ménages.

Ces mesures pèsent pour 274 millions F CFP sur le budget général, pour servir les bénéficiaires du régime des non-salariés et du régime général des salariés (RGS). Un redéploiement de crédits pour 120 millions F CFP est opéré à la mission 991 « Gestion financière » pour servir les ressortissants du régime de solidarité de la Polynésie française, donc pour servir le RSPF.

Ces mesures nouvelles s'ajoutent à la revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire octroyée récemment aux familles les moins favorisées — mesures que nous avons prises —, et je ne doute pas que votre assemblée votera à l'unanimité ces modifications au projet de collectif budgétaire dès lors qu'elles vont dans le sens de l'amélioration du pouvoir d'achat de nos familles polynésiennes.

L'affaiblissement du pouvoir d'achat et l'inflation nous incitent à prendre de telles mesures, nos actions étant guidées par l'urgence sociale créée par cette situation.

Il convient de noter que le niveau des recettes fiscales d'ores et déjà enregistrées à la fin du mois d'août 2022 permet raisonnablement d'estimer une réalisation des rentrées 2022 au-delà des prévisions inscrites au budget primitif.

C'est pourquoi nous vous proposons d'augmenter, sans risque, les prévisions de recettes de l'impôt sur le bénéfice des sociétés de 874 millions F CFP et de la TVA (la Taxe sur la valeur ajoutée) à l'importation pour 600 millions F CFP.

Cette revalorisation permet de compléter les crédits mobilisés à hauteur de 1 milliard sur les dépenses techniques, c'est-à-dire pour les techniciens du budget, les admissions en non-valeur (les ANV), moins importantes que prévues, et le retrait du versement au FIGD pour 1 milliard de francs.

L'ensemble de ces reprises finance les dépenses nouvelles que je viens d'énumérer.

Par ailleurs, à la demande du haut-commissaire, j'ai signé avec lui la semaine dernière une convention de mise en œuvre de l'aide alimentaire exceptionnelle accordée par l'État lors du vote du projet de loi de finances rectificatif d'août dernier.

Ces 215 millions de francs offerts par l'État ne sont pas une aumône mais bien l'expression de la solidarité nationale. Ils serviront à soutenir les 12 500 familles recensées par les services sociaux du Pays. Je m'engage à ce que ces fonds soient utilisés avant les fêtes de fin d'année, sous forme de bons alimentaires ou, comme l'a dit le haut-commissaire, sous forme de « kits *fa'a'apu* (*ndt, potager*) », pour ceux qui souhaitent s'orienter vers l'autoproduction et développer l'autosuffisance alimentaire.

Comme je l'expliquais à l'occasion de la signature de cette convention, les crises que nous avons subies ces dernières années ont mis nos familles les plus modestes dans la plus grande des difficultés. C'est ce que démontre le montant des aides du Fonds d'action sociale — le fameux FAS que tout le monde connaît ici — qui est passé de 1,4 milliard en 2010 à plus de 2 milliards en 2021 et puisqu'il est aujourd'hui à 2,2 milliards F CFP pour ce fonds d'aide sociale.

Les 215 millions de l'État sont inscrits en recettes dans ce collectif, pour 30 millions F CFP afin d'abonder les régimes des salariés et des non-salariés, et pour 185 millions F CFP sur le budget du compte d'affectation spéciale fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (le FELP) pour les ressortissants du RSPF. Donc il y a deux inscriptions, vous verrez, dans le collectif.

Dans ce contexte difficile et incertain, le gouvernement vous propose également, à la demande de certains des élus des Tuamotu-Gambier, d'augmenter de 5 F CFP le prix d'achat du coprah applicable à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022 afin de soutenir les coprahculteurs des îles. Ce ne sera pas 200 francs comme certains l'ont dit lors de la campagne des législatives, mais un misérable 5 francs de plus. Donc, nous passerons à 150 F CFP le kilo de coprah. Cela coûtera 10 millions F CFP sur l'exercice en cours. Un amendement vous sera proposé dans ce sens-là et là aussi je ne doute pas un moment de votre vote.

Concernant le reste de ce collectif, il s'agit surtout de redéploiements de crédits.

Je souhaite souligner ici l'esprit de responsabilité de tous les ministres dans cet exercice d'optimisation des crédits déjà mis en place, cadré par un contexte de ressources contraintes et prioritairement affectées au FRPH.

Ce sont ainsi près de 2,8 milliards F CFP qui ont été redéployés vers des actions permettant d'engendrer des résultats rapides et tangibles dans chacun des domaines prioritaires. Nous avons redéployé.

Par ailleurs, l'effort déjà consenti l'an passé de réduction des crédits dédiés à la masse salariale des membres du gouvernement est renouvelé cette année. Cette baisse illustre l'effort de gestion rigoureuse et d'économie souhaité par le gouvernement.

En section d'investissement, les inscriptions proposées conduisent à une diminution de 3,882 milliards F CFP des crédits de paiement.

Il s'agit de mouvements techniques : hors dette et écritures d'ordre (E/O), ces modifications sont ramenées à +415 millions F CFP en CP, dont notamment +134 millions pour la participation au capital de la TEP ; +132 millions de subventions au CHPF pour l'achat de matériels ; et 130 millions pour l'aménagement de la Pointe Riri à Vairao.

Ainsi, un travail de recensement d'opérations à toiletter a été effectué afin de pouvoir proposer des dégagements de crédits sur des opérations insuffisamment matures. Bien sûr que les opérations qui sont prêtes à être lancées, nous les avons maintenues.

Ces diminutions concernent principalement des opérations foncières et immobilières créées entre les années 1998 et 2001. Parmi ces autorisations de programme que vous découvrirez dans le collectif, les plus importantes concernent : le transfert des biens immobiliers dans le cadre du projet d'aménagement touristique Mahana Beach à Punaauia : -2,190 milliards F CFP en AP et en CP ; les cessions immobilières au profit de la collectivité sur l'exercice 2020 : -1 milliard F CFP en AP. Cette opération n'a connu aucune exécution et sera donc clôturée au budget primitif (BP) 2023 ; les acquisitions immobilières d'opportunité sur l'exercice 2021 : -1 milliard F CFP en AP. Cette opération n'a connu aucune exécution et sera également clôturée au BP 2023. Il s'agit des acquisitions immobilières d'opportunité.

On notera enfin un redéploiement neutre de montant d'autorisation de programme au sein de la mission 903 dans le cadre de partenariat avec les collectivités.

Mes chers amis, depuis le début de cette année, le gouvernement a pris un grand nombre de décisions pour sauvegarder le pouvoir d'achat des ménages. Je vous ai cité en préambule les actions que nous avons menées. Les choses ne s'arrêteront pas là.

Ce que je veux rappeler, c'est qu'aujourd'hui, ce sont déjà plus de 16 milliards F CFP qui ont été dépensés en 2022 par le Pays pour amortir les effets d'une inflation mondiale. Des dispositifs futurs en faveur du pouvoir d'achat, que je vous proposerai avant la fin de cette année, viendront compléter la liste des mesures. Je peux d'ores et déjà vous annoncer par exemple que le coût final estimé pour cette seule année 2022 pour l'accompagnement des Polynésiens et des Polynésiennes avoisinera les 20 milliards de francs. Cela fait beaucoup d'argent, mais je me suis engagé à accompagner dans les meilleures conditions ma population.

Pendant deux ans de crise sanitaire, nous avons tout mis en œuvre pour sauvegarder les entreprises et les emplois. Jamais, je crois, un gouvernement n'aura autant fait pour soutenir notre population et nos entreprises face à une succession de crises mondiales qui nous dépasse tous !

Mais les résultats sont là, quoiqu'en disent les détracteurs, je ne sais plus comment les appeler...

Le dernier rapport de l'Institut de la statistique, qui porte sur le second trimestre 2022, prévoit que nous revenions, dès la fin de cette année, au niveau d'avant crise. Le nombre d'emplois salariés dépasse d'ores et déjà de plus de 1 000 le niveau de 2019, dont tout le monde s'accorde à dire que c'était une très très bonne année.

Notre économie repart au quart de tour, comme nous l'avions espéré en mettant en place le plan de relance. Et avec elle, c'est l'emploi et donc le quotidien de nombreux Polynésiens qui s'est amélioré. Je ne dis pas qu'on est arrivé au paradis — pas encore — mais il y a quand même une amélioration. Petite peut-être, mais il y a une amélioration.

Certes, il restera et il reste encore beaucoup à faire et je sais que nombre de nos concitoyens souffrent encore aujourd'hui. Nous mettrons tout en œuvre.

Notre gouvernement œuvrera sans relâche pour faire en sorte que chacun vive dignement des fruits de son travail.

Venir au soutien de chacun dans ces moments difficiles, sans pour autant mettre en péril l'avenir de nos enfants, tel est le sens des mesures que nous avons proposées depuis maintenant deux ans.

À ceux qui entretiennent la sinistrose à des fins électoralistes ou qui font croire que la solution réside dans les changements institutionnels, moi, je réponds que j'ai confiance dans mon pays, j'ai confiance dans la capacité de nos entreprises, j'ai confiance dans notre population et dans notre jeunesse, j'ai confiance dans le bon sens de mes concitoyens, j'ai confiance dans ma majorité ici à l'assemblée de Polynésie française, j'ai confiance et je crois aux valeurs de la solidarité, de l'effort et du travail.

Je sais que — parce que c'est déjà le cas — nous trouverons l'énergie et les talents nécessaires à la poursuite de la construction de notre pays. La résilience n'est pas un vain mot et je suis confiant lorsque je vois toutes les initiatives qui fleurissent aujourd'hui. Je ne vais pas vous citer les chiffres de créations d'entreprises, etc., mais je suis confiant lorsque je vois toutes ces initiatives qui fleurissent, lorsque je vois les forces positives qui se mobilisent aujourd'hui. Aux efforts de chacun, aux initiatives de chacun, le Pays apporte et apportera sa contribution forte et déterminante, et c'est le sens des nombreuses mesures déjà mises en œuvre et de celles qui s'ajoutent et qui vous sont présentées ce matin. C'est ce qui donne tout son sens au mot « ensemble ». C'est pourquoi je veux croire que ce qui nous rassemble sera toujours plus fort que ce qui nous divise.

Ces collectifs du budget général et des comptes spéciaux rajoutent encore aux mesures de soutien déjà proposées, et c'est pourquoi je vous invite à les voter à l'unanimité si possible (*Réactions dans la salle.*), je vous invite à les voter dans l'intérêt de nos compatriotes.

Voilà, Monsieur le président, ce mot court que je voulais dire pour présenter ce quatrième collectif. Et je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Tapura huiraa-tira et du gouvernement.*)

**Le président :** Merci. Merci, Monsieur le Président de la Polynésie française.

La parole est au rapporteur. Monsieur le président de la commission des finances et de l'économie, vous avez la parole.

**M. Antonio Perez :** *Merci.* Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de notre assemblée, Mesdames, Messieurs les ministres, Madame, Monsieur les parlementaires, Mesdames, Messieurs les représentants, *chers maires*, ceux du public, ceux qui nous suivent par Internet, *mes salutations à toutes et à tous ici présents pour cette nouvelle journée que nous entamons dans la paix.*

Le quatrième collectif budgétaire du budget général et le cinquième collectif budgétaire des comptes d'affectation spéciales ont été transmis par le Président de la Polynésie française aux fins d'examen par l'assemblée en date du 22 septembre 2022 sous les références 7203/PR et 7204/PR.

Concernant le budget général, le collectif augmente la section de fonctionnement à hauteur de 1,16 milliard F CFP et diminue la section d'investissement à hauteur de 3,88 milliards F CFP pour un total de -2,73 milliards F CFP.

Un complément de 3 milliards F CFP s'ajoute aux 4 milliards F CFP octroyés au Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) lors du précédent collectif. La majeure partie des autres dépenses est financée par des redéploiements de crédits intra-ministériels en section de fonctionnement, y compris au bénéfice de certaines dépenses formulées sur des opérations réelles d'investissement, pour près de 2,8 milliards F CFP.

En recettes de fonctionnement, sont inscrites une recette de 1,2 milliard F CFP provenant à parts égales de la TVA à l'importation et de l'impôt sur le bénéfice des sociétés, et des recettes de l'État pour un montant total de 307 millions F CFP.

En dépenses de fonctionnement, le versement de 3 milliards F CFP en faveur du FRPH (Fonds de régulation des prix des hydrocarbures) est assuré par la recette de 1,2 milliard F CFP précitée et la réorientation des crédits dédiés lors du 3<sup>e</sup> collectif budgétaire au FIGD et aux admissions en non-valeur. Il est par ailleurs procédé à des redéploiements, dont 279 millions F CFP proviennent de réductions de crédits d'aides à caractère économique.

En section d'investissement, outre un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 470 millions F CFP, il est procédé, au titre du 3<sup>e</sup> instrument financier, à une réduction globale de 46 millions F CFP.

En termes de dépenses d'investissement, les inscriptions en crédits de paiement s'élèvent 415 millions F CFP (hors dette et écritures d'ordre). Les domaines des réseaux et équipements structurants et de la santé en sont les principaux bénéficiaires avec 376 millions F CFP, soit 91 % du total.

Pour sa part, le collectif budgétaire des comptes d'affectation spéciale concerne sept comptes d'affectation spéciale.

Ainsi, le budget du FRPH (Fonds de régulation des prix des hydrocarbures) est augmenté de 3 milliards F CFP grâce au versement du budget général susmentionné et celui du FPPH (Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures), de 150 millions F CFP, également par un versement du budget général. En conséquence, il est proposé de retirer le versement du budget général au FIGD (Fonds de l'investissement et de garanti de la dette) opéré lors du précédent collectif.

Concernant le FDTC (Fonds de développement du tourisme de croisière), malgré une reprise de l'activité de croisière, le niveau des recettes étant insuffisant au vu des prévisions de dépenses, un versement du budget général de 18 millions F CFP est donc inscrit.

Au niveau du FELP (Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté), le RSPF est abondé de 381 millions F CFP grâce à un versement du budget général et aux réserves du FELP. En outre, sont également inscrits 185 millions F CFP au titre de l'enveloppe accordée par l'État pour des aides alimentaires. Enfin, un versement du FPSU (Fonds de protection sociale universelle) vient équilibrer les comptes du RSPF.

Quant au FPSS (Fonds de prévention sanitaire et sociale), il bénéficie de 12 millions F CFP supplémentaires.

Les présents projets de délibération ont été examinés par les membres de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 4 octobre 2022.

Concernant le prix des hydrocarbures, l'effet combiné du cours du baril de pétrole et du taux de change du dollar induit que le prix CAF (coût, assurance, fret) des hydrocarbures évolue peu pour la Polynésie française. Une réflexion est engagée sur une éventuelle évolution du soutien au prix des hydrocarbures, notamment par le ciblage du soutien avec une aide différenciée en fonction du type de consommateur.

S'agissant de la Contribution pour la solidarité (la CPS), son rendement attendu pour l'exercice 2022 est de l'ordre de 6 milliards F CFP. Le poids de la CPS sur l'inflation est évalué à moins de 1 %. Le poids de la Contribution pour la solidarité sur l'inflation est évalué à moins de 1 %.

Au niveau de l'emploi, à fin août 2022, environ 69 500 salariés étaient enregistrés, soit 4 200 salariés supplémentaires sur un an, représentant 60 000 équivalents temps plein. Ce regain de l'emploi a entraîné

la perception de recettes supplémentaires en matière de cotisations, d'où l'abaissement de deux points du taux de cotisation de l'assurance maladie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

La baisse des cotisations de l'assurance maladie, dont un tiers est au bénéfice des salariés, cumulée aux trois augmentations du SMIG sur un an équivalent à l'inflation enregistrée, de l'ordre de 7 %. Le pouvoir d'achat est sauvegardé.

À l'issue des débats, les présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints.

Monsieur le président.

**Le président :** Merci, Monsieur le président de la commission des finances et rapporteur du dossier.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 90 minutes dont la répartition est la suivante : pour le groupe Tapura huiraatira, 53 minutes ; pour le groupe Tavini huiraatira, 16 minutes ; pour le groupe A here ia Porinetia, 11 minutes ; et pour les non-inscrits, 10 minutes, en rappelant que chaque non-inscrit dispose de 3 minutes chacun.

J'invite l'intervenant parmi les non-inscrits. Qui prend la parole ?... Monsieur le sénateur Teva Rohfritsch, vous avez la parole.

**M. Teva Rohfritsch :** Oui. Merci, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur le Président de la Polynésie française et l'ensemble des ministres, chers collègues de notre honorable assemblée, *bonjour à toutes et à tous.*

Je crois que nous avons tous écouté, Monsieur le président de l'assemblée, avec attention la démonstration qui vient de nous être faite et nous sommes tous un peu ou pensifs ou dubitatifs. En tout cas, c'est le cas des non-inscrits, des quelques non-inscrits que nous sommes ce matin.

Alors, c'est vrai que le Président nous dit « nous ne sommes pas encore au paradis mais peut-être bientôt ». Je voudrais juste rappeler que si nous étions proches du paradis, c'est que nous serions morts !

Or, nous, nous souhaitons que la Polynésie reste bien vivante.

Mon intervention — si j'en ai le temps dans les quatre minutes qui me sont imparties — se limitera à quatre points.

D'abord, adresser mes félicitations au gouvernement pour la signature de cette convention de 215 millions F CFP, présentée comme offert par l'État ou par le sénat dans sa globalité, pour venir en aide, effectivement, ou participer aux aides alimentaires pour nos concitoyens. Je voudrais rappeler que cette dotation n'a pas été spontanée de la part de l'État, mais le fruit du travail de parlementaires que nous avons soutenu, ma collègue sénatrice et moi-même, pour que nous puissions obtenir des aides supplémentaires à ce qui était envisagé au regard des efforts qui étaient formulés pour les DROM et non pas pour nos COM du Pacifique. Donc oui, ce n'est pas de la mendicité ; mais non, ce n'était pas spontané. C'est effectivement le fruit du travail parlementaire.

Alors, nous formons espoir, bien entendu, que ces aides soient bien distribuées avant la fin de l'année car c'est l'objectif et la contrainte qui ont été posées, mais bien entendu que nous n'attendions pas Noël pour que papa Noël vienne dépenser des aides octroyées par le Parlement national aux 12 000 familles concernées.

Le deuxième point sur lequel je suis, pour ma part, nous sommes en tous cas tous les quatre, dubitatifs et interrogatifs, c'est de connaître la position du gouvernement sur cette politique, finalement, de

maîtrise des prix du carburant. Jusqu'à quand la Polynésie française et le gouvernement pourront se permettre de soutenir ou de maintenir les prix actuels ? Alors, c'est vrai qu'on peut se gargariser en comparant le prix de l'essence à Garges-lès-Gonesse ou à Nouméa, mais notre Polynésien en Vespa ne peut pas aller à Garges-lès-Gonesse ou à Nouméa faire son plein, il doit aller à la station la plus proche de son domicile ; et donc, ce sont bien les prix de Polynésie française auxquels il fait face !

Va-t-on continuer par le biais de ces 3 milliards F CFP ou 4 que nous sortons tous les trois mois de, je ne sais où, et je serai d'ailleurs curieux de savoir si le ministre des finances a encore 3 ou 4 milliards F CFP planqués, ici et là, pour pouvoir, dès le mois de décembre, c'est-à-dire dans trois mois, revenir subventionner ce prix au carburant pour aider, finalement, de la Vespa à la Porsche Cayenne. Est-ce que le gouvernement, dans sa stratégie à venir, va continuer cette politique qui, quantitativement, va davantage aider — et je n'ai rien contre, mais je n'en ai pas — le propriétaire de la Porsche Cayenne que de celui qui va en Vespa sur son lieu de travail ?

Alors, on nous a dit, en commission, que des aides plus ciblées étaient à la réflexion, mais quand est-ce que cette réflexion va s'achever ? Et combien d'argent allez-vous continuer à brûler à l'autel, finalement, d'une élection qui s'approche ? Et si c'est le cas, combien de temps allez-vous tenir ? Quand je dis « vous » bien entendu je parle de l'ensemble des Polynésiens parce que vous ne gérez pas l'argent du Tapura huiraa tira ni votre propre argent, mais celui des Polynésiens qui paient leurs impôts et qui voient effectivement une politique de rebond permanent et des milliards qui sont cachés ici et là et que l'on ressort au gré des collectifs budgétaires qui sont présentés à notre assemblée.

Je vous dis ça et ça fait le lien avec mon troisième point puisque le Président s'enorgueillissait encore à l'instant de cette taxe CPS, et le rapport était assez élogieux en la matière puisqu'il estimait que, finalement — et c'est le ministre des finances, je crois, qui l'a confirmé en commission —, elle n'aura qu'un prélèvement de 6 milliards F CFP qui n'est, finalement, que ce qui a été prévu et rien que ce qui a été prévu. Or, lors de la programmation de cette taxe et l'annonce des 6 milliards F CFP prélevés cette année, vous n'aviez pas encore exonéré des milliers de produits en PGC et les PPN tel que vient de l'annoncer le Président de la Polynésie française. Donc, *a minima*, la recette de 6 milliards F CFP qui était annoncée, avant cette exonération multiple de produits nouveaux, était *a minima*, pardon, inexacte — je n'oserai dire mensongère ou mal estimée — mais, maintenant, vous vous enorgueillissez finalement de prélever tout de même 6 milliards F CFP dans la poche des Polynésiens ! Si nous nous rapportons au nombre de Polynésiens qui ont plus de 18 ans, cela correspond à prendre à peu près 30 000 F CFP dans la poche de chacun de ces Polynésiens ! Mais, vous vous enorgueillissez en disant que, finalement, cela ne pèse que 1 % dans l'inflation. Un pour cent (1 %) dans l'inflation, vous savez que c'est un index qui comprend beaucoup de choses et, bien entendu, une taxation sur ces produits de consommation courante viendrait à être noyée par l'augmentation de +17,3 % du prix des voyages, 23,5 % pour les carburants et lubrifiants — et c'est vrai que, ce matin, des lubrifiants nous en avons eus beaucoup — et une augmentation de 7,9 % du transport.

Alors, quand je réfléchis, et vous savez que j'ai un peu de mal pour cela, je me pose la question, après avoir entendu le Président nous parlé de toutes les exonérations qui ont été faites et la liste, à mon avis, n'a pas été exhaustive mais, effectivement, lorsqu'on a, finalement — et je me résumerai parce que le temps est court — pour pouvoir faire +1 %, vous avez fait -16 %. Si l'impact de ces 6 milliards F CFP équivalait vraiment à 1 %, pourquoi ne pas avoir consacré simplement la croissance naturelle de la TVA liée à l'inflation qui est de plus de 7 % pour pouvoir alimenter les fonds de la protection sociale avec une vraie TVA sociale et un effort spontané du gouvernement en cette période inflationniste ? Pourquoi être venu rajouter une taxation pour prendre 6 milliards F CFP de plus, en plus de la hausse de TVA mécanique liée à la hausse des prix ? Et je vous retourne à ce moment-là la question, si cet impact n'est que de 1 % de l'inflation — parce que vous maniez les pourcentages au gré de la démonstration que vous souhaitez faire —, pourriez-vous me répondre, Monsieur le ministre puisque le Président est parti, à combien correspond, de pourcentage de TVA, les 6 milliards F CFP de recettes qui sont estimées cette année ? 1 % de TVA en plus, 2 %, 3 % ? Si vous aviez fait une vraie TVA sociale pour atteindre 6 milliards, en d'autres termes, de combien auriez-vous dû augmenter la TVA ? C'est un chiffre qui, je crois, parlera, effectivement, aux Polynésiens.

Je conclurai, Monsieur le président — pardonnez-moi si j'ai été un peu long —, pour constater que, dans le rapport, il est indiqué que la baisse des cotisations sociales, baisser le coût du travail, n'est pas lié donc à la taxe CPS, mais à la hausse mécanique des emplois. Et, j'ai aussi pu lire dans un certain nombre d'interventions, mais également dans le rapport que, effectivement, cette taxe CPS allait alimenter de 4 milliards F CFP le budget du RGS et de 2 milliards F CFP celui du RSPF, et je crois que vous allez le rééquilibrer pour faire 3 et 3. Mais, on a l'impression lorsqu'on entend les annonces du gouvernement que, finalement, la faillite annoncée il y a quelques mois et qui a justifié la création de cette taxe CPS n'est plus justifiée aujourd'hui, puisque vous venez, au travers d'amendements que je viens de lire, allégrement augmenter un certain nombre d'allocations : le *minimum vieillesse*, les allocations familiales au RSPF, au RGS et au RNS. Je voudrais simplement signaler à notre assemblée que les augmentations envisagées équivaldront sur une année pleine à un coût de 4 788 000 000 F CFP parce que, là, vous n'impactez que l'année en cours. Donc, on a augmenté de 6 milliards F CFP pour soi-disant une urgence sociale à combler les trous de la CPS et, finalement, nous augmentons tous les minimas à six mois des élections territoriales. Est-ce que la taxe CPS ne vient pas financer la campagne du Tapura huiraatira ? C'est la question que je pose.

Merci, Monsieur le président.

**Le président :** Merci, Monsieur le sénateur, représentant.

La parole est au groupe A here ia Porinetia. Monsieur Nuihau Laurey, vous avez la parole.

**M. Nuihau Laurey :** Merci, Monsieur le président.

Monsieur le.. — non il n'est pas là ! Mesdames et Messieurs les ministres, bonjour ; mes chers collègues, l'ensemble du public ici présent et les journalistes, en entendant mon collègue Teva s'exprimer j'ai failli lui proposer mes 11 minutes, mais bon, je pense que ce n'est pas prévu dans le règlement intérieur donc je ferai mon intervention moi-même.

Le collectif budgétaire qui nous est présenté, ce matin, est le quatrième de l'année. Il est centré sur le FRPH avec un abondement de 3 milliards F CFP. Le troisième collectif que nous avons adopté, il y a quelques mois, était lui aussi, centré sur le FRPH avec un versement non pas de 3, mais de 4 milliards F CFP. Nous avons eu l'occasion de le dire à de multiples reprises, ce système est inopérant car le semblant de gel du prix de l'énergie qu'il instaure n'en est pas un puisque le versement de 3 milliards F CFP et, avant celui-là, de 4 milliards F CFP proviennent des ressources budgétaires venant de la poche de tous les contribuables sous forme de taxes et d'impôts.

À quoi sert-il d'acheter un produit moins cher que son prix réel de marché pour, en réalité, payer la différence en impôt et en taxe ? La poche gauche est-elle différente de la poche droite ? Le ministre le sait bien puisqu'il est familier de ce sujet. Le seul moyen de payer moins cher notre énergie sur le long terme et d'en maîtriser le coût et la matière première localement, et le principal moyen de le faire est de développer l'hydroélectricité.

C'est d'ailleurs le sens du rapport rendu par le CÉSEC en 2015 sur la nécessité de développer cette énergie, rapport alors voté à l'unanimité. Ce n'est pas une critique adressée au ministre puisque nous avons tous collectivement échoué à faire progresser significativement la part de l'hydroélectricité qui avait atteint 35 % de la production totale au début des années 2000 et qui n'a pas évolué depuis.

À l'heure où l'Allemagne constate amèrement sa dépendance totale au gaz russe, où la France subit des ruptures d'approvisionnement et des hausses de tarifs jamais vu par le passé, il est plus que nécessaire de prendre en charge notre autonomie énergétique concrètement, non pas par renforcement du FRPH pour donner l'illusion de la maîtrise des prix, mais par un vrai programme de développement des énergies produites localement à des coûts maîtrisés. Je sais que c'est aussi le souhait du gouvernement. Ce souhait que nous partageons, malheureusement, ne se réalise toujours pas faute d'une opposition

d'une partie de nos concitoyens aux projets présentés ces dernières années ; quel qu'il soit, faute d'une complexité règlementaire qui s'est accrue avec les années, notamment dans le domaine des concessions. Il suffit de voir pour cela au bout de dix ans que la concession de l'aéroport de Faaa n'est toujours pas attribuée après un premier, un second et un troisième faux pas ; faute enfin d'une non maîtrise des ressources hydraulique publique et privée ; la faute en incombant finalement à tout le monde et à personne. La maîtrise de nos coûts en énergie passera par le développement hydraulique compte tenu de sa puissance déployable, de sa non intermittence et de son potentiel local à un coût raisonnable, à moins d'accepter notre totale dépendance extérieure aux hydrocarbures.

Dans ce contexte, Monsieur le ministre, l'hydroélectricité a-t-elle encore une place dans notre avenir énergétique ? Dans notre plan de transition énergétique, nos objectifs sont-ils maintenus, repoussés ou réajustés ou faudra-t-il s'habituer à voir encore de nombreux collectifs budgétaires, abonder notre bon vieux FRPH qui ne marche pas — c'est évident —, mais qui fait toujours illusion, malheureusement ?

Je vous remercie.

**Le président :** Merci, Monsieur le représentant.

La parole est au représentant du groupe Tavini huiraaatira. Qui intervient ?... Monsieur le président du groupe Tavini, vous avez la parole.

**M. Antony Geros :** *Merci bien. Bonjour à toutes et à tous.* Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur le sénateur, Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers amis de la presse — même si on ne les voit pas —, chers internautes et cher public, *mes salutations à toutes et à tous.*

Nous avons prévu dans le cadre de l'examen de ce premier point de notre ordre du jour, de grouper dans le cadre de la discussion générale, d'une part, la délibération relative à la modification n° 4 du budget général pour l'année 2022 et, d'autre part, la délibération relative à la modification n° 5 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour la même année.

Il s'agit de deux textes présentés pour atténuer les effets d'une situation économique et sociale post covid tendue et qui permettraient au gouvernement de conduire une politique économique audacieuse susceptible de répondre à la réalité du quotidien.

Une réalité alarmante qui tire son origine hélas du déficit de nos régimes sociaux engendré faut-il le rappeler vers les années 2006 par le retrait unilatéral de la solidarité nationale dans l'accompagnement de la branche maladie de la Caisse de prévoyance sociale. Rappelez-vous de la plus que célèbre phrase annoncée dès 2004 par dame Girardin lors de la victoire du Taui « *on va fermer les robinets* », et ils les ont bien fermés.

Rajouter à cela, la crise des *subprimes* de 2007 combinée à la conjoncture récessive de la période 2008 à 2013 ainsi qu'aux effets collatéraux liés à la récente crise sanitaire de la *Covid-19* de 2020, n'ont fait qu'aggraver la situation déficitaire de nos comptes sociaux et ont conduit le gouvernement à nous annoncer dès juin de cette année une situation de cessation de paiement des soins et des minima sociaux qu'il comptait remédier en lui appliquant une TVA sociale qu'il dénommera Contribution pour la solidarité.

Pourtant, sauf à me tromper, le gouvernement semble avoir mal apprécié la relance économique, dont il se dit l'initiateur et le pilote puisque la hausse du nombre de salariés a tout bonnement permis de rééquilibrer les comptes de la Caisse de prévoyance sociale. D'ailleurs, un précédent intervenant l'a affirmé également.

Cette nouvelle taxe que tous les contribuables polynésiens payent, sans distinction de revenus, a généré une recette qui a conduit le gouvernement à réduire les cotisations de la branche maladie.

Le choix a été fait de faire supporter la solidarité sur l'ensemble des contribuables, même sur ceux n'ayant pas eu droit à la revalorisation des minimas sociaux tel que les ressortissants du RSPF. L'équité recherchée semble pourtant s'être basée sur la participation supplémentaire des personnes en activité. Aujourd'hui, force est de constater que l'on fait reposer cette solidarité sur ceux qui n'ont rien, en fait.

C'est un déficit de 4 milliards qui a été généré suite à la baisse des cotisations, et c'est à la population toutes classes sociales confondues bien entendu, aux sans-emplois et aux retraités que revient la charge de combler ce manque. Car rappelons-le, cette taxe confuse du nom de CPS ou de TVA sociale du fait de sa non déductibilité, est inéquitable. On l'a déjà dit, on l'a toujours dit et on le redit à nouveau, aujourd'hui.

Ce manque de transparence sur la réalité de ce qu'elle représente réellement en termes de non déductibilité a créé un climat de méfiance à son égard, fragilisant ainsi la confiance de la population vis-à-vis de son système de solidarité.

Cette baisse de cotisation, nous a-t-on dit, s'inscrirait dans la stratégie de lutte contre la vie chère. La hausse mécanique du SMIG couplée aux baisses de cotisations, semble selon le gouvernement produire un rattrapage total du pouvoir d'achat de 7,1 % alors que l'inflation est constatée à 7,2 % en août 2022 selon l'ISPF.

C'est une théorie discutable car à y regarder de près c'est à se demander si les Polynésiens ont réellement le sentiment d'avoir gagné en pouvoir d'achat avec ce jeu de pourcentage à l'allure de poker menteur ?

Je m'hasarderai à dire que ce collectif n° 4 est aussi flou que la politique du gouvernement qui l'a proposé.

Par exemple, on observe un accompagnement timide du tourisme alors que ce secteur semble être à son meilleur niveau de rendement comparativement aux années passées. Il est dommage de ne pas promouvoir davantage une telle conjoncture économique. Mais, c'est surtout le retrait important des investissements à destination du secteur de l'aménagement et du tourisme qui est surprenant.

À ce titre, nous observons par exemple un nouveau report du projet Mahana Beach, un projet englué dans lequel le gouvernement ne trouve pas de solutions tout comme le projet aquacole de Hao qu'il a malheureusement tourné en dérision par manque de volonté politique alors même qu'il aurait pu être promoteur d'un réel développement économique eu égard au réseau d'écoulement et de distribution inépuisable que représente le marché asiatique, Chine et Taiwan inclus.

Nous observons par ailleurs un recul important de plusieurs projets d'investissement alors que le ministre nous avait annoncé, à grands renforts de communication, un véritable « plan Marshall » pour relancer notre économie.

C'est à première vue, le premier plan Marshall au monde que je vois, sans investissement !

Car en effet, nous sommes contraints d'observer que nous avons une politique d'absorption des coûts qui tente maladroitement de se mettre en place, au détriment d'une politique de relance économique soutenue par un programme d'investissement qui peine à s'affirmer même si pour sauver les apparences, le gouvernement va nous expliquer comment il prévoit de déshabiller Paul pour habiller Jacques sans pour autant que Paul ne s'en plaigne davantage du moment qu'il garde au moins son pins accroché à ses baskets.

Ce cinquième collectif à destination des comptes d'affectation démontre que le gouvernement préfère appliquer des mesurètes *via* les comptes spéciaux, plutôt que d'entreprendre une véritable politique d'investissement ambitieuse.

Il faut rappeler que les comptes spéciaux sont des leviers qui permettent au gouvernement de mener de manière spécifique les politiques publiques annoncées en début de mandat. Cependant, contrairement aux inscriptions budgétaires, leurs autorisations ne portent pas sur la dépense précise liées à leurs actions, mais sur un montant total que nous votons sans autres précisions.

Ainsi, nous pensons qu'une vigilance particulière doit être apportée au niveau des opérations de chaque compte spécial, tant la traçabilité de l'utilisation des fonds dont il dispose, reste discutable à ce jour sauf bien sûr à être dans les secrets des dieux.

D'ailleurs, dans le cadre de la conjoncture récessive actuelle, il est normal que nos regards fassent un focus sur le FRPH puisque le gouvernement en a fait son principal levier de lutte contre la vie chère.

Sachant que la dépense importante de ce fonds relève du coût du fuel importé destiné au fonctionnement des groupes électrogènes nécessaires à la production de l'énergie électrique que nous consommons, ne serait-il pas temps d'opérer de manière radicale notre transition énergétique en misant, par exemple, sur l'énergie hydroélectrique, sur l'énergie thermique des mers ? Il me semble d'ailleurs que certains projets de cet acabit bien ficelés ont déjà été présentés aux autorités du pays, il y a plus de 10 ans déjà. J'en ai été témoin, j'étais vice-président à l'époque.

Dans un contexte tout aussi similaire et critique, sachant que la Contribution pour la solidarité a généré 1,8 milliards au titre de la période de juillet à août 2022, comment comprendre alors qu'au titre de la solidarité nationale, l'apport de l'État ne se limite qu'à 185 millions de francs ?

Nous aimerions que le gouvernement nous fasse une explication de texte sur cette réticence de l'État alors même que notre solidarité territoriale accompagne plus qu'il n'en faut les ressortissants de la sécurité sociale, m'a-t-on dit.

Par ailleurs, compte tenu de l'apport d'un milliard en provenance du fonds de la protection sociale universelle (FPSU), je suppose qu'il y a eu une mauvaise appréciation du gouvernement quant à l'équilibre du RSPF puisque malgré la création de la Contribution pour la solidarité, il est constaté un déficit à venir d'un milliard de francs CFP. Pour combler cela, il est demandé de transférer 1 milliard du fonds de la protection sociale universelle (FPSU) pour alimenter le FELP, principal contributeur de l'équilibre du RSPF.

Ce qui porte, pour ce cinquième collectif, à 1,5 milliard la contribution de ce fonds à destination du RSPF, alors qu'on nous avait promis des merveilles pour l'équilibre du RSPF avec cette TVA sociale.

En introduction, le gouvernement nous indiquait « *Face à l'envolée des cours du pétrole, le gouvernement prend l'engagement de maintenir les tarifs des hydrocarbures et de ne pas procéder à une nouvelle hausse des prix de l'essence à la pompe.* »

J'en déduis que la priorité des efforts du FRPH à venir, est donc consacrée au maintien du prix à la pompe.

Il est d'ailleurs prévu de l'abonder à concurrence de 3,2 milliards de francs. Sur ces 3,2 milliards en provenance du budget général, nous savons grâce au collectif n° 4 que 1,2 milliard sont à répartir à concurrence de 600 millions en provenance des gains de TVA liés à l'inflation et 600 millions en provenance de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IS).

Par ailleurs, nous observons que le fond de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD) se voit retirer 1 milliard à destination du FRPH. Pourtant, c'est un fonds destiné à l'investissement.

Avec cet apport de 3,2 milliards à destination du FRPH qui vient gonfler les 4 milliards déjà octroyés, le gouvernement se félicite d'avoir investi « *7 milliards de CFP pour limiter l'impact de la flambée des prix du carburant et préserver le portefeuille des Polynésiens.* »

Sur les 3 derniers exercices, le FRPH ne dépassait pas 1 milliard, le ministre nous indiquait en commission que le total pour 2022 pourrait se chiffrer à 11 milliards.

Le gouvernement se félicite d'accompagner par l'intermédiaire de la stabilisation du FRPH, le prix à la pompe. L'essor économique de ce pays semble se concentrer sur la fourniture d'essence à nos usagers afin de favoriser un climat favorable pour l'achat de nouveaux véhicules.

Rappelons d'ailleurs cette phrase du Président lors de son discours d'ouverture de notre session, je cite « *par exemple, les immatriculations de véhicules neufs croissent de 29 % sur les 6 premiers mois de l'année, 4 100 contre 3 200 en 2021.* » Fin de citation.

Propos confirmé par ce témoignage surréaliste d'un membre du ministère de l'économie en commission, je cite : « *Le gouvernement a choisi, en 2022, de soutenir massivement les prix des carburants [...] Oui cela permet de financer des consommations de gros 4x4.* »

C'est ainsi que collatéralement le gouvernement a acté la hausse des prix de l'électricité en Conseil des ministres extraordinaire le jeudi 29 septembre 2022 sans qu'aucune autre annonce n'ait été faite concernant la hausse à venir de ces mêmes tarifs. C'est donc tout naturellement que l'EDT a donc eu à prendre à son actif d'avoir à annoncer l'augmentation de ses tarifs au 1<sup>er</sup> octobre 2022, au grand dam de nos administrés.

Il est à remarquer que cette hausse de l'EDT est en somme toute justifiée vu l'impact qu'a eu le montant de stabilisation du FRPH sur le prix maximum de vente à l'EDT.

À titre de comparaison, nous savons grâce à l'arrêté n° 926 CM du 9 Juin 2022 qui définit le montant de stabilisation que l'on applique à une valeur CAF en douane de 119,5 F CFP/litre, une stabilisation de 74,6 F CFP permettant de fixer un prix de vente du gazole à l'EDT pour 55 F CFP/litre.

Suite à l'arrêté n° 1941 CM du 22 septembre 2022 établi dans les mêmes termes que celui du mois de juin, on observe que pour la nouvelle valeur CAF en douane qui ressort à 112,6 F CFP le litre, le gouvernement a donc décidé de stabiliser à 27,6 F CFP/litre occasionnant ainsi un prix de vente à l'EDT de 95,1 F CFP/litre, soit 40 F CFP d'augmentation au litre.

Il n'est donc pas étonnant ni surprenant que l'EDT répercute la baisse du montant de stabilisation sur son prix de vente à la population.

Lors de l'intervention du Président du Pays au journal télévisé du 3 Octobre 2022, nous continuons à nous demander, « mais, d'où viennent les 26 % de hausse potentielle de l'EDT que le gouvernement a semble-t-il pu ramener à 6,5 %, sans plus d'explications ? »

Outre l'orientation économique discutable visant à relancer la croissance par l'achat de véhicule et la consommation d'énergie fossile dans un contexte mondial de lutte contre le réchauffement climatique, nous avons un fonds spécial, qui par l'intermédiaire d'un surcoût à la stabilisation au prix à la pompe permet d'appliquer un accompagnement sur les hydrocarbures pour des activités professionnels et garantir un prix de revient à l'EDT.

Aujourd'hui, les conséquences de la gestion actuelle du FRPH sont inquiétantes. Nous avons un FRPH dont le montant de stabilisation s'applique à la pompe et ne réduit pas forcément le prix final pour le consommateur. Nous pensons que la population est en droit de savoir comment il fonctionne véritablement parce qu'il n'arrive plus à comprendre grand-chose dans cette affaire.

Ce qui nous amène à nous interroger sur la nécessité de la Contribution de solidarité sur l'électricité (CSE) qui alourdit encore la facture sans qu'on puisse percevoir l'intérêt de cette contribution en considération des hausses conjoncturelles qui viennent impacter le coût de l'électricité dans notre pays.

Comment expliquer que le FRPH est censé défendre le portefeuille des Polynésiens, alors que celui-ci gonfle artificiellement les prix à la pompe et n'empêche pas une hausse du prix de l'électricité ?

Nous nous demandons quels seront les effets de l'injection de ces 3 milliards au FRPH et combien de temps ces effets seront effectifs avant que nous injections de nouveaux crédits ?

Mon interrogation est la même que celle de mes collègues qui m'ont précédé dans leurs interventions.

Peut-être est-ce le moment d'obtenir plus de transparence concernant nos comptes spéciaux, par exemple ?

Courir après le cours mondial et le cours du dollar va épuiser les finances du Pays, les finances publiques, j'entends, d'autant plus que les résultats du FRPH sur la consommation générale des Polynésiens est limité !

L'essoufflement de ce fonds nous invite à repenser le système et à réformer ce fonds. On en a déjà parlé. On en a déjà soulevé les tenants, mais on n'a toujours rien fait jusqu'à présent. Et pourtant, on s'est toujours dit, depuis le Covid « *rien ne sera plus jamais comme avant* ». La destination du FRPH pourrait être à l'avenir, par exemple, réservée aux coûts inhérents à la Polynésie uniquement. Peut-être serait-il intéressant de voir comment on pourrait accompagner au mieux les secteurs bénéficiant du FRPH en en toilettant préalablement la liste, bien entendu ?

La situation devient alarmante, la crise du Covid-19 a nécessité l'installation de matériel lourd tel que les concentrateurs d'oxygène, dont de nombreux patients sont encore dépendants. Comment ces patients vulnérables vont-ils faire face à la hausse du prix de l'électricité de 6,5 % sachant que la consommation de leurs appareils, les classe d'office dans la catégorie des 56 % des consommateurs qui seront indubitablement impactés par cette conjoncture ?

Un patient qui a besoin de 12 heures d'oxygène par jour avec un concentrateur d'oxygène va connaître au moins une augmentation de sa facture mensuelle de 8 000 F CFP alors que les minima sociaux n'ont pas augmenté et que les autres prix du quotidien sont en constante hausse.

Nous sommes sensibles à cela, car lors de la crise, il a été nécessaire d'aménager des espaces pour permettre aux patients d'accéder aux concentrateurs d'oxygène pour survivre.

Doit-on comprendre que le gouvernement serait enclin à faire peser sur ces patients en Covid long, le coût de la stabilisation du prix de l'essence à la pompe ?

Je dirai certes non ! C'est la raison pour laquelle nous attendons du gouvernement une réelle politique de lutte contre la cherté de la vie même si les prochaines échéances électorales vous amènent à concentrer votre énergie sur des considérations d'ordre plus global et planétaire en allant jusqu'à Washington déclarer que vous soutenez la souveraineté d'un pays de la région alors que vous vous défendez de la faire s'agissant de votre propre pays. Bref !

Pour conclure, je dirai que, dans un climat inflationniste similaire au vôtre, alors que nous étions aux affaires, à l'époque nous avons été jusqu'à contenir voire bloquer le tarif des PPN, tel que le riz à 100 F CFP par exemple... et ce n'est qu'un exemple.

Les crises auxquelles nous avons à faire face alors, associées au coup bas politique sur le plan local et national, étaient certes d'un tout autre genre que celles que vous traversez aujourd'hui mais une chose est sûre, c'est que nous n'avons jamais eu à aucun moment bénéficier de la bienveillance de l'État pour nous aider à les surmonter.

En conclusion, je dirai sur le ton de la boutade que dans un tel climat inflationniste aussi suffocant soit-il, l'oxygène n'a jamais été aussi coûteux sous nos cieux qu'il ne l'est aujourd'hui.

*Merci bien.*

**Le président :** *Merci,* Monsieur le président du groupe.

La parole est à l'intervenante du groupe Tapura Huiraatira. Madame Béatrice Lucas, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Béatrice Lucas :** Monsieur le président de notre assemblée, Mesdames et Messieurs les ministres, les membres du gouvernement, Mesdames et Messieurs les représentants, la presse, le public, chers collègues, *bonjour.*

« *Gouverner, c'est prévoir !* » a-t-on généralement coutume de dire. Plus exactement, je dirai que c'est l'art d'anticiper les événements pour éviter que les choses ne s'enveniment...

La démarche est aisée en temps normal. Surtout, lorsque tout va bien. Mais vous conviendrez que notre monde n'est plus aussi paisible et merveilleux que certains voudraient nous le faire croire.

En effet, après deux années d'épidémie de Covid dont on observe encore ici ou là quelques soubresauts; suivie par le déclenchement de l'invasion de l'Ukraine par la Russie avec le risque que tout cela ne dégénère en un conflit général, sans parler de toutes les conséquences à caractère économique qui en découlent (inflation galopante, flambée du prix du baril de pétrole, pénurie sur des produits de base comme le blé ou l'huile de tournesol et dérèglement du transport maritime), on voit mal dans ces conditions comment notre petite collectivité du Pacifique pourrait en sortir indemne.

Tous ces paramètres mis bout à bout, et sans vouloir sombrer dans le catastrophisme, c'est donc dans un contexte extrêmement tendu, sans certitudes aucunes sur de quoi sera fait demain, que notre gouvernement s'emploie à manœuvrer notre pirogue polynésienne à la recherche des vents les plus favorables.

Le quatrième collectif budgétaire de l'année 2022, et très probablement le dernier, qui nous est soumis pour approbation, s'inscrit dans cette technique d'adaptation permanente par un redéploiement de crédits. Des mouvements financiers qui touchent divers secteurs — santé, vie sociale, tourisme et j'en passe — avec un impact budgétaire cependant très limité puisque la section de fonctionnement n'est abondée que de 1,16 milliard alors que celle d'investissement diminue dans un même temps de près de 4 milliards de francs pacifique. Je ne m'attarderai pas sur les nombreux ajustements à la hausse ou à la baisse, en fonctionnement ou en investissement, qui sont listés en toute transparence dans le rapport de présentation.

Il en ressort tout de même une préoccupation majeure, que partagent, j'en suis sûr, tous nos concitoyens : c'est la crise énergétique mondiale et le maintien à un niveau plutôt élevé des prix des carburants à la pompe. Et la tendance ne semble pas prête de s'inverser, compte tenu d'un renchérissement du cours du dollar par rapport à l'euro, le billet vert s'échangeant depuis plusieurs semaines à 123 F CFP contre un euro à 119 F CFP.

Aussi, dans un souci de ne pas peser davantage sur le pouvoir d'achat des Polynésiens, le gouvernement consent à verser 3 milliards supplémentaires au profit du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures. Autant d'argent qui ne sera pas mis ailleurs, me direz-vous.... Mais avons-nous d'autres choix ? Cette nouvelle dotation devrait couvrir l'ensemble des dépenses du FRPH jusqu'à la fin de l'année. Budgétairement, elle est rendue possible par un prélèvement sur les réserves du FIGD mais également grâce à un bon rendement des recettes tirées de la TVA et de l'impôt sur les sociétés. Signe que notre économie reprend de la vigueur.

Je me doute bien que ce nouvel abondement interroge plusieurs de mes collègues sur la soutenabilité du dispositif de régulation. Faut-il le supprimer purement et simplement comme certains le préconisent sans

proposer de solution alternative ? Au risque de devoir appliquer la vérité des prix de l'essence, mais également de la farine et donc du pain, du poisson puisque le FRPH soutient également nos pêcheurs ? Ou encore de l'électricité ? Doit-on au contraire, au nom de l'équité, l'étendre à d'autres professions comme les prestataires d'activités touristiques et les coprahculteurs ?

Vaste débat qui, pour aller jusqu'au bout de notre réflexion, ne doit pas occulter non plus la question de la sobriété énergétique. Aussi, sans aller jusqu'à préconiser le port du col roulé, comme en métropole à l'approche de l'hiver, il est de notre responsabilité individuelle de commencer par adopter des comportements plus responsables et surtout moins énergivores puisque chaque litre d'essence ou kilowattheure consommé constitue une charge, même infime soit-elle, sur l'équilibre des finances du FRPH. Et pour refermer cette parenthèse, permettez-moi de saluer l'annonce faite par notre ministre des finances d'instaurer, avant la fin de l'année, un nouveau cadre incitatif visant à défiscaliser les panneaux solaires au profit des particuliers. Car, plus d'électricité verte produite, c'est moins d'hydrocarbures importés et donc, une moindre dépendance économique.

Des échanges constructifs qui ont émaillé, le 4 octobre dernier, l'examen préliminaire du collectif n° 4 du budget général et des modifications qui en découlent pour un certain nombre de compte d'affectation spéciale avec de nouvelles mesures, par exemple, au profit des familles les plus démunies ressortissants du RSPF, il en ressort globalement que l'économie polynésienne ne s'en sort pas si mal ! N'en déplaise à certains qui martèlent, à qui veut bien l'entendre, que la situation financière du pays est « catastrophique », que notre dette « explose » et que les réserves sont « épuisées ». Alors, attendons plutôt la prochaine notation de l'agence *Standard and Poor's* pour faire la part du vrai et du faux !

En attendant, la situation de l'emploi salarié évolue très favorablement. À fin août, la Caisse de prévoyance sociale enregistrait 69 472 salariés dont plus de 60 000 équivalents à temps plein, soit un niveau jamais atteint depuis l'origine de la CPS. Et pour éviter toute contestation, j'ajoute que ces chiffres ne comptabilisent pas les personnes en CAE ou encore les 800 agents recrutés par l'ISPF pour l'opération de recensement de la population.

Comme un peu partout dans le monde, l'heure est au rebond économique après deux années de crise Covid. Aux 2,6 % de croissance du produit intérieur brut enregistrée en 2021, on s'attend à près de 4 % en 2022. Mais ce n'est pas le seul facteur de l'embellie actuelle. Il semble en effet que nous récoltions aujourd'hui les fruits du soutien financier massif injecté par la puissance publique, du Pays comme de l'État, en faveur de l'emploi et des entreprises. Alors, oui mes chers collègues, nous avons tenu le choc car nous avons pris les bonnes décisions. Mais rien n'est acquis : 2023 s'annonce à son tour comme l'année de tous les dangers.

Un petit mot enfin sur la situation de la Protection sociale généralisée, cette fameuse PSG qui nous concerne tous et toutes, tant elle assure le financement des dépenses maladies, mais aussi le versement des pensions de retraite, des allocations familiales et autre « *minimum vieillesse* » cher à notre esprit de solidarité polynésienne. C'est l'autre grande préoccupation du gouvernement d'Édouard et en particulier de notre ministre des finances en charge de cette question. Ce n'est un secret pour personne, la PSG coûte de plus en plus chère à la collectivité et les paramètres sont nombreux pour atteindre l'équilibre. Si la hausse sensible du nombre de cotisants salariés est une excellente nouvelle, il en faut bien davantage et certainement encore trop tôt pour parvenir à une pérennité du système.

Ce qui nous amène à faire un autre bilan, celui de la Contribution pour la protection sociale, CPS, autrement appelée « TVA sociale ». Que n'a-t-on pas dit sur cette nouvelle ponction considérée comme inflationniste ? Comme si notre gouvernement prenait un malin plaisir à prendre de l'argent dans la poche des Polynésiens... En réalité, elle représente moins de 1 % sur les 6,9 % de hausse du coût de la vie enregistrée jusqu'ici.

Alors oui, disons-le clairement : cette décision, mise en œuvre en avril dernier, nous a coûté cher, politiquement et électoralement parlant ! Mais, nous réaffirmons ici qu'elle était indispensable pour garantir le paiement mensuel des diverses prestations sociales. Et ce n'est pas moi qui le dis mais le

président du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale, Monsieur Patrick Galenon, pour qui, je le cite, « *face à des déficits chroniques, il n'y avait pas trente-six solutions...* », avant de saluer « *le courage politique* » de notre majorité.

Sur le rendement de la TVA sociale, elle rapportera bien 6 milliards de F CFP cette année comme ce qui avait été prévu, a indiqué le ministre des finances. Ni plus, ni moins. Preuve, une fois de plus, que nous avons vu juste. Ce produit sera bien intégralement reversé à la PSG, à parité égale entre le régime des salariés et le RSPF. Alors même, et c'est important de le rappeler, que les besoins réels de cette même protection sociale généralisée se situent dans une fourchette de 12 à 15 milliards par an. Aussi, en fonction du montant de la participation de l'État au volet de la Solidarité — les discussions débutent à peine — les curseurs seront réajustés.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement continue de tenir un discours de vérité sur ce sujet primordial : tant que les équilibres sociaux ne seront pas assurés, la TVA sociale devra être maintenue. Pour combien de temps ? Le temps qu'il faille dès lors qu'il s'agira de permettre le maintien du paiement des soins, des allocations et j'en passe...

En conclusion, permettez-moi de ne retenir qu'un chiffre : celui de l'emploi salarié dans notre pays, soit 69 500 au 31 août dernier. Il est à la base du cercle vertueux que tout gouvernement recherche, à savoir qu'un travailleur consomme des produits et services, paie des cotisations sociales, entraîne un surcroît d'activité qui, elle-même, génère de nouvelles embauches et ainsi de suite.

Aussi, quoi qu'en disent les esprits chagrins, notre Pays fait preuve de résilience face à un environnement international de plus en plus incertain. Mais je ne doute pas un seul instant que grâce aux bonnes décisions de notre gouvernement, avec le soutien de l'État, la bonne volonté de nos chefs d'entreprises et la confiance de nos concitoyens, nous réussirons. Tous ensemble.

Voici donc, mes chers collègues, toutes les réflexions que m'inspire l'examen de ces deux dossiers que vous aurez à cœur, j'en suis sûr, de bien vouloir adopter. *Merci.*

*(Applaudissements sur les bancs du Tapura huiraatira.)*

**Le président :** Merci. Merci, Madame la présidente de la commission du logement.

Le gouvernement a-t-il des interventions à faire ? Monsieur le ministre des finances, vous avez la parole.

**M. Yvonnick Raffin :** Merci, Monsieur le président. Messieurs, Mesdames les ministres, Messieurs, Mesdames les représentants, chers internautes, cher public, bonjour.

Je vais tâcher de répondre à toutes les questions, en tout cas à toutes les interventions de manière groupée.

D'abord sur la question du FRPH, c'est vrai que c'est une vraie question le FRPH. Et merci d'avoir rappelé que cette question n'est pas nouvelle. Elle n'est pas... Ce n'est pas un problème, ce n'est pas un dossier inhérent effectivement au gouvernement actuel !

Je trouve fort dommage que cette question du prix du carburant fasse l'objet de joutes oratoires alors que nous ne sommes plus aux joutes oratoires mais à l'action !

Je trouve fort dommage aussi que cette question du FRPH, lorsqu'il a été proposé en 2016 — je n'étais pas encore ministre à l'époque —, il a été question à un moment donné, dans le cadre des accords avec l'Électricité de Tahiti, de supprimer cet FRPH pour mettre en évidence la vérité des prix. Il me semble qu'en 2016, 2018, cette question avait été posée et avait été immédiatement écartée parce que vous aviez préféré garder le FRPH, parce que cela vous servait bien à l'époque, quoi qu'on en dise.

Et donc, ce FRPH, oui, il existe et il nous coûte cher aujourd'hui, et cela nous sert effectivement d'amortisseur social.

Si vous aviez pris la décision en 2016, 2017, suite aux négociations avec Électricité de Tahiti pour la suppression de ce FRPH — juste cet exemple —, le prix à la pompe ne serait pas aujourd'hui ce qu'il est ! Il serait bien de l'ordre de 206, 210 F CFP le litre.

Sur le prix de l'électricité, parce que c'est de ça dont il s'agit aussi, puisque cela a fait l'objet de discussions et d'échanges. C'est cette question précise du prix de l'électricité en 2015 qui a fait l'objet de cette discussion sur le FRPH et qui a conduit à l'époque, signé par une convention le 31 décembre 2015, à la fameuse comptabilité analytique sur la vérité des prix. Mais, malheureusement, malheureusement, la suite n'a pas été celle estompée parce que les calculs et les modèles mathématiques de l'époque prenaient en compte cette variation automatique et la vérité des prix. Ce n'est pas ce qui a été pris, ce n'est pas la décision qui a été adoptée *in fine* et je trouve ça très dommage. Et aujourd'hui, on vient me et nous reprocher effectivement d'utiliser le FRPH pour l'amortissement des prix. Voilà.

Et donc, sur la politique des carburants, je n'en dirais pas plus parce que ce serait effectivement mettre un petit peu de l'huile sur le feu là où il n'y a pas, alors que ce devrait être notre mission à tous de rechercher les moyens possibles pour accompagner effectivement cette inflation et surtout le pouvoir d'achat des polynésiens.

Sur cette CPS, cette fameuse TVA sociale, pour répondre à la question du représentant sénateur : d'abord un, je ne m'enorgueillie pas. Je n'ai pas à m'enorgueillir de quoi que ce soit ! Nous sommes tous dans la même pirogue — en tout cas, j'espère —. Nous devons tous ramer dans le même sens, en tout cas j'espère. Mais, la TVA sociale telle qu'elle a été imaginée à l'époque, souvenez-vous, n'était pas là pour embêter qui que ce soit, mais elle était bien là pour répondre à une urgence sociale.

Vous mettez en doute effectivement le fait de la rupture de la trésorerie. Souvenez-vous, j'étais venu vous voir au mois d'avril 2020, lorsque vous étiez aux affaires, pour tirer la sonnette d'alarme. Et je me souviens très bien de cette réunion où vous m'aviez dit : « *je suis banquier, qu'est-ce que vous me proposez en retour ? Vendez vos actifs de la CPS pour pouvoir renflouer le déficit annoncé et dévastateur de la CPS.* » Et je vous ai répondu, souvenez-vous, à cette époque, que si nous vendions tous les actifs de la CPS, cela représentait cinq jours de fonctionnement de la CPS ! Cinq jours de fonctionnement de la CPS ! Vous vous souvenez de cet échange ? Où, ensuite, j'étais venu vous voir pour vous demander effectivement un secours du Pays, l'accompagnement du Pays, — oui, j'ai une bonne mémoire — pour venir sauver cette protection sociale généralisée pour éviter le chaos social ! Et à l'époque, je vous avais dit : « le coût jusqu'en 2022 était estimé à 24 milliards F CFP ». Vous vous souvenez ? Vingt-quatre milliards F CFP qui a fait l'objet... Et là, vous m'avez traité... Vous ne me l'avez pas dit en face, parce qu'il faut avoir un petit peu de courage pour ça, mais vous avez dit : « *le ministre fait du catastrophisme !* ». Le ministre fait du catastrophisme...

**M. Teva Rohfritsch** : Monsieur le président, il y a une prise à partie !

**M. Yvonnick Raffin** : Le ministre fait du catastrophisme mais dans la réalité des faits, c'est bien...

**M. Teva Rohfritsch** : Le ministre a un problème avec son doigt mais je ne comprends pas ce qu'il veut dire !

**M. Yvonnick Raffin** : Pardon ! ... c'est bien 24 milliards F CFP qui était le besoin jusqu'en 2022 puisque nous sommes arrivés à 24 milliards FCFP qui a fait l'objet des deux PGE. Et donc, un premier PGE de 17 et le second de 7 milliards F CFP qui a été versé au mois d'août. Et donc, le tout fait 24 milliards F CFP. Qui a négocié ? Je crois que je suis arrivé le 20 septembre et j'ai entamé les discussions sur le PGE 2 et le PGE 1, je crois à cette époque-là. Bref !

Tout ça pour dire que, effectivement... (*Réaction de Monsieur Teva Rohfritsch.*) Mais je vais répondre à votre question, parce que votre question en fait était de dire, à combien doit s'évaluer la TVA si on devait effectivement la rendre déductible. Avant de répondre à cette question, je voulais faire un petit peu d'historique parce que je pense que tout le monde ne connaît pas l'histoire, comme nous pouvons la connaître tous les deux.

Lorsque j'ai été nommé le 20 septembre 2020 — d'accord ? —, outre les 24 milliards F CFP, j'avais annoncé aussi, puisque cela faisait l'objet de l'étude qui avait été menée avant, que le besoin *in fine*, au-delà des 24 milliards F CFP, serait de l'ordre de 12 milliards F CFP par an, en attendant un retour à une économie prospère et au nombre d'emplois.

Et donc, je reviens sur le nombre d'emploi effectivement pour répondre à Monsieur Geros. Bien effectivement que nous sommes arrivés à un niveau d'emploi jamais inégalé, malheureusement, les nouveaux emplois n'ont pas les mêmes niveaux de salaire, de rémunération que ceux qui sont partis en 2019. Si bien que nous n'avons toujours pas à rattraper le déficit des prestations à servir. Il nous manque encore quelques milliards.

Dans cette TVA sociale, j'avais annoncé que le besoin était de 12 milliards F CFP, convertie en valeur relative, elle était estimée à environ 1,5 % de TVA sociale ; l'équivalent, 12 milliards F CFP. La décision a été prise de la ramener à 8 milliards F CFP, 1 % ; et ramené au prorata, cela faisait 6 milliards F CFP sur l'année. C'était une approche assez prudente du financement nécessaire en tout cas pour pouvoir poursuivre le versement des prestations. Au-delà du 1 %, 1,5 % etc., ce que moi je retiens et c'est ce que je vous demande de retenir aussi, c'est à quoi ont servi ces 6 milliards F CFP ? À payer les prestations familiales ; à payer les retraites ; à payer *le minimum vieillesse* ; à payer la santé et surtout à garantir le même niveau de qualité de santé. Si nous ne l'avions pas fait, nous étions en rupture de trésorerie pour le RSPF dès le mois de mai 2022. Souvenez-vous des récriminations des professionnels de santé qui commençaient à tirer la sonnette d'alarme au mois de mai parce qu'ils n'étaient pas payés ! Qu'est-ce que nous avons fait ? Nous avons étalé les paiements, de manière à ce que tout le monde effectivement puisse être servi et en priorité tout ce qui était action sociale. Donc, voilà.

Moi, je ne vais pas m'enorgueillir aujourd'hui. Si on devait effectivement remettre une TVA déductible, elle serait de l'ordre de 3 % puisque c'est un facteur de 3. Voilà. Pour avoir le même rendement, un facteur de 3.

Alors, effectivement, vous m'avez interpellé pour les 4,7 milliards F CFP de baisse — je crois de mémoire — de cotisation de 2 points sur la maladie en année pleine. Je trouve dommage que vous n'étiez pas là à la commission parce que vous auriez effectivement entendu le président du conseil d'administration intervenir sur ce sujet. Il était bien dans les plans initiaux avec cette TVA sociale, cette CPS de rendre du pouvoir d'achat par une baisse d'un point sur la maladie. C'était les prévisions initiales.

Qu'est-ce qui a permis de baisser de 2 points ? C'est bien évidemment l'augmentation du nombre de salariés — même si nous n'arrivions pas à encore équilibrer mais nous nous approchions — qui a permis d'avoir un peu plus de recette en termes de cotisation. Et donc, c'est ça qui nous a permis de rendre un peu plus d'argent et c'est justement la redistribution qui était préconisée et prépondérante dans ce domaine.

Je voudrais répondre maintenant sur l'énergie, le développement des énergies renouvelables. Effectivement, c'est une vieille question. C'est un domaine qui me touche à cœur et je peux vous confirmer que je mettrai toute mon énergie, sans jeu de mot, pour y parvenir. Et donc là, nous avons effectivement lancé un appel à candidature pour encore augmenter le mixte énergétique de manière à baisser le niveau de consommation de carburant dans notre pays qui représente quand même 84 % effectivement. C'est quand même assez lourd.

La volonté, en tout cas la mienne et celle du gouvernement, c'est bien de développer encore plus le mixte énergétique et surtout l'implémentation d'énergies renouvelables. Je trouve dommage effectivement que le projet de la Vaiha n'ait pas pu naître en 2015-2016 parce que, effectivement, cela permettrait de remettre encore quelques pourcents dans le mixte énergétique. Mais bon, rien n'est perdu, et ce n'est pas pour ça que nous avons baissé les bras et regardé le train passer. Bien évidemment, nous avons continué à réfléchir, à mettre en œuvre. Et donc, le groupe Engie a mis en place, j'allais dire, une grosse batterie *Putu Uira* de l'ordre de 18 mégawatts, qui permet effectivement de maintenir et puis d'augmenter ce mixte énergétique, mais surtout de baisser la consommation d'hydrocarbures dans notre pays.

Après, il y a effectivement ce fonds Macron qui va nous aider, ces fameux 7 milliards, et que j'espère va être approuvé dans le projet de loi de finances national. Et donc, 7 milliards qui vont venir, qui vont contribuer à développer encore plus les énergies renouvelables sur le territoire de la Polynésie française. En tout cas, c'est tout le vœu et toute l'énergie que nous mettrons dans l'aide puisque nous avons trois ans pour transformer l'essai.

Maintenant, sur le taux annoncé il y a cinq, six ans, je crois, de 75 % de taux de pénétration de mixte énergétique à 2030, pour l'instant, nous restons à ce seuil de 75 % qui avait été annoncé par le gouvernement, que je ne remets pas en cause et que je n'ai pas à remettre en cause. Maintenant, il nous appartient à tous de mettre en œuvre nos énergies pour pouvoir atteindre ou se rapprocher au maximum de ce mixte énergétique de 75 %. Mais là, vous prêchez à un convaincu, oui, oui, ça doit être notre priorité et c'est notre priorité parce que nous devons réduire notre dépendance aux hydrocarbures. Pour la prochaine décennie, nous n'avons pas le choix.

Enfin, sur les tarifs EDT, moi, ce qui me fait un petit peu réagir là-dessus — mais je vous rassure, réagir doucement —, c'est que, ici, d'habitude, lorsqu'on parle d'EDT, c'est le branle-bas de combat, on attaque le concessionnaire... et là, j'ai l'impression qu'on défend un petit peu le concessionnaire ! Si effectivement nous avons appliqué la réalité des prix notamment sur le FRPH, ça ne serait pas 26 % d'augmentation mais 40 % d'augmentation du prix de l'électricité. Le FRPH a permis effectivement d'amortir la différence qui est donc de l'ordre de 15 %, et ça c'est au profit du consommateur d'électricité. Sur proposition de EDT, le nouveau patron a fait la proposition suivante qui était de dire que « le choc serait trop violent pour les usagers » et il proposait effectivement d'étaler cette augmentation sur trois ans, d'où effectivement ces 6,5 %, que nous avons accepté. Cette proposition venait bien d'EDT.

Alors, vous nous critiquez sur le fait de n'avoir pas communiqué. Ce n'est pas au gouvernement de communiquer là-dessus, mais bien au concessionnaire d'électricité à faire son travail de communication, et c'est ce que nous avons laissé faire. Malheureusement, nous pensons effectivement que la communication serait un peu plus transparente et plus fluide. Mais peu importe, le concessionnaire a fait son travail de communication. À compter du 1<sup>er</sup> octobre, il y aura effectivement un ajustement de 6,5 % sur les tarifs — c'est une moyenne. En fait, quand on parle de 6,5 %, on omet de dire quand même que les petits consommateurs et toute la gamme de prépaiement ne subissent pas cet ajustement. Quand on parle de 6,5 % en valeur relative, il faut ramener cela en valeur absolue et on parle alors d'une augmentation entre 1 et 4 francs, voire 5 francs sur le prix du kilowattheure avec des tranches. Et, pour encore assouplir cet ajustement pour qu'il soit moins violent, le concessionnaire a proposé en fait de venir augmenter les tranches de manière à ce que ce soit un amortisseur supplémentaire à l'augmentation du tarif.

Ensuite, sur la CSE, j'entends effectivement qu'elle vient alourdir la facture. C'est faux parce que cette CSE a toujours existé, sans que personne ne le sache ! Cela s'appelait à l'époque la stabilisation interne à EDT. Elle existait depuis toujours et nous le payons toujours, que ce soit à Tahiti ou dans les îles, mais sans que personne ne le sache. Qu'est-ce que nous avons fait ? Nous avons juste extrait cette fameuse péréquation interne de manière à la rendre visible parce qu'à l'époque — toujours pareil, un peu d'Histoire —, en 2015-2016, il avait été fait la proposition effectivement de sortir cette péréquation de manière à ce que le consommateur se rende compte du vrai tarif vendu, pratiqué par le concessionnaire.

Cela n'a pas été fait, mais, aujourd'hui, c'est chose faite. Et donc, la CSE a toujours été payée par le consommateur. Selon les cas, elle varie entre 5 et 6 francs à peu près. L'avantage que nous avons aujourd'hui avec cette CSE, c'est véritablement la transparence parce qu'à l'époque, cette péréquation existait et profitait à tout le monde, mais on ne savait pas trop qui bénéficiait de quoi. Aujourd'hui, on sait, c'est clair, c'est net, c'est factuel, et j'aurais dit c'est mathématique ! C'est une opération qui fait qu'à chaque kilowattheure consommé correspond à une compensation dédiée, qui coûte aujourd'hui 4 milliards et qui est redistribuée dans sa totalité. Donc, cette CSE a toujours existé et n'a pas alourdi la facture du consommateur final.

Et enfin, lorsque vous dites qu'à votre époque, Monsieur Geros, vous vous êtes débrouillé tout seul, c'est tout à votre honneur, mais bon, quand même ! De mémoire, en 2012, je crois que l'État est venu au chevet du Pays, donc de votre gouvernement, et a octroyé une subvention sans condition de l'ordre de 6 milliards F CFP, je crois, de mémoire.

Donc, voilà. Ceci clôture mon propos, Monsieur le président, et donc je vous remercie de m'avoir accordé ce temps de parole.

**Le président :** Merci.

Monsieur le sénateur.

**M. Teva Rohfritsch :** Oui. Merci, Monsieur le président.

Ayant été pris à partie, je souhaitais répondre rapidement à Monsieur le ministre.

D'abord, l'inviter à ne pas parler d'un temps qu'il n'a pas connu et qu'il ne connaît pas ! Alors, il est facile d'avoir la mémoire lorsqu'on lit les petits papiers, Monsieur le ministre, mais j'en ai une très bonne aussi ! Alors, juste une simple remarque d'abord physique : si on va en avant, c'est comme ça ; et en arrière, c'est comme ça ! Parce qu'il y a un moment où je n'ai pas compris le sens de votre doigt, mais on va dire que ce n'était peut-être pas le plus important.

Je me rappelle aussi lorsque vous étiez directeur de la CPS — mais peut-être n'avez-vous jamais quitté ce poste finalement —, vous réclamiez sur le PGE 1 les 24 milliards en question ; et je me souviens que vous trépigriez dans le bureau du Président parce que le méchant ministre des finances nous en avait donné que 9. Et au final, lorsque, quelques mois plus tard, vous avez enfin accédé à cette fonction noble du ministère des finances que vous chérissiez tant, je vous ai fait ce petit rappel et vous m'aviez dit à ce moment-là : « Mais cher Teva, chacun joue sa partition. » Donc, effectivement, c'est ce qui nous dissocie ! Vous jouez votre propre partition, celle de Monsieur Raffin, pas celle du Pays ; celle de votre entourage, celle qui consiste à faire attention à ce que vous faites pour vous... Ici, nous sommes dans l'assemblée de Polynésie française et nous travaillons pour le Pays, la Polynésie française, pas pour votre propre partition, Monsieur Raffin ! Et je pense que les électeurs, qui à mon avis n'ont pas compris toute votre démonstration un peu fumeuse, retiendront que vous annoncez 24 milliards de besoin à la CPS et 12 milliards par an pendant je ne sais combien d'années ; et que par le jeu des amendements de cette séance-ci, vous allez rajouter 6 milliards à ce trou que vous qualifiez de béant tout en allant demander à Paris une aide urgente de 42 millions d'euros en prétextant que nous sommes au bord de la faillite, alors que vous êtes en train d'augmenter les minimas sociaux à des visées électorales très clairement pour 2023.

Ce sera mon commentaire, Monsieur le ministre, ne vous en déplaise, ayant de la mémoire mais toute la mémoire. Parce que, quand vous parlez d'EDT, je pense que vous avez été l'un de ces grands serviteurs à un moment où vous parliez d'opacité.

**Le président :** Merci. Oui, Monsieur le président-rapporteur.

**M. Antonio Perez :** *Merci.* Notre pays est sur la voie d'entrer dans un processus de cercle vertueux. Des chiffres ont été annoncés, les chiffres ne mentent pas : 69 500 emplois salariés (sans dénombrer les CAE et sans dénombrer les 800 agents du recensement). C'est un chiffre qui n'a jamais été atteint dans toute l'histoire de la CPS dans notre pays. C'est un si bon chiffre que je pense que certains membres de l'opposition sont en mode panique, Monsieur le président ! Ils constatent que la politique gouvernementale est en train de réussir ; que bientôt les 69 500 salariés vont augmenter toute l'injection des finances dans notre économie ; que cela va générer une embellie économique ; que nos entreprises vont pouvoir réembaucher et que ces nouvelles embauches vont pouvoir engranger de nouvelles consommations et des nouveaux flux économiques dans notre pays... C'est ce qu'on appelle le cercle vertueux et c'est ça qui met en mode panique certains des membres de l'opposition, je pense.

Pour compléter une information par rapport à la transition énergétique, effectivement, au niveau de la production d'hydroélectricité, il y a une stagnation. Mais le Pays, vous le savez, a inauguré le SWAC dernièrement qui permet une production d'énergie renouvelable conséquente, avec des réductions conséquentes également en termes de charges énergétiques pour le CHPF.

Le Pays a ouvert dernièrement 30 mégawatts de production solaire, avec stockage, ce qui va évidemment générer une augmentation de la production solaire et donc favoriser la baisse de la consommation des énergies fossiles.

La CPS ne va pas financer la campagne électorale du Tapura puisque nous ne sommes pas en campagne électorale, Monsieur le président. Nous sommes à la tâche et nous serons à la tâche jusqu'à la dernière minute. Par contre, je pense que l'opposition est déjà en campagne électorale.

Merci de m'avoir écouté.

**Le président :** Merci. Je clos définitivement la discussion générale.

Nous passons à l'examen du projet de délibération et je dispense les rapporteurs de la lecture des articles.

*PREMIÈRE PARTIE*  
*Les conditions générales de l'équilibre réel*

Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** Nous sommes à l'article 1<sup>er</sup>. Il y a un amendement qui est déposé par le gouvernement. Monsieur le ministre, vous voulez bien lire votre amendement.

**M. Yvonnick Raffin :** Merci, Monsieur le président.

Amendement n° 1 modifiant l'article 1<sup>er</sup> du projet de délibération relatif à la modification n° 4 du budget général de la Polynésie française pour l'année 2022.

L'évaluation de recettes et le plafond de dépenses en section de fonctionnement sont augmentés de 274 millions F CFP.

Le niveau des recettes d'ores et déjà enregistrées au titre de l'impôt sur le bénéfice des sociétés permet raisonnablement de réhausser leurs prévisions de réalisation sur l'exercice. Cet ajustement permet de financer les compléments de subvention au régime général des salariés (+258 millions F CFP) et au régime des non-salariés (+16 millions F CFP) dédiés aux deux mesures d'accompagnement du pouvoir d'achat qui seront mises en œuvre à partir du mois de décembre, à savoir l'augmentation de 5 000 F CFP des allocations familiales, d'une part, et du minimum vieillesse, d'autre part.

Ainsi, l'article 1<sup>er</sup> du projet de délibération est modifié comme suit :

*Au lieu de :*

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	1 155 782 263	1 155 782 263

*Lire :*

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	1 429 782 263	1 429 782 263

Les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

**Le président :** Merci. Discussion sur l'amendement. Qui intervient ? Monsieur le sénateur, vous avez la parole.

**M. Teva Rohfritsch :** Merci, Monsieur le président. Je voudrais que le ministre nous confirme l'impact de cette mesure en année pleine.

**M. Yvonnick Raffin :** L'impact de cette mesure en année pleine, comme vous l'avez annoncé, est de 4 milliards — 4,7 milliards je crois, c'est ce que vous aviez annoncé — mais en fait, plus de 2,6 milliards sont déjà préfinancés par le régime des salariés. Alors, je ne veux pas être trop technique parce qu'après vous allez... on va encore m'accuser d'être trop technicien. Mais, en tout cas, plus de 2,6 milliards sont déjà financés par le régime des salariés, par le truchement effectivement du retour à la normale des taux de cotisation exceptionnelle qui ont eu lieu en 2018 pour résorber le déficit de la maladie par les employeurs. Donc, en fait, la différence est de — on va arrondir à 2 milliards — 1,998 milliard, de mémoire.

**Le président :** Merci.

D'autres interventions sur l'amendement ? Madame Nicole Bouteau.

**M<sup>me</sup> Nicole Bouteau :** Oui, peut-être pour revenir sur des discussions qui ont eu lieu juste avant et que nous avons évoquées également, Monsieur le ministre, en commission législative, c'est vrai qu'il y a quelques mois, pour justifier — et nous en sommes tous témoins — la mise en place de la TVA sociale, de la CPS, l'urgence du déficit avait été mise en avant.

Lors de la commission législative, je vous avais demandé où est-ce que vous en étiez dans les discussions avec l'État, et puis, comme le soulignait Monsieur le sénateur, on appelle à la rescousse l'État pour venir soutenir notre régime de solidarité. J'ai souvenir qu'à un moment — et c'étaient des discussions que nous avions lorsque nous étions au sein de la majorité —, le Président nous indiquait que cette TVA sociale n'avait pas vocation à être pérenne et qu'il imaginait même qu'avec le soutien de l'État, on pourrait imaginer qu'au budget 2023, cette TVA sociale serait supprimée. Vous nous avez répondu en commission législative que tant que de besoin, elle serait maintenue, avec le renfort du président du conseil d'administration de la CPS — nous avons été surpris effectivement de sa présence, je crois que c'est la première fois que nous l'avions en commission législative — venu justifier de l'intérêt et de la nécessité de cette TVA sociale.

Donc là, aujourd'hui, on va avoir un budget sur le minimum vieillesse et les allocations de + 5 milliards par an, expliquez-nous, dans le temps, comment vous envisagez de financer ces surcoûts, en sachant que l'année prochaine, on risque d'avoir encore au FRPH, 9 ou 11 milliards ? Est-ce qu'aujourd'hui, notre pays a les moyens de cette générosité ?

Et enfin, vous signaler que nous voterons pour cet amendement aussi.

**Le président :** Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** Oui, pour répondre très brièvement à la question de Madame la représentante Nicole Bouteau, effectivement dans ses discours, le Président avait annoncé l'idée que cette TVA, que cette CPS, que cette contribution ne soit pas pérenne dans le temps ; mais, je me souviens aussi avoir dit qu'il fallait d'abord répondre à l'urgence, que le besoin initial était bien de 12 milliards, ramené à 8 milliards par le truchement de la baisse de 1.5 point à 1 point, et donc effectivement il nous manquait encore ces fameux 5 milliards. Donc, vous dire aujourd'hui que cette contribution sera supprimée dans les deux ans, ça serait vous mentir et mentir à la population ! Et, c'est ce qu'on a toujours dit. Cependant, et c'est ce qu'on a aussi toujours dit, nous attendons effectivement que l'économie revienne à son beau fixe pour évaluer cette contribution et ça sera effectivement le cas dès lors que les conditions économiques seront revenues et seront optimales.

Bien qu'aujourd'hui nous ayons 69 472 emplois salariés à fin août, c'est encore insuffisant même si nous n'avons jamais atteint ces chiffres de l'histoire de la Polynésie française. Mais ça, c'est dû aussi à la loi qui a été votée en 2019 sur les retraites, qui a fait effectivement partir un grand nombre de gros salaires en 2019. Et malheureusement, cette loi, bien qu'on soit aujourd'hui sur la ligne des prévisions de 2019, a fait partir les plus gros salaires et notamment ceux qui cotisaient à la tranche B ; et c'est cela qui nous fait défaut aujourd'hui.

Et les nouveaux salariés qui sont embauchés aujourd'hui — il faut s'en féliciter — ne viennent pas malheureusement combler en totalité cette perte de recettes, vous l'aurez bien compris.

Ensuite, je répondrai effectivement à la réponse qu'a faite un de vos collègues pendant la commission de l'économie, et je le cite : *« S'agissant de la taxe accrochée en quelque sorte à l'inflation, je serai plus prudent que vous dans la mesure où elle génère 6 milliards. Elle peut également être regardée comme étant relative par rapport à l'inflation. »* Et donc, il y a plusieurs, je vais prendre la vôtre pour acquis bien évidemment pour ce qui est de la TVA sociale, maintenant que les résultats sont présentés. Et là, il vous répondait, je crois. *« On voit bien qu'il n'y avait pas d'autres options que celle-ci prend toute sa mesure et tout son bon sens. Après, je ne pense pas qu'elle ne puisse être rapportée dans le temps et sur le temps parce que les besoins sociaux vont croître, les dépenses en termes de santé dans le monde croissent de l'ordre de 3,5 % par an, et on aura également la dépendance. Tout ceci va demander encore des concours encore et je pense qu'il n'est pas raisonnable de penser à la supprimer sur le temps. »* Cela rejoint un petit peu ce que je disais tantôt, c'est-à-dire que tout dépendra effectivement de l'effet mécanique de notre économie sur notre économie, sur notre façon de faire, et surtout l'accompagnement de la sauvegarde de l'emploi et de tous les dispositifs qui seront mis en place, pour *in fine* espérer effectivement éteindre très rapidement cette contribution, je l'espère et nous l'espérons tous.

Merci.

**Le président :** Merci.

Monsieur le sénateur.

**M. Teva Rohfritsch :** Monsieur le président, rapidement, donc je...

**Le président :** Sur l'amendement, hein !

**M. Teva Rohfritsch :** Oui, oui, sur l'amendement toujours. Si j'ai bien compris, le ministre des finances confirme le coût de 4,728 milliards de cette mesure proposée par amendement. Donc, je voulais savoir si du coup, par rapport aux 12 milliards de besoin pour l'année prochaine qu'il a annoncé, est-ce que cela veut dire que nous serons à 16,728 milliards, modulo le truchement qu'il a évoqué tout à l'heure ? C'est-à-dire qu'en fait, ce qui est dégagé aujourd'hui du RGS n'est pas affecté à la résorption du déficit mais à financer des mesures nouvelles, effectivement, qu'opportunistement le Tapura propose de prendre maintenant à six mois des élections.

Et puis, je voulais lui poser la question, pour ce qu'il a évoqué tout à l'heure : à quel moment est-ce que les rentrées de la taxe CPS ont été significatives dans les comptes du Pays ? Parce que, lorsque je l'ai entendu tout à l'heure, dès le mois de mai, cette taxe CPS aurait sauvé le pays de la faillite.

Et enfin, de grâce, Monsieur le ministre, arrêtez de parler de TVA sociale ! Parce que, sinon, ayez le courage d'augmenter de 3 points la TVA. Vous êtes sur une taxe CPS qui affiche partiellement 1 % alors que c'est 3 ! Vous venez de nous le confirmer.

**Le président :** Merci. Monsieur James Heaux, avant que le ministre réponde à vos questions, sur l'amendement.

**M. James Heaux :** Oui, Monsieur le président, sur l'amendement.

J'ai été attentif au discours du Président de la Polynésie qui a parlé de 62 000 enfants qui percevraient donc les allocations familiales. Et donc là, cet amendement vient relever l'allocation de 5 000 francs, 62 000 enfants pour l'allocation familiale. Et concernant les *personnes âgées*, il a parlé de 17 000 *personnes âgées* qui perçoivent à l'heure actuelle leur *minimum vieillesse*. Et donc, en faisant le calcul, pour les enfants : 62 000 multipliés par 5 000, je trouve le chiffre de 310 millions. Concernant le *minimum vieillesse* : 85 000 + 5 000 multiplié par 17 000 *personnes âgées*, je trouve le chiffre de 85 millions. Au total, en faisant la somme des deux, on est à 395 millions de francs supplémentaires. J'ai bien écouté le Président qui, ensuite, a parlé de 274 millions au budget général de la Polynésie, donc je pense que ce sont les 274 millions inscrits dans cet amendement.

Donc, je me pose la question : est-ce qu'on est sur 274 millions ou est-ce que les chiffres du Président, en parlant du nombre d'enfants et de *personnes âgées*, ne sont pas bons ? Ça, c'est la première remarque.

La deuxième. On a un peu de mal à comprendre — là, je vais m'exprimer en tahitien parce que c'est un peu le cœur qui parle —, lorsqu'on a mis *cette CPS (ndt, contribution pour la solidarité) en place, les ministres et en particulier le ministre en charge des finances, nous avait bien dit que si cette nouvelle taxe n'était pas adoptée, notre caisse de prévoyance sociale allait faire faillite ! Le Président l'a confirmé et n'a cessé de répéter que « si cette contribution n'était pas mise en place, les versements du minimum vieillesse ainsi que des allocations familiales ne pourraient plus être assurés ! » Maintenant, vous dites (ndt, d'un côté) qu'il n'y a plus d'argent et, de l'autre, vous augmentez (ndt, les minimas sociaux) ! Comment expliquer et comprendre cela ? S'il n'y a plus d'argent, soit on maintient à ce niveau-là, soit on baisse ! On s'inquiète et on s'interroge ! On ne comprend pas ! Vous dites (ndt, d'une part) qu'il n'y a plus d'argent et qu'il faut renflouer le trou et, de l'autre, on augmente et on distribue ! C'est peut-être lié à ce qui a été dit (ndt, précédemment) s'agissant d'une éventuelle préparation aux élections ! C'est juste un avis et une question.*

**Le président :** *Merci. Monsieur le ministre,* une réponse.

**M. Yvonnick Raffin :** Oui, je répondrai très brièvement. Effectivement, ce n'est malheureusement pas une simple règle de trois parce qu'il y a effectivement la notion de quotient familial, de bi-pensionnés qui rentrent en ligne de compte, et la totalité fait bien 274 millions. Parce qu'en fait, sur le *minimum vieillesse*, il y a des pensionnés, ce qu'on appelle les bi-pensionnés, qui sont assujettis à deux pensions. Un couple par exemple qui est au-dessus de 240 000 F CFP est bloqué à 140 000 francs. Donc, on ne comptabilise pas ce qui est au-dessus. On fait donc la somme des deux : les bi-pensionnés et les quotients familiaux. C'est la même règle pour les allocations familiales. Et donc, une simple règle de trois ne fonctionne pas dans ce cas-là. Ce sont les règles de calcul en fait en fonction des revenus individuels. Voilà.

**Le président :** Merci. Nous passons au vote de l'amendement. Qui est pour ?... Pour ? Unanimité ?... Non. Tavini, quel vote ?... Abstention. A Here ia Porinetia, pour. Non-inscrits, pour. Cela fait 47 voix pour et 10 abstentions. Merci.

Sur l'article amendé, même vote ?... Même vote.

Donc les totaux, comme le dit l'amendement, seront modifiés en conséquence.

**DEUXIÈME PARTIE**  
*Les moyens alloués aux services et dispositions diverses*

Article 2

**Le président** : Nous passons à l'article 2. Nous avons là également un amendement au chapitre... Peut-être je fais voter les autres chapitres avant de passer...

**M<sup>me</sup> Nicole Bouteau** : Monsieur le président, excusez-nous. En fait, vous êtes allés trop vite. Nous votons pour l'amendement, mais sur l'article amendé, c'est une abstention.

**Le président** : D'accord. Donc, 4 abstentions. Cela fait 43 voix pour et 14 abstentions, pour l'article amendé.

Bien. Sur l'article 2, je suis dans l'obligation de faire voter par mission.

Mission 967

**Le président** : Mission 967, y a-t-il une intervention sur la mission 967 (20 millions F CFP) ? Pas d'intervention. Je soumetts au vote : qui est pour ? A here ia Porinetia pour, Tapura huiraatira pour. Les non-inscrits, abstention ?

**M. Teva Rohfritsch** : Le presque groupe des non-inscrits s'abstient, Monsieur le président.

**Le président** : O.K. 14 abstentions. Le Tavini continue sur son abstention ?...

Voilà. Cela fait 43 pour et 14 abstentions.

Mission 970

**Le président** : Sur la mission 970 « Santé », pas d'intervention ? Même vote, même vote. Merci.

Mission 971

**Le président** : Mission 971 « Vie sociale », même vote. Merci.

Mission 990

**Le président** : Sur la mission 990 « Gestion fiscale », il y a un amendement. Monsieur le ministre, voulez-vous présenter votre amendement sur la mission 990 ?

**M. Yvonnick Raffin** : Merci, Monsieur le président.

Amendement n° 2 modifiant l'article 2 du projet de délibération relative à la modification n° 4 du budget général de la Polynésie française pour l'année 2022.

À la mission 990 « Gestion fiscale », le niveau des recettes d'ores et déjà enregistrées au titre de l'impôt sur le bénéfice des sociétés permet raisonnablement de réhausser leurs prévisions de réalisation de 274 millions F CFP sur l'exercice. Cet ajustement permet de financer les compléments de subvention au régime général des salariés (+258 millions F CFP) et au régime des non-salariés (+16 millions F CFP)

dédiés à deux mesures d'accompagnement du pouvoir d'achat qui seront mises en œuvre à partir du mois de décembre, à savoir l'augmentation de 5 000 F CFP des allocations familiales, d'une part, et du minimum vieillesse, d'autre part.

Ainsi, la mission 990 de l'article 2 du projet de délibération est modifié comme suit :

*Au lieu de :*

990	Gestion fiscale	1 200 000 000
-----	-----------------	---------------

*Lire :*

990	Gestion fiscale	1 474 000 000
-----	-----------------	---------------

Les documents budgétaires sont ainsi modifiés.

**Le président :** Merci. Sur l'amendement, discussions.

Monsieur le sénateur.

**M. Teva Rohfritsch :** Oui, Monsieur le président, merci.

Je voudrais bien comprendre parce que l'intitulé pour moi ne permet pas d'être certain. Est-ce qu'il s'agit d'une certitude sur la prévision de recettes à percevoir ou de choses effectivement certaines ? Parce que, la dépense, elle, est certaine. Et donc, vous anticipez une recette que vous n'avez pas encore pour financer une dépense certaine ou j'ai mal compris ? Ce qui est possible parce que les truchements depuis tout à l'heure, je n'ai pas compris donc que... !

**Le président :** Madame Nicole Bouteau.

**M<sup>me</sup> Nicole Bouteau :** Oui, merci, Monsieur le président. Une autre question.

À l'occasion de nos travaux, Monsieur le ministre, en commission intérieure, je vous avais interrogé parce que nous avons entendu, écouté avec attention l'intervention du Président à l'occasion de l'ouverture de la session budgétaire, où effectivement les revalorisations des allocations sociales mais également du *minimum vieillesse* avaient été annoncées.

J'avais cru comprendre qu'il s'agissait d'une revalorisation qui interviendrait au budget primitif 2023 et je vous avais interrogé en commission, et cela n'apparaissait pas effectivement dans le collectif budgétaire. Pourquoi est-ce que, aujourd'hui, à quelques jours de la commission, vous venez finalement revaloriser plutôt que prévu ce qui avait été annoncé comme une inscription au budget primitif 2023 ?

**Le président :** Y a-t-il d'autre intervention sur l'amendement ?... Non.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

**M. Yvonnick Raffin :** Oui, donc je tâcherai d'être succinct.

Je relis l'amendement : « *À la mission 990 gestion fiscale, le niveau des recettes d'ores et déjà enregistrées [...]* ». Et donc, c'est une certitude, elles ont déjà été enregistrées. C'est ce qui nous permet, effectivement, d'inscrire cette recette supplémentaire de 274 millions F CFP.

Et, concernant la question de Madame Bouteau qui s'étonne que je n'aie pas présenté ces amendements en collectif, nous étions en phase d'évaluation certaine et, de mémoire, je crois, qu'il n'a jamais été annoncée une revalorisation au budget primitif 2023. Il avait été annoncé une revalorisation. Donc, nous

profitons, effectivement, de ces recettes certaines déjà enregistrées pour anticiper donc ces réajustements.

**Le président :** Merci. Nous passons au vote de l'amendement. Toujours le même vote ? Abstentions ? Le groupe des non-inscrits, oui l'amendement vous votez pour ? Oui.

**M. Teva Rohfritsch :** Je m'abstiens pour ma part, Monsieur le président, parce que le ministre n'a lu que la première partie de sa phrase. La deuxième partie parle bien de prévisions, mais je m'abstiendrai.

**Le président :** Abstentions, non-inscrits. Tavini, toujours abstentions ? Oui, Monsieur Perez.

**M. Antonio Perez :** Oui, Monsieur le président, le vrai groupe Tapura soutient ces amendements parce que nous pensons à nos familles, contrairement au presque groupe.

**Le président :** Merci. Donc, 43 voix pour et 14 abstentions. L'amendement est adopté.

Nous passons à la mission 991. 990 amendé, c'est voté. Il y a le chapitre 991 à voter avant de passer à l'article.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Là, on a voté l'amendement, on a voté pour, mais pour le chapitre 990, nous nous abstenons.

**Le président :** Amendé quoi ? Vous soutenez ?

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** On vote l'amendement, mais nous nous abstenons sur la mission 990 amendée.

**Le président :** O.K. 35 pour et 22 abstentions. Merci.

#### Mission 991

**Le président :** Pour la mission 991, pas d'interventions ? Je soumetts au vote ?

Oui, Monsieur le sénateur.

**M. Teva Rohfritsch :** Oui, Monsieur le président, simplement en explication de vote parce que, contrairement à certains qui se qualifient du vrai groupe Tapura, je voudrais rassurer Monsieur Perez, il est bien dans le vrai groupe Tapura. Ce qui se passe là et la manipulation qui est faite — pardon, ce n'est peut-être pas un bon terme, ne voyez pas d'attaque, Monsieur le ministre —, c'est qu'on anticipe des recettes qui ne sont pas encore perçues pour financer des dépenses certaines alors que nous aurions pu les constater au vote du compte administratif comme on le fait chaque année pour pouvoir prendre des mesures nouvelles. Donc, je voulais saluer, comment dire, l'ingéniosité du ministre des finances pour pouvoir répondre aux demandes du Président d'annoncer la hausse du *minimum vieillesse* dans les délais.

**Le président :** Merci. La mission 991... Pardon ! Oui, Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** Merci, Monsieur le président. Merci de me donner l'opportunité d'apporter un élément de réponse. Si nous avons inscrit, effectivement, les 274 millions F CFP c'est que ce sont des recettes certaines, des rôles ont été émis. Merci.

**Le président :** Merci. Mission 991, même vote ? Non ? Abstentions ? A here ia Porinetia, pour. Donc 43 pour et 14 abstentions.

Pour l'ensemble de l'article 2 ? Abstentions, A here ia Porinetia ? Donc, cela fait 35 voix pour et 22 abstentions.

Article 3

**Le président** : Pour l'article 3, y a-t-il une intervention sur l'article 3 ?... Pas d'intervention ? Je soumetts au vote. Article 3, même vote ?

**M. Teva Rohfritsch** : Pardonnez-moi, Monsieur le président, je voulais poser une question pour savoir où allait aller ces postes ?

**Le président** : Gouvernement, la réponse.

**M. Teva Rohfritsch** : Comme ils sont créés par amendement, je voulais savoir à quoi c'était... On est en fin d'année.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel** : Oui, je vais répondre Monsieur le président.

Alors, effectivement, dans l'article 3, il y a deux créations de postes : un en catégorie A et deux en catégorie B. Il y en aura un essentiellement en catégorie A qui sera délégué interministériel plan climat et dans la catégorie B, il y aura essentiellement un qui sera pour le guichet unique des étudiants que l'on va installer d'ici la fin de l'année civile ; ensuite, l'autre catégorie B, c'est le community manager qui sera rattaché à la présidence.

**Le président** : Oui, Monsieur le sénateur.

**M. Teva Rohfritsch** : Oui, Monsieur le président, je voulais savoir quelles seront les fonctions du community manager à la présidence et quelle est l'urgence à le créer au mois d'octobre ?

**M. Yvonnick Raffin** : Il sera rattaché au service de la communication.

**M. Teva Rohfritsch** : Monsieur le président, pour bien comprendre avant qu'on vote, donc c'est quelqu'un qui vient renforcer la communication de la présidence au mois d'octobre 2022 ?

**M. Yvonnick Raffin** : Oui, effectivement, nous concrétisons un vœu et un souhait qui avait été exprimé auparavant par votre collègue Nicole Bouteau.

**Le président** : Merci. Je soumetts au vote.

**M<sup>me</sup> Nicole Bouteau** : Merci, Monsieur Jeannot.

**Le président** : Je soumetts au vote l'article 3. Alors les votes, toujours le même ? Abstentions ?

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer** : Abstentions.

**M. Antonio Perez** : Monsieur le président !

**Le président** : Oui, Monsieur le président.

**M. Antonio Perez** : L'amélioration de la communication est une demande de la population. La population qui souhaite être mieux informée et être plus réactive et rétroactive dans les informations que nous devons délivrer à notre population et c'est dans ce sens-là que nous agissons. Merci.

**Le président** : Merci. Je pense que la discussion est largement éclairée sur l'article 3.

**M<sup>me</sup> Nicole Bouteau** : Président, explication de vote, s'il vous plaît !

**Le président :** Oui, Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** *Mes salutations à toutes et à tous une nouvelle fois.*

*À travers de ce collectif que l'on examine, on cherche un moyen d'alléger le joug (ndt, fardeau) supporté par notre population. Ceci dit, on est un peu perplexe car nous sommes pratiquement arrivés à la fin de nos cinq années aux commandes du pays, vous de votre côté (ndt, la majorité) et nous du nôtre (ndt, opposition), et on entend parler, là, d'une dépense concernant un (ndt, poste de) community manager chargé de communiquer sur ce que vous faites. Pourquoi avez-vous attendu la fin de votre mandature pour considérer qu'il était effectivement préférable de mettre quelqu'un avec ce profil pour manager l'ensemble des personnes que vous avez recrutées pour faire cela ? Je suis un peu perplexe car, en temps de crise, on est censé trouver une solution quant aux difficultés de notre population, et les décisions que vous souhaitez faire adoptées lors de notre séance (ndt, d'aujourd'hui) n'y répondent pas vraiment ! Voilà. Merci.*

**Le président :** Madame Bouteau, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Bouteau :** Oui, Monsieur le président, puisque mon nom a été cité sur ce souhait effectivement de renforcer la communication de la présidence et du gouvernement, en général. Je voulais juste vous rappeler, Monsieur le ministre, que cela, c'était il y a plus d'un an. C'est-à-dire que, vous attendez la veille de 2023 pour finalement venir... Ça aurait pu être fait au budget primitif 2022 ! Ce n'est fait que là, maintenant, face effectivement à ce diagnostic que nous avons fait ensemble sur une communication qui n'était pas du tout adaptée, notamment dans une situation de crise que nous connaissions. La communication effectivement institutionnelle était complètement à côté de la plaque. Et donc, cela intervient opportunément, effectivement, à l'avant-veille d'échéances importantes.

**Le président :** Merci. Nous passons au vote.

Monsieur Perez.

**M. Antonio Perez :** Vous connaissez l'adage « mieux vaut tard que jamais ! ». *La population doit être bien informée et, donc, c'est la décision que nous prenons ! Merci.*

**Le président :** *Merci.* Donc, je soumetts au vote. 35 voix pour et le reste abstentions. Voilà.

#### Article 4

**Le président :** Article 4. Il y a un amendement, Monsieur le ministre, à l'article 4, donc si vous voulez bien le lire.

**M. Yvonnick Raffin :** Oui, Monsieur le président. Et donc là, c'est l'amendement 2 bis.

Les montants des subventions au régime général des salariés et au régime des non-salariés étant augmentés de respectivement 258 et 16 millions F CFP, l'annexe 1 relative aux aides financières dont l'attribution n'est pas assortie de conditions est modifiée en conséquence.

**Le président :** Merci. Discussion sur l'amendement. Pas d'intervention. Je soumetts au vote. Alors même vote ? Pour, pour aussi, donc 47 pour et 10 abstentions.

L'article 4 amendé, même vote ? Même vote. Merci.

#### Article 5

Nous passons à l'article 5 des montants crédits de fonctionnement. Nous faisons un vote par chapitre, par mission.

Mission 023

**Le président :** Pour la mission 023, y a-t-il une intervention ? Pas d'intervention. Je soumetts au vote. Faut-il considérer que c'est le même vote que l'article précédent ? Abstentions ? Abstentions aussi ? Donc, 35 pour et le reste abstentions.

Mission 960

**Le président :** Pour la mission 960 « Pouvoirs publics ». Je suppose que c'est le même vote ? Même vote. Merci.

Mission 961

**Le président :** Mission 961, pas d'intervention ? Même vote. Merci.

Mission 962

**Le président :** Mission 962, pas d'intervention non plus ? Même vote. Merci.

Mission 963

**Le président :** Mission 963, pas d'intervention ? Même vote. Merci.

Mission 964

**Le président :** Mission 964, même vote ? Même vote.

Mission 965

**Le président :** Pour la mission 965, par contre, il y a un amendement. Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** Merci, Monsieur le président.

Amendement n° 3 :

À la mission 965 « Développement des ressources propres », le soutien des prix du coprah est augmenté de 11 millions F CFP en vue de l'augmentation de la prise en charge du Pays.

Ainsi, la mission 965 de l'article 5 du projet de délibération est modifié comme suit :

*Au lieu de :*

965	Développement des ressources propres	- 316 519 434
-----	--------------------------------------	---------------

*Lire :*

965	Développement des ressources propres	- 305 519 434
-----	--------------------------------------	---------------

Merci.

**Le président :** Sur l'amendement, une intervention, Monsieur le sénateur.

**M. Teva Rohfritsch :** Oui, je voudrais savoir comment a été calculé le montant effectivement de l'augmentation du soutien du prix du coprah qui justifie cet amendement. Est-ce que c'est lié à

l'inflation ? Est-ce que c'est lié à la hausse des prix des produits alimentaires ? Est-ce que c'est lié au truchement ou... ? Comment est-ce qu'on sort ce chiffre ?

**M. Yvonnick Raffin** : Ce chiffre, en fait, a été calculé pour le coup au prorata et, là, nous avons appliqué effectivement la fameuse règle de trois, *grosso modo* pour atteindre les 11 millions F CFP.

**Le président** : Oui, Monsieur le sénateur.

**M. Teva Rohfritsch** : Monsieur le ministre ne répond à ma question. C'est donc la règle de trois par rapport aux 5 F CFP ? C'est bien ça ? C'est une augmentation de 5 F CFP, mais comment on calcule ces 5 F CFP ?

**M. Yvonnick Raffin** : Par rapport au volume ! Donc, nous avons appliqué la règle de trois par rapport au volume et ramener ça aux 5 F CFP, ce qui donne les 11 millions F CFP comme indiqué.

**M. Teva Rohfritsch** : Monsieur le président, pardonnez mon entêtement, mais je n'ai toujours pas de réponse à ma question. Je parle des 5 F CFP comme on a dit 5 ou 10 ou 2 ou 3. Pardonnez-moi, Monsieur le ministre, ma question est très bête, vous savez, c'est le niveau des questions que je pose.

**M. Yvonnick Raffin** : Non, non, c'est une question très intelligente bien entendu. C'est moi qui ai mal compris, en fait. Je pensais que vous parliez des 11 millions F CFP et non pas des 5 F CFP. En fait, les 5 F CFP, c'est une proposition qui avait été faite, à l'époque, par un des représentants. Il proposait d'augmenter de 10 F CFP et, donc, cette augmentation a été faite en deux fois : une première fois 5 et, aujourd'hui, nous complétons pour atteindre effectivement cet objectif de 10 F CFP, donc + 5 F CFP. Voilà.

**Le président** : Bien. Je soumetts au vote la mission amendée.

Oui, Monsieur le président, Perez.

**M. Antonio Perez** : *Merci, Monsieur le président. Ceci est un moyen d'aider les gens qui font du coprah dans les îles et c'est une bonne chose pour eux. Merci au gouvernement !*

**Le président** : Merci. Oui, Monsieur Geros.

**M. Antony Geros** : *Eh bien, nous voici encore ! Ah, la, la, merci Teva car, je vous le dis, il nous faut avoir accès au secret des Dieux pour que l'on comprenne véritablement de quoi il en retourne ! Et là, je constate que l'on augmente le prix du coprah ! Ah, la, la, nous sommes pourtant en période de crise ! Que c'est triste ! Merci.*

**Le président** : Oui, Madame Bouteau.

**M<sup>me</sup> Nicole Bouteau** : Oui, merci, Monsieur le président.

Alors, c'est pour rassurer Monsieur Perez que, bien évidemment, nous soutiendrons cette proposition qui est faite et nous voterons pour cet amendement. Mais, rappelez-vous également, et je pense que vous pourriez aller plus loin, dans nos discussions notamment sur les évolutions du FRPH, j'avais sollicité, et Madame Béatrice Lucas a repris dans son intervention nos discussions sur le fait qu'il fallait peut-être mieux cibler aujourd'hui notre générosité, cibler les activités et cibler les consommateurs, ceux qui en ont le plus besoin. Notre sénateur est intervenu en disant « est-ce qu'on aide aussi autant celui qui a la Porsche Cayenne que celui qui a un scooter pour se rendre sur son lieu de travail ? » Même question, on aide le secteur de la pêche, on aide le secteur de l'agriculture, et nous avons une demande des coprahculteurs dans les îles qui demandent parce que, eux, dans leurs charges, le coût du carburant pour aller au secteur est un coût important. Pourquoi ne pas appliquer la même incitation pour les coprahculteurs ? Et vous comprendrez que je fasse la même demande pour le secteur du tourisme parce

que les prestataires, notamment les prestataires qui sont sur l'eau — on citait l'exemple de Fakarava, mais on peut citer d'autres îles — qui doivent rejoindre la passe Sud, eh bien, la charge de carburant est également importante. Donc, merci de vos réponses.

**Le président :** Merci. Monsieur le ministre, oui.

**M. Yvonnick Raffin :** Non, mais effectivement cette réflexion et cette proposition que vous nous avez faite, Madame la représentante, a été prise en compte et nous sommes en réflexion pour voir comment est-ce qu'on pourrait effectivement revoir un petit peu la répartition, et que tout le monde soit servi au plus juste.

**Le président :** Merci. Monsieur Perez.

**M. Antonio Perez :** *Merci, Monsieur le président. Il s'agit effectivement d'une période compliquée, surtout pour les habitants des îles, et c'est pour cela justement que le gouvernement va augmenter le prix du coprah afin de les soutenir. Ensuite, concernant le secteur du tourisme, le gouvernement a pris la décision de retirer la TVA de 5 % pour les pensions de famille afin d'aider également ce secteur d'activité. Merci au gouvernement !*

**Le président :** *Merci.* Madame la présidente du groupe Tapura, Tepuaurii.

**M<sup>me</sup> Tepuaurii Teriitahi :** Merci, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, comme c'est la première fois que je prends la parole.

Je voulais juste dire qu'on voit à travers les 5 F CFP d'augmentation la redistribution. Alors, c'est vrai que, comme ça a été dit, on a dit qu'un représentant avait demandé la hausse du *prix du coprah*. En fait, ce n'est pas qu'un seul représentant qui l'a demandé. Ce sont vraiment les *maires* des Tuamotu, ce sont les élus des Tuamotu qui ont fait cette demande effectivement. Et à l'origine, il y a eu donc une augmentation de 5 F CFP et, ici, c'est la deuxième augmentation de 5 F CFP.

Pourquoi je parle de redistribution ? Parce qu'effectivement, et on le sait, nous avons une prévision de hausse des ressources de la Polynésie de 8 % pour cette année. Et donc, cela veut dire, effectivement, que l'on a plus de recettes. Au lieu de garder ces recettes, eh bien, là, on fait en sorte de les redistribuer. Pourquoi ? Parce qu'effectivement, on entend la population souffrir de cette inflation. Le moyen de redistribuer, eh bien, c'est effectivement en augmentant le prix du *coprah*, c'est en augmentant les allocations familiales, le *minimum vieillesse*. Cet argent ne vient pas gaver le gouvernement ; il vient dans une redistribution qui bénéficie à la population.

Et effectivement, lorsqu'en 2021, nous avons voté la TVA sociale, à ce moment-là, nous n'avions pas de boule de cristal. Beaucoup d'élus ont dit « ah vous avez une boule de cristal ! ». Nous n'avions pas de boule de cristal, à ce moment-là ! Nous avons pris une décision à un instant T qui nous permettait effectivement d'engendrer suffisamment d'argent pour sauver le *minimum vieillesse* et pour sauver toutes ces dépenses sociales, mais évidemment c'était versé à la CPS.

Entretemps, l'inflation est passée par là. Nous ne savions pas, à ce moment-là, que les niveaux d'inflation allaient être ceux que nous connaissons aujourd'hui. Ces niveaux d'inflation qui font effectivement que les recettes du Pays augmentent. Donc, cette augmentation des recettes, aujourd'hui, nous ne les gardons pas jalousement pour le gouvernement, pour le fonctionnement du gouvernement comme certains aussi essayent de le faire croire ! On le redistribue à travers, justement, ces hausses-là. Et puis, à un moment donné, bon, je veux bien « il y a les élections, etc. », mais si on ne fait rien, on va nous dire « ah mais vous ne faites rien ! » ; et quand on fait quelque chose, « vous le faites pour les élections ». Aujourd'hui — et je rejoins notre président de la commission des finances —, ce qui nous importe, ce n'est pas les querelles de qui que quoi, moi j'ai fait ci, moi j'ai fait ça ! Non, c'est de sauver notre population ; c'est de leur redonner du pouvoir d'achat ; c'est de leur donner de quoi manger tout

simplement parce que c'est ça le souci de notre population et merci à tous ceux qui y contribuent. Nous sommes là pour ça.

*Merci. (Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** Merci. Oui, Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Moi, ce qui m'étonne beaucoup, c'est que notre président nous a convaincu de soutenir son étude. Nous avons mis une commission législative justement pour apporter des solutions au Pays et il a sorti un document d'une centaine de pages que nous avons tous applaudi, qu'il nous a présenté avec son *mind mapping* de manière très magistrale et je vois qu'aujourd'hui, finalement, ça n'a servi à rien du tout ! On a dépensé de l'argent, on a amené des élus dans les Tuamotu pour rencontrer les coprahculteurs, pour nous apporter des solutions et, aujourd'hui, on voit que, finalement, tout ça, n'a servi à rien ! Et, on vient s'enorgueillir ici que c'était bon ! Non, mais il y a un problème là ! Ah, je commence à avoir peur là ! J'ai envie de transformer mon vote en vote contre, hein ! Ce n'est pas possible là ! C'est du délire ! On est élu pour gérer au mieux les deniers publics ! Et quand vous nous faites des propositions, nous, à l'opposition, quand on voit que ces propositions sont des propositions qui portent, qui sont intéressantes, on vous soutient, on participe, on vous aide, même si on est dans l'opposition ! Mais, quand on vient nous dire, après, derrière, que, finalement, on a fait ça pour rien du tout et on revient, on remet le couvert comme on a toujours fait, on n'est plus *vraiment* tout à fait d'accord ! *Merci.*

**Le président :** Monsieur le sénateur.

**M. Teva Rohfritsch :** Merci, Monsieur le président.

Je voulais remercier la présidente du groupe Tapura parce que je suis rassuré. Effectivement, parce que j'ai cru que la demande était simplement de faire plaisir à un représentant et elle vient de nous dire que non, c'est pour tous les *maires* ! Parce que, je pensais que c'était pour garder ce représentant et éviter qu'il rejoigne les non-inscrits ou d'autres partis à l'assemblée, que cette mesure de 5 F CFP était prise.

*Comme l'a dit notre collègue et président de la commission législative au sein de notre assemblée — et on a tous bien lu n'est-ce pas ? —, ce que je retiens actuellement, Monsieur le président, c'est que l'on consacre onze millions de francs aux coprahculteurs et deux cents cinquante-huit millions de francs aux personnes bénéficiant d'un emploi. Voilà la redistribution que nous effectuons à cet instant T !*

**Le président :** Merci.

Madame Nicole Sanquer, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, cher public, Mesdames et Messieurs de la presse, *bonjour.*

Vous l'aurez compris à travers nos votes, nous soutiendrons évidemment les mesures en faveur de la population dans ces temps de crise. Par contre, nous nous abstenons parce que nous n'approuvons pas la méthode de financement de ces aides. C'est-à-dire, comme Nuihau Laurey l'a très bien dit, et je pense que nous tous, c'est que ces aides sont financées par la fiscalité. Et donc, c'est exactement l'histoire de la main gauche et de la main droite et, nous, ce que nous préconisons, c'est des économies, Monsieur le ministre. Des économies sur les dépenses publiques, sur le fonctionnement des institutions plutôt que de créer des impôts et, dès qu'il y a un reliquat positif de le redistribuer. Donc, c'est pour ça que nous voterons favorablement tous les amendements, mais nous le répétons, la manière de financer ces aides n'est pas la bonne.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci. Je sou mets au vote l'amendement. Oui, avant le vote.

**M. Antonio Perez :** Oui, comme j'ai été cité. Effectivement, nous avons produit ensemble avec le Tavini également et tous les autres collègues un rapport sur la mission d'information sur la filière cocotier qui a été soutenu par tout le monde et notamment tous les *maires* des îles. Ce n'est pas un travail qui a été réalisé en vain puisque beaucoup de préconisations ont été prises en compte dans le schéma directeur territorial de l'agriculture. Et, ce travail relatif à la mission d'information sur la filière cocotier était en cours de mise en œuvre lorsque nous avons, hélas, subi la crise *Covid* pendant ces deux années et c'est ça qui a mis en *standby* ces travaux. Vous comprendrez que, maintenant que la situation se rétablit et notamment avec la création d'emplois et la situation économique qui revient, nous comptons bien avec le gouvernement mettre en œuvre le plan et la feuille de route pour développer la filière cocotier.

*De plus, — en langue tahitienne —, nous adoptons ce soutien financier non pas pour les maires mais bien pour les populations des îles en difficulté ; et, nous espérons qu'à travers cette mesure, l'activité du coprah pourra rebondir de nouveau dans les îles. Merci.*

**Le président :** *Merci.* Je fais voter l'amendement sur la mission 965. Je refais le vote parce qu'on ne s'y comprend plus. Qui est pour ? Tapura pour ? Abstentions ? Amendement, non-inscrits pour. Pour aussi A here ? Toujours abstentions, Tavini ? Donc 47 pour et 10 abstentions. Et sur le chapitre amendé, même vote, je suppose. O.K.

Mission 966

**Le président :** Maintenant, pour la mission 966 « Économie générale », y a-t-il une intervention ? Pas d'intervention. Je sou mets au vote. Abstentions ? Abstentions. 35 pour et 20 abstentions.

Mission 967

**Le président :** Après, pour la mission 967, il y a un amendement. Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** Merci, Monsieur le président.

À la mission 967 « Travail et emploi », la subvention au régime général des salariés est augmentée de 258 millions F CFP en vue de la prise en charge de l'augmentation du minimum vieillesse et des allocations familiales au titre des mesures d'accompagnement du pouvoir d'achat.

Ainsi, la mission 967 de l'article 5 du projet de délibération est modifié comme suit :

Au lieu de :

967	Travail et emploi	- 84 538 000
-----	-------------------	--------------

Lire :

967	Travail et emploi	173 462 000
-----	-------------------	-------------

Les documents budgétaires sont modifiés en conséquence. Merci.

**Le président :** Discussion sur l'amendement. Pas d'intervention ? Je sou mets au vote. Même vote ? Vous êtes pour ? A here, pour ? Les non-inscrits, pour l'amendement ? Ça fait 43 pour et 8 abstentions. Merci. La mission, le montant amendé, rectifié, même vote ? Même vote. Merci.

Mission 968

**Le président** : Pour la mission 968 « Culture et patrimoine ». Pas d'intervention ? Même vote ? Abstention ?

Oui, Monsieur le sénateur.

**M. Teva Rohfritsch** : Oui, Monsieur le président, pardonnez-moi. Nous votons pour les amendements, mais nous nous abstenons sur les articles. Nous ne sommes pas d'accord sur le montage financier global. Nous sommes d'accord pour les hausses, mais pas sur le montage.

**Le président** : Donc, 968, il y a 35 pour et 20 abstentions.

Mission 969

**Le président** : Pour la mission 969 « Enseignement ». Je suppose même vote ? Même vote. Merci.

Mission 970

**Le président** : Pour la mission 970 « Santé », même vote. Merci.

Mission 971

**Le président** : Pour la mission 971 « Vie sociale », il y a un amendement Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin** : Merci, Monsieur le président.

Amendement n° 5

À la mission 971 « Vie sociale », la subvention au régime des non-salariés est augmentée de 16 millions F CFP en vue de la prise en charge de l'augmentation des allocations familiales au titre des mesures d'accompagnement du pouvoir d'achat.

Ainsi, la mission 971 de l'article 5 du projet de délibération est modifié comme suit :

*Au lieu de :*

971	Vie sociale	150 529 160
-----	-------------	-------------

*Lire :*

971	Vie sociale	166 529 160
-----	-------------	-------------

Merci.

**Le président** : Merci. Discussion sur l'amendement.

Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer** : Merci, Monsieur le président.

Non, je voudrais interpellier le ministre. Mes collègues l'ont très bien exprimé lors de leurs interventions. Il est vrai que la mise en place de la TVA sociale a été justifiée par un peu les déficits des comptes sociaux.

Aujourd'hui, on vient acter une augmentation de l'allocation familiale des salariés, et c'est louable.

Est-ce qu'aujourd'hui, Monsieur le ministre, vous pouvez nous garantir qu'en 2023, à cause de toutes ces augmentations, vous n'allez pas augmenter la TVA sociale l'année prochaine ?

**Le président :** Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** Madame la représentante, merci de me poser la question aussi franchement.

Comme je le disais tantôt, tout dépendra effectivement... Aujourd'hui, il n'est pas prévu de modification du taux de la contribution pour la solidarité à l'heure où je vous parle.

**Le président :** Monsieur le sénateur.

**M. Teva Rohfritsch :** Oui, moi je voudrais demander à notre ministre des solidarités, puisque je vois qu'il y a 54 millions F CFP qui sont retirés sur les intermédiaires et honoraires, et il semblerait que ça soit retiré à la cohésion sociale, si elle a un commentaire à faire ? Est-ce qu'elle avait trop de moyens ou comment est-ce qu'elle estime cette mesure ?

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** Merci, Monsieur le sénateur.

En effet, pour ce collectif, il nous a été demandé d'ajuster au mieux nos besoins et les moyens que nous allions être en capacité de dépenser entre guillemets, avant la fin de l'année et toutes les actions qui sont lancées ne nécessitent pas d'avoir cette somme-là, donc on l'a rendu au collectif. Voilà.

**Le président :** Merci.

Oui, Monsieur le sénateur.

**M. Teva Rohfritsch :** Merci, Madame la ministre.

C'est clair, comme on va enchaîner bientôt sur le budget de l'année prochaine, est-ce que vous avez un engagement de récupérer ce que vous avez abandonné, peut-être à contre cœur ou... ?

Comme ça on pourrait vous soutenir à ce moment-là.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** Non, c'est bon. On est en plein arbitrage effectivement avec le ministre de l'économie et des finances. Et effectivement, pour le moment, la solidarité étant vraiment une priorité et du gouvernement et bien évidemment de mon ministère, pour le moment, nos besoins sont couverts.

**Le président :** Bien, Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Oui, donc, Monsieur le ministre, si j'ai bien compris, le Président nous a assuré que pour des raisons de déficit et de crise, la TVA sociale allait perdurer, allait être maintenue en 2023, peut-être un peu plus longtemps, mais suite à votre réponse, vous ne pouvez pas nous garantir aujourd'hui qu'elle ne sera pas augmentée. Parce que, apparemment, vous nous parlez de « à l'heure actuelle » ! Vous prenez des décisions et vous ne pouvez pas nous garantir qu'en 2023, lorsque nous allons étudier le budget, que la TVA sociale va rester à 1 %, si je comprends bien ce que vous venez de dire.

**Le président :** Monsieur le ministre, avant le vote.

**M. Yvonnick Raffin :** Oui, avant le vote, permettez-moi de répondre très brièvement. Je n'ai pas une boule de cristal. Lorsque nous avons voté le budget 2022, nous n'avions pas prévu la guerre en Ukraine ; nous n'avions pas prévu cette inflation ; nous n'avions pas prévu cette envolée des prix, donc il faudra bien s'adapter à un moment donné ! Et, je répète ce que je vous ai dit, à l'heure où je vous parle, le budget 2023 sera élaboré sans augmentation de cette contribution sociale pour la solidarité. Merci.

**Le président :** Merci.

Je soumetts au vote... Madame la présidente de groupe.

**M<sup>me</sup> Tepuaraarii Teriitahi :** Oui, Monsieur le président, merci.

Je voudrais juste réagir là aussi. Tout simplement, pour la compréhension, dans la mesure où... Qu'est-ce qui nous permet d'augmenter les allocations familiales ici ? C'est l'augmentation des recettes. C'est en aucun cas la perception faite à travers la fameuse CPS ; à travers la TVA sociale qui elle, va dans les comptes spéciaux.

Ça veut donc dire, comme je le disais tout à l'heure, que c'est cette augmentation des recettes que l'on voit pointer-là à + 8 % pour l'année 2022 et qu'on espère, au même niveau, en 2023, qui nous permet effectivement de soutenir ces augmentations-là. En aucun cas, cette TVA sociale, CPS — pour reprendre la bonne terminologie — est fléchée et elle est dans les comptes spéciaux ! Et donc, sous couvert de ce que Monsieur le ministre vient de dire, il est hors de question effectivement que cette TVA sociale augmente au prétexte de cette augmentation-là. Évidemment, ça n'a rien à voir ! C'est deux budgets complètement différents.

**Le président :** Une dernière intervention avant le vote de l'amendement.

**M. Teva Rohfritsch :** Oui, je voudrais dire à notre présidente de groupe, que ce n'est pas ce que montre la ventilation des crédits que nous nous apprêtons à voter. Puisque, comme l'a dit Madame la ministre en charge des solidarités, on leur a demandé de faire des économies sur leur budget pour le reventiler pour pouvoir financer cette mesure.

Et de grâce, ne parlez plus de TVA sociale, sinon augmentez la TVA de 3 %. Parlez de la taxe CPS !

Merci.

**Le président :** Merci.

Je soumetts au vote l'amendement. Même vote, je suppose ? Les inscrits, les non-inscrits, vous êtes pour l'amendement ? Pour l'amendement. A here ia Porinetia pour l'amendement ; Tavini huiraatira abstention. Donc, 47 voix pour et 10 abstentions.

Et pour la mission amendée, vous êtes pour aussi ? Abstention. Pour l'article amendé, abstention, par contre, vous êtes pour l'amendement. C'est un peu compliqué hein ! Bien. Enfin, c'est enregistré dans le vote.

### Mission 973

**Le président :** Nous passons au chapitre 973 « Environnement ». Oui ?

**M. James Heaux :** Oui, Monsieur le président, j'avais une question par rapport à l'augmentation des allocations. Le vice-président a parlé de conditions de ressources. Est-ce qu'on peut savoir les conditions de ressources ?

**Le président :** Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** Alors, je ne suis pas vice-président, je suis juste petit ministre des finances.

Ces conditions de ressources sont dans la règle d'attribution propre à la Caisse de prévoyance sociale et propre au régime des salariés, au régime des non-salariés et au régime de solidarité. Donc en fait, c'est

en fonction des revenus individuels et de la caution journalière de chaque famille. Vous expliquer dans le détail serait trop lent aujourd'hui, mais si vous souhaitez, je peux vous consacrer toute une journée pour vous expliquer tous les rudiments et les explications nécessaires, mais à titre individuel bien sûr, de manière à ce que vous compreniez bien la mécanique. Merci.

**Le président :** Merci.

Je passe au vote de la mission 973. Abstention, abstention. Donc 35 pour, le reste abstention.

Mission 974

**Le président :** Pour la mission 974, pas d'intervention, même vote ? Même vote. Merci.

Mission 975

**Le président :** Pour la mission 975 ? Pas d'intervention, même vote. **Merci.**

Mission 976

**Le président :** Pour la mission 976 ? Même vote. Merci.

Mission 990

**Le président :** Pour la mission 990 ? Pas d'intervention, même vote.

Mission 991

**Le président :** Et pour la mission 991, il y a un amendement. Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** Merci, Monsieur le président.

Amendement n° 6

À la mission 991 « Gestion financière », 11 millions F CFP sont retirés pour financer l'augmentation du soutien des prix du coprah.

Ainsi, la mission 991 de l'article 5 du projet de délibération est modifié comme suit :

*Au lieu de :*

991	Gestion financière	- 829 640 173
-----	--------------------	---------------

*Lire :*

991	Gestion financière	- 840 640 173
-----	--------------------	---------------

Les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci.

Discussion sur l'amendement. Pas d'intervention, je soumetts au vote : vous êtes pour ? Donc, 47 pour et 10 abstentions. Merci.

Et pour la mission amendée, même vote.

Pour l'ensemble de l'article 5 ? Abstention, abstention aussi. 35 pour et le reste abstention.

Article 6

**Le président :** Article 6, il s'agit des recettes en investissement.

Mission 021

**Le président :** Pour la mission 021, pas d'intervention ? Je soumetts au vote. Même vote, ça veut dire abstention. A here ia Porinetia ? Pour, A here ia Porinetia. Cela fait 14 abstentions et 43 voix pour.

Mission 024

**Le président :** Pour la mission 024, pas d'intervention ? Même vote ? Même vote. Merci.

Mission 901

**Le président :** Pour la mission 901 « Moyens internes ». Même vote. **Merci.**

Mission 904

**Le président :** Pour la mission 904 ? Même vote.

Pardon, oui ? Monsieur le sénateur, mission 904.

**M. Teva Rohfritsch :** Oui, comme je n'ai pas pu être à la commission, je voudrais avoir des explications sur cette baisse assez importante de ces crédits.

**Le président :** Explication sur la baisse, Monsieur le ministre ? À la mission 904 « Tourisme » - 2 190 000 000 F CFP.

**M. Yvonnick Raffin :** Effectivement, les - 2 190 000 000 F CFP concernent le retrait en fait des autorisations, les crédits sur le projet Mahana Beach qui effectivement a été revu dans sa globalité et porté par le ministère des grands travaux via G2P. Donc, il s'agit des crédits qui étaient alloués à l'époque pour Mahana Beach. Merci.

**Le président :** Oui, Monsieur le sénateur.

**M. Yvonnick Raffin :** Excusez-moi Monsieur le sénateur, ce sont des écritures essentiellement d'ordre.

**M. Teva Rohfritsch :** Juste pour bien comprendre, donc, Monsieur le ministre parle du Mahana Beach, de la mandature 2013-2018. Parce que, depuis, il n'y a plus de Mahana Beach, il me semble. Est-ce qu'on parle bien de ça ?

**M. Yvonnick Raffin :** C'est bien pour cette raison que nous retirons, que nous toilettons. C'est bien des écritures d'ordre et ensuite nous les... voilà.

**Le président :** Bien, je soumetts au vote. Je suppose même vote. Abstention. 35 pour, le reste abstention.

Mission 905

**Le président :** Pour la mission 905 ? Même vote. Merci.

Mission 907

**Le président :** Pour la mission 907 ? Même vote.

Mission 910

**Le président :** Pour la mission 910 ? Pas d'intervention. Même vote.

Mission 914

**Le président :** Pour la mission 914 ? Oui, Monsieur le sénateur.

**M. Teva Rohfritsch :** Je voulais avoir un peu l'avis du ministre sur cette dotation nouvelle. Est-ce que ce sont des opérations nouvelles ou le renchérissement d'opérations engagées qui nécessitent des crédits supplémentaires ? Voilà. Je crois que c'est Monsieur Temeharo qui est en charge.

**Le président :** On est sur les recettes.

**M. Yvonnick Raffin :** Ce sont pour l'essentiel des écritures d'ordre.

**Le président :** Merci.

Je soumetts au vote. Même vote ? Abstention oui, même vote.

Mission 916

**Le président :** Pour la mission 916 ? Pas d'intervention, même vote. *Merci.*

Mission 951

**Le président :** Pour la mission 951 ? Pas d'intervention, même vote ? Même vote. *Merci.*

Pour l'ensemble de l'article 6 ? Même vote. *Merci.*

Article 7

Nous passons à l'article 7.

Oui, Monsieur le sénateur.

**M. Teva Rohfritsch :** Oui, merci Monsieur le président. Pardonnez-moi, vous êtes allé un peu vite, mais cela ne change pas notre vote. Puisqu'on ajuste à la baisse les recettes d'investissement, donc à hauteur de - 3 881 913 392 F CFP, j'aimerais savoir si... Alors, il y a une grosse part d'écritures d'ordre si j'ai bien compris, mais si le ministre a d'ores et déjà une prévision d'atterrissage sur le budget d'investissement de cette année, en tout cas le niveau des consommations des crédits de cette année. S'il ne l'a pas là, on pourra en reparler au budget primitif.

**M. Yvonnick Raffin :** Oui, donc les prévisions d'atterrissage en tout cas pour tout ce qui concerne les investissements, nous sommes sur un train, donc une prévision de l'ordre, entre 38 et 40 milliards F CFP.

**Le président :** *Merci.*

Nous passons à l'article 7. Il y a un amendement sur l'article 7, Monsieur le ministre.

Vous voulez bien lire votre amendement.

Mission 903

**M. Yvonnick Raffin** : Bien, merci Monsieur le président.

Amendement n° 7

La délégation pour le développement des communes (DDC) dispose, au titre du budget primitif de 2022, d'une enveloppe globale d'autorisations de programme (AP) nouvelles pour l'année de 1,450 milliard de francs CFP (*hors conventions État - Pays - communes*).

À la suite de la programmation de la première session d'octrois de financement du Pays au bénéfice des communes, cette enveloppe a fait l'objet d'un niveau d'engagement de 69 %, dégageant un reliquat de 450 324 800 F CFP.

Afin d'optimiser au mieux le niveau de satisfaction des demandes attendues au titre de la seconde session de l'année, un redéploiement entre AP 2022 est nécessaire. Ce redéploiement entre AP s'effectue à enveloppe constante et sans besoin de crédits de paiement sur 2022.

Il y a donc lieu de répartir le reliquat non engagé comme suit :

Vous voulez que je vous lise l'ensemble des AP, Monsieur le président ?

Ce que je vous propose c'est de voir ce qui est « en + ».

AP	Sous Secteur	Montant AP PRIMITIF	Reliquat après Session 1.2022	proposition de redéploiement entre AP			Montant AP annuelle consolidé
				en +	en -	reliquat consolidé	
40.2022	Acquisitions foncières, bâtiments & aménagements divers	220 000 000	103 826 119		28 826 119	75 000 000	191 173 881
41.2022	Sanitaire & social	220 000 000	102 556 233		57 556 233	45 000 000	162 443 767
42.2022	Voirie	80 000 000	5 504 973	139 495 027		145 000 000	219 495 027
43.2022	Cimetières	160 000 000	83 348 349		76 136 147	7 212 202	83 863 853
44.2022	Services publics de l'énergie électrique	250 000 000	78 459 570		62 276 490	16 183 080	187 723 510
45.2022	Gestion de l'eau	50 000 000	11 521 940	373 304		11 895 244	50 373 304
46.2022	Transports	120 000 000	33 202 604	11 797 396		45 000 000	131 797 396
47.2022	Engins	230 000 000	8 398 647	66 601 353		75 000 000	296 601 353
48.2022	Déchets	60 000 000	22 445 875	2 719 042		25 164 917	62 719 042
49.2022	Police municipale et incendie & secours	60 000 000	1 060 490	3 808 867		4 869 357	63 808 867
TOTAL GENERAL		1 450 000 000	450 324 800	224 794 989	224 794 989	450 324 800	1 450 000 000

Ainsi, à la mission 903 « Partenariat avec les collectivités », les modifications de montant d'AP de l'annexe 2 de l'article 7 du projet de délibération sont ajustées.

Les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

Je vous remercie.

**Le président** : Merci. Discussion ? Oui, Monsieur le sénateur.

**M. Teva Rohfritsch** : Oui, merci Monsieur le président.

Avez-vous une idée compte tenu de ce redéploiement — j’imagine que c’est à la connaissance des projets soumis à analyse en cours —, est-ce que vous avez une idée de la ventilation de ces projets entre communes des archipels et communes de Tahiti ?

**Le président :** Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** Oui, en fait, nous procédons comme tel depuis une décennie, je crois, c’est qu’effectivement à cette session ou même avant, pour la seconde session de l’année, les réajustements sont faits en AP de manière à répondre au plus juste, aux besoins des communes. Donc, c’est une pratique usuelle et courante que nous réitérons et que nous mettons en application encore cette année.

**Le président :** Merci.

Oui, Monsieur le sénateur.

**M. Teva Rohfritsch :** Oui, je ne mets pas en cause la pratique, puisque je l’ai aussi pratiquée, mais je voulais savoir si vous aviez une idée sur... Parce que, je sais qu’il y a un suivi très précis, minutieux à la DDC des projets en cours, est-ce que vous avez une idée des ventilations des projets qui arrivent ? Mais, si vous ne l’avez pas là, on veut bien une information à posteriori. C’est pour avoir une idée où seront consommés ces crédits.

**M. Yvonnick Raffin :** Oui, donc, comme je disais, comme c’est l’usage, il y a deux sessions à la DDC : en février et au mois d’août. Les dossiers ont été déposés pour le mois d’août et sont en cours d’instruction aujourd’hui. Donc, des précisions vous seront adressées lorsque l’instruction de tous les dossiers sera terminée.

**Le président :** Merci.

En fait, c’est le chapitre 903 qui est amendé.

Nous passons au vote de l’amendement. Vous êtes pour ? Donc, 47 pour l’amendement et 10 abstentions.

Et sur la mission 903 amendé ? Vous vous abstenez. Donc, 35 pour et le reste abstention.

#### Mission 901

**Le président :** Nous passons maintenant à la mission 901. Pour la mission 901, pas d’intervention, je suppose. Même vote. 35 pour et le reste abstention.

#### Mission 904

**Le président :** On vient de voter la mission 903, on passe à la mission 904. Même vote ? Même vote. Merci.

#### Mission 905

**Le président :** Pour la mission 905, même vote, pas d’intervention.

#### Mission 908

**Le président :** Pour la mission 908, pareille pas d’intervention. Même vote.

#### Mission 909

**Le président** : Pour la mission 909 ? Pas d'intervention non plus. Même vote.

Mission 910

**Le président** : Pour la mission 910 ? Pas d'intervention, même vote.

Mission 911

**Le président** : Pour la mission 911, même vote. Merci.

Mission 914

**Le président** : Pour la mission 914, pas d'intervention non plus. Même vote.

Mission 915

**Le président** : Pour la mission 915 ? Pas d'intervention, même vote. Merci.

Mission 916

**Le président** : Pour la mission 916 ? Pas d'intervention, même vote.

Mission 951

**Le président** : Et pour la mission 951, pas d'intervention non plus. Même vote.

Et pour l'ensemble de l'article 7 avec l'amendement prévu à la mission 903. Même vote ? Même vote. Merci.

Article 8

**Le président** : Nous passons aux crédits de paiement, article 8. Il n'y a pas d'amendement, nous passons directement au vote par mission.

Mission 900

**Le président** : Mission 900, pas d'intervention, même vote.

Mission 901

**Le président** : Mission 901 ? Même vote. Merci.

Mission 903

**Le président** : Mission 903, pas d'intervention non plus. Même vote. Merci.

Mission 904

**Le président** : Mission 904 ? Pas d'intervention, même vote. Merci.

Mission 905

**Le président** : Mission 905, pareil pas d'intervention, même vote.

Mission 907

**Le président :** Mission 907 ? Même vote.

Mission 908

**Le président :** Mission 908, même vote.

Mission 909

**Le président :** Mission 909 ? Même vote.

Mission 910

**Le président :** Mission 910, pas d'intervention, même vote.

Mission 911

**Le président :** Mission 911 ? Pas d'intervention non plus. Même vote.

Mission 914

**Le président :** Mission 914 ? Même vote.

Mission 915

**Le président :** Mission 915, pas d'intervention, même vote.

Mission 916

**Le président :** Mission 916 ? Pareil, même vote.

Mission 951

**Le président :** Mission 951, même vote. Merci.

L'ensemble de l'article 8 ? Même vote. Merci.

Article 9

**Le président :** L'article 9 ? Je pense qu'il n'y a pas d'intervention. Même vote ? Même vote.

La question que je pose au ministre, vous voulez continuer, terminer vos dossiers ? On termine ? O.K. on termine.

**Le président :** Donc, on passe directement à la délibération sur les comptes d'affectation spéciale.

*PREMIÈRE PARTIE*  
*Conditions générales de l'équilibre réel*

Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** Vous avez vos délibérations ? Pour l'article 1<sup>er</sup>, s'agissant des évaluations des recettes et les plafonds de dépenses qui sont modifiés.

Sur l'article 1<sup>er</sup>, y a-t-il une intervention sur l'article 1<sup>er</sup> ? Je ne vois pas d'intervention. Je soumetts au vote. Toujours le même vote ? Abstention ? A here ia Porinetia, vous êtes pour ? A here ia Porinetia pour. Les non-inscrits, pour ? Pour aussi. Tavini huiraatira, votre vote ? Abstention ? 10 abstentions et 44 pour.

*DEUXIÈME PARTIE*  
*Moyens alloués aux services et dispositions diverses*

Article 2

**Le président :** L'article 2 ? Pareil, même vote ? Même vote. Merci.

Article 3

**Le président :** Article 3 ? Même vote.

Article 4

**Le président :** Article 4 ? Oui, abstention A here ia Porinetia, abstention aussi. 35 pour, le reste abstention.

Article 5

**Le président :** Article 5 ? Abstention ? Pareil, donc 35 pour, le reste abstention.

Article 6

**Le président :** Pour l'article 6, nous serons obligés de voter par mission.

FRPH

Mission 966

**Le président :** FRPH, mission 966 « Économie générale ». Abstention ? Abstention. 35 pour, le reste abstention.

FPPH

Mission 966

**Le président :** FPPH, mission 966. Pareil, même vote ? Pour ? Pour. Ça fait 47 pour et 10 abstentions.

FDTC

Mission 964

**Le président :** FDTC « Tourisme » 964. Pour ? O.K. Donc 47 pour.

Mission 990

**Le président :** Et mission 990 ? Pareil, pour. Même vote.

FIGD

Mission 991

**Le président :** FIGD « Gestion financière ». Abstention ? Abstention aussi, pareil. O.K. 35 pour et le reste abstention.

FELP

Mission 971

**Le président :** Et FELP, 971, abstention aussi ? Oui, 35 pour et le reste abstention.

Total

**Le président :** Et le total de l'article 6 ? Abstention aussi ? O.K. Donc 35 pour et le reste abstention.

Article 7

**Le président :** Article 7, le montant des crédits de fonctionnement.

FRPH

Mission 966

**Le président :** Pour le Fonds de régulation... « Économie générale » 966, votre vote ? Abstention ? Abstention aussi. 35 pour, le reste abstention.

FPPH

Mission 966

**Le président :** Péréquation... Abstention aussi péréquation. Même vote ? Même vote.

FDTC

Mission 023

**Le président :** « Tourisme » pour ? Alors 47 pour et 10 abstentions.

FIGD

Mission 991

**Le président :** Mission 991 « Gestion financière » ? Abstention. 35 pour, le reste abstention.

FELP

Mission 971

**Le président :** Pour le FELP, il y a un amendement. Monsieur le ministre, il y a un amendement à la mission 971.

**M. Yvonnick Raffin :** Merci, Monsieur le président.

Amendement n° 1

À la mission 971 « Vie sociale », le versement au régime de solidarité de la Polynésie française est augmenté de 120 millions F CFP au titre des mesures d'accompagnement du pouvoir d'achat via l'augmentation du minimum vieillesse et des allocations familiales à compter du mois de décembre.

Cette mesure est financée par un redéploiement de crédits en provenance de la mission 991 « Gestion financière ».

Ainsi, l'article 7 du projet de délibération est modifié en conséquence.

*Au lieu de :*

FELP	971	Vie sociale	1 565 750 136
------	-----	-------------	---------------

*Lire :*

FELP	971	Vie sociale	1 685 750 136
------	-----	-------------	---------------

Les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

Merci.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre.

Sur l'amendement, vous êtes pour ? Pour, 47 pour. Toujours abstention Tavini huiraatira. Par contre, sur le chapitre amendé, vous vous abstenez ? 35 pour et le reste abstention. 35 pour l'article amendé. L'amendement, ils sont pour.

Mission 991

**Le président :** Toujours au FELP, mission 991, là aussi, il y a un amendement Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** Merci, Monsieur le président.

Il s'agit de l'amendement n° 2.

À la mission 991 « Gestion financière », le redéploiement de crédits en faveur du régime de solidarité de la Polynésie française est augmenté de 120 millions F CFP.

Ces crédits sont dédiés à la prise en charge de l'augmentation du minimum vieillesse et des allocations familiales.

Ainsi, pour le FELP, à la mission 991, l'article 7 du projet de délibération est modifié comme suit :

*Au lieu de :*

FELP	991	Gestion financière	- 206 000 000
------	-----	--------------------	---------------

*Lire :*

FELP	991	Gestion financière	- 326 000 000
------	-----	--------------------	---------------

Les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci.

Sur l'amendement, pas d'intervention ? Je soumetts au vote. Pour l'amendement ? Pour l'amendement. Donc, 47 pour l'amendement. Par contre, pour la mission amendée, abstention pour les non-inscrits et A here ia Porinetia. Donc 35 et 22. Merci.

FPSS

Mission 971

**Le président :** Nous passons au FPSS « Vie sociale » 971. Pas d'intervention ? Même vote ? Abstention. 35 pour, le reste en abstention.

Mission 991

**Le président :** Et toujours le même fonds au 991. Même vote ? Même vote. Merci.

FPSU

Mission 967

**Le président :** Nous passons au FPSU « Travail et emploi » 967. Pas d'intervention. Même vote, c'est-à-dire 35 pour, le reste abstention.

Mission 971

**Le président :** Et mission 971 ? Pas d'intervention, même vote. Merci.

Et l'ensemble de l'article 7 ? Même vote ? Même vote. Merci.

Article 8

FDTC

Mission 021

**Le président :** Article 8, au FDTC, mission 021, pas d'intervention. Je soumetts au vote. Je suppose abstention ? Pour, A here ia Porinetia ? Pour aussi. Ça fait donc 47 pour et 10 abstentions.

Article 9

FDTC

Mission 904

**Le président :** Nous passons à l'article 9, « Tourisme » mission 904. Vous êtes pour ?... Pour aussi. Ça fait 47 pour, 10 abstentions.

Article 10

FDTC

Mission 904

**Le président :** L'article 10 du fonds du tourisme, 904. Il s'agit de crédits de paiement. Également pour ?... Pour. 47 pour, 10 abstentions. Voilà.

Article 11

**Le président :** L'article 11, même vote ? Même vote.

Pour l'ensemble de la délibération, même vote ?... Abstention ?... Abstention. Donc 35 pour et le reste abstentions.

Alors, voyons le ministre de l'agriculture, vous êtes prêts à défendre vos dossiers ?... (*Réactions dans la salle.*) Non ?... *Ce sera court !* Ils ont faim les élus, là !... (*Réactions dans la salle.*)

On se retrouve à deux heures et demi, 14 h 30.

La séance est suspendue.

(*Suspendue à 13 heures 22 minutes, la séance est reprise à 14 heures 44 minutes.*)

RAPPORT N° 92-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA STRATÉGIE DE L'INNOVATION 2030 DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M. et M<sup>me</sup> les représentants Michel Buillard et Tepuaraurii Teriitahi

**Le président :** Bien. Je vous propose de reprendre nos travaux.

Nous sommes au dossier n° 3 s'agissant du rapport n° 92 relatif à un projet de délibération portant approbation de la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française.

Monsieur le ministre, vous avez une intervention préalable à faire ?... Vous avez la parole.

**M. Tearii Alpha :** *Mes salutations à toutes et à tous en cette après-midi* Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les représentants, chers collègues.

Ce dossier que nous proposons, que nous examinons cet après-midi concerne la stratégie de l'innovation de la Polynésie française. C'est un dossier qui a été travaillé avec les services de la délégation de la recherche, le délégué de la recherche de l'État en Polynésie française et tout l'écosystème de l'innovation et de la recherche en Polynésie. Un dossier qui a été travaillé en concertation très large avec une première phase réalisée donc en fin d'année 2021 et puis une dernière phase proposée en début d'année 2022.

L'objectif de cette stratégie, en tout cas le but essentiel de cette stratégie, c'est de codifier dans un document qui a été conçu avec l'architecture des documents stratégiques de la Commission européenne. Donc, c'est un document qui nous permet de valoriser les premiers axes prioritaires tels qu'ils ont été donc discutés et proposés par l'écosystème polynésien. Ce ne sont pas des propositions du gouvernement, ce sont des fiches actions et des objectifs à atteindre qui ont été largement discutés avec les partenaires.

Et, aujourd'hui, donc, comme vous le savez, nous avons ouvert ce matin la 4<sup>e</sup> édition du Sommet polynésien du TECH4ISLANDS. Comment innover de manière différente, en tout cas adaptée dans les situations insulaires et la Polynésie, à travers donc TECH4ISLANDS qui a aussi une vision et une stratégie à proposer. Mais, nous n'avons pas résumé l'innovation que par le prisme du numérique. Donc, il y a bien sûr tout le potentiel, qu'il soit écotouristique, qu'il soit énergétique, qu'il soit environnemental, qu'il soit dédié ou en tout cas organisé autour de nos ressources propres, de nos ressources naturelles. Donc, c'est tous ces potentiels qui sont valorisés dans les axes et les propositions qui ont été rassemblés et organisés dans ce document.

En tout cas, voilà en quelques mots le projet que nous proposons avec la ministre en charge du numérique mais aussi tous les ministères puisque l'innovation est transversale. Il n'y a pas un ministre de l'innovation dans notre gouvernement. L'innovation est la façon de développer des filières qui vont porter notre pays pour les prochaines années, et elle viendra de tous les secteurs. Et, innover ne veut pas dire se détourner aussi de son savoir patrimonial. Donc, il y a aussi cet intérêt que nous avons de nous

différencier de l'innovation mondiale en étant attaché à notre différence culturelle et notre différence environnementale. *Merci.*

**Le président :** *Merci*, merci Monsieur le ministre.

La parole est au rapporteur. Madame la présidente du groupe, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Président, merci. À nos ministres, *à toutes et à tous, mes salutations en cette après-midi.*

Le Président de la Polynésie française nous a transmis par lettre n° 4662/PR du 1<sup>er</sup> juillet 2022 un projet de délibération portant approbation de la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française.

Une des priorités du gouvernement, comme notre ministre vient de le dire, est de construire un nouveau modèle de développement plus autonome et autosuffisant, fondé sur l'économie de la connaissance et la production d'excellence. Le but est de mettre en avant l'innovation comme levier essentiel de soutien à la croissance économique, à l'émergence de nouvelles activités et filières, à l'amélioration des compétences, à l'augmentation de la compétitivité et à la création d'emplois.

Baptisée « Polynésie, Océan d'Innovation », la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française est portée par le Pays en collaboration avec l'État et les communes. Elle sera la feuille de route indispensable pour faciliter l'accès des acteurs privés et académiques aux financements européens et nationaux afin de développer leur projet d'innovation.

Détaillée dans un document de 241 pages, la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française est le fruit d'une concertation d'une ampleur sans précédent de l'ensemble des acteurs de l'écosystème local de l'innovation. Plus de 500 personnes issues des domaines de la recherche, de la formation, de l'entreprise, mais aussi des associations et des institutions ont contribué à son élaboration.

Ce travail s'est déroulé en trois phases : avec d'abord un diagnostic et la sélection de six domaines d'activité stratégique. Puis, parmi un millier de propositions d'actions, 40 dites génériques ont été retenues. Enfin, des ateliers d'experts ont permis d'estimer l'efficacité et la cohérence globale de ces actions et de définir des critères d'évaluation et de suivi.

La stratégie d'innovation 2030 vise à engager notre pays dans l'innovation au service de son développement durable et inclusif. Il s'agit surtout de créer un environnement favorable à l'émergence de solutions innovantes dans les domaines d'activités stratégiques.

Ce projet de délibération a été examiné par la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien, le 1<sup>er</sup> septembre 2022, en présence donc de notre déléguée à la recherche, Madame Tea Frogier.

Dans sa présentation, elle a souligné le fait que la stratégie de l'innovation 2030 de Polynésie française a été conçue dans un format préconisé par l'Union européenne, ce qui impose certaines contraintes, mais permettra aux porteurs de projets polynésiens d'avoir accès aux financements européens, nationaux et internationaux.

Elle a aussi insisté sur le caractère transversal de cette stratégie qui associe l'ensemble des ministères et des acteurs de l'innovation en Polynésie française, ainsi que les populations. L'inclusion d'un maximum de partenaires étant un élément clé de la réussite.

Les débats ont largement porté sur la nécessité d'accompagner et de soutenir les porteurs de projet dans le montage de leur dossier, en particulier d'un point de vue administratif, juridique et financier, et de leur apporter un suivi personnalisé.

A enfin été évoquée l'importance de sensibiliser la jeunesse polynésienne à l'innovation pendant le cursus scolaire, voire universitaire, ainsi que la portée régionale et internationale de cette stratégie de l'innovation. La Polynésie française pourrait en effet dans certains domaines être une vitrine et un modèle pour d'autres archipels comparables en Océanie, voire au-delà.

Ce projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime de la commission, et, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le rapporteur et moi-même, et de vous demander, de l'approuver.  
*Merci.*

**Le président :** Merci, Madame la présidente de groupe, rapporteure du dossier.

La conférence des présidents a prévu un temps de parole pour la discussion générale de 60 minutes : 29 pour le Tapura huiraaatira, 11 pour le Tavini huiraaatira, 10 pour A here ia Porinetia, 10 pour les non-inscrits.

La parole est au Tapura huiraaatira. Qui intervient ? Madame Romilda Tahiaata, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Romilda Tahiaata :** Merci, Monsieur le président. *Bonjour*, chers collègues. *Bonjour, Monsieur le ministre.*

Baptisée « Polynésie, Océan d'Innovation », cette stratégie portée par le Pays, l'État et les communes répond aux exigences européennes afin de permettre aux acteurs privés de bénéficier des financements nationaux et internationaux.

Ce document de plus de 200 pages va permettre à la Polynésie française de s'engager dans l'innovation au service d'un développement durable et inclusif. Autrement dit, un développement qui réconcilie la société, l'économie et l'environnement, tout en étant capable de s'adapter aux différences, et de valoriser la diversité pour garantir aux générations futures une cohésion sociale et territoriale.

Mais, qu'est-ce qu'on entend exactement par « innovation » ? Il faut bien distinguer l'innovation de l'invention. Innover ne se limite pas à sortir une nouvelle idée de son chapeau. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant. L'innovation, c'est apporter une plus-value à un produit ou un service, c'est changer les chaînes opératoires en mettant de la nouveauté dans nos savoir-faire.

L'objectif est bien évidemment de développer de nouvelles filières en faisant de l'innovation un levier pour créer des emplois. Moteur de nouveaux procédés de production ou de travail, l'innovation rebat les cartes et la Polynésie a tous les atouts en main pour se distinguer dans différents domaines.

Avec ses 5 millions de km<sup>2</sup> de zone économique exclusive, la Polynésie française peut en effet se faire le porte-drapeau d'une économie bleue durable et décarbonée, être une référence de la résilience Terre-Mer, une vitrine d'un tourisme éco-culturel, ou encore un territoire pilote de la bioéconomie.

Ainsi, nous avons une vraie carte à jouer et il nous faut maintenant développer une vraie culture de l'innovation pour qu'elle devienne un réel moteur de croissance économique.

Si le domaine de la « Recherche » est généralement porté par les organismes publics, celui de l'innovation relève davantage du secteur privé et touche à tous les secteurs sans empiéter sur les politiques sectorielles mais en venant au contraire les enrichir. C'est ainsi que l'on retrouve par exemple le projet « Archipels connectés » qui a permis l'émergence de cinq campus connectés dans tous nos archipels, à savoir à Raiatea, Nuku Hiva, Rangiroa, Tubuai et Teva i Uta, afin de permettre à nos jeunes des îles de suivre des enseignements à distance.

Toujours dans le domaine de l'éducation, nous retrouvons le projet Nārua porté par l'Université de la Polynésie française et lauréat de l'appel à projets « ExcellencES sous toutes ses formes » du 4<sup>e</sup> Plan d'investissement d'avenir (PIA4).

Il sera mis en œuvre sur huit ans autour de trois axes : la transformation de la formation universitaire de 1<sup>er</sup> cycle (autrement dit, une réforme complète des licences de l'UPF) en ciblant des secteurs clés de l'économie polynésienne comme le tourisme ou l'économie bleue par exemple ; le renforcement de la formation de cadres polynésiens sur des questions en lien avec le développement durable ; et enfin, le positionnement de l'UPF comme phare dans la région Pacifique et comme université multilingue.

Et je terminerai avec le projet Nahiti (pour Nouvelles Approches pour l'Innovation et la Technologie dans les Îles de Polynésie française), lauréat de l'appel à projets lancé par le Plan innovation Outre-mer, qui nous permettra de trouver des solutions afin de s'adapter aux évolutions climatiques, environnementales et numériques.

En résumé, vous l'aurez compris, autant de projets qui s'inscrivent pleinement dans cette stratégie de l'innovation que je vous invite à adopter avec nous. **Merci.**

**Le président :** Merci, Madame la représentante.

La parole est au groupe Tavini huiraaatira. Madame Cécile Mercier, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Cécile Mercier :** Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, Monsieur le ministre, Monsieur le sénateur, Monsieur le député, Mesdames, Messieurs les représentants, chers collègues, **bonjour.**

Notre assemblée est saisie d'un rapport relatif à un projet de délibération portant approbation de la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française, avec une mise en avant de « *l'innovation comme levier essentiel de soutien à la croissance économique, au développement de nouvelles activités et filières, à l'augmentation de la compétitivité et à la création d'emplois.* »

Ainsi, la feuille de route de la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie et baptisée « Polynésie, Océan d'Innovation », nous est présentée sur plus de 240 pages exposant les perspectives de la Polynésie en termes d'innovations et de besoins au service de son développement durable et inclusif et résultant sur 40 actions retenues sur les 1 130 proposées.

Au niveau de l'engagement de la Polynésie française, deux objectifs spécifiques ont été choisis, à savoir fournir un environnement favorable à l'innovation et faire émerger des solutions innovantes dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française et découlant sur six résultats devant être atteints au travers de 20 actions.

En commission législative, Madame la déléguée à la recherche a fait du projet « Archipels connectés », de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » permettant de faire le lien avec la formation, la sensibilisation des scolaires, etc., de l'appel à projets « ExcellencES », en citant le projet « Nārua » ayant décroché 1,336 milliard F CFP et du projet « Nahiti » ayant pour objectif la structuration d'un véritable écosystème de l'innovation et qui permettra à la Polynésie française de trouver les réponses pour s'adapter aux évolutions environnementales, climatiques, numériques.

Pour rappel, en page 11 du document unique de programmation DOCUP 2019, il était fait état de l'aide européenne en Polynésie française depuis le début des années 2000, aide principalement axée dans le secteur de l'assainissement des eaux usées puis réorientée vers le tourisme.

On apprenait également que l'éligibilité totale des PTOM a été établie dans la décision d'association Outre-mer de 2013, permettant à ces derniers de « *participer et recevoir un financement de programmes de l'UE tels que* — le programme PACE-Net, qui vise à rapprocher les instituts de recherche de la région Pacifique (y compris Australie et Nouvelle-Zélande) entre eux et avec des instituts de recherche européens —, *le programme-cadre recherche et d'innovation, le programme pour la compétitivité des petites et moyennes entreprises, les programmes éducation et* — le programme Erasmus Mundus qui

permet les échanges et stages d'étudiants dans la région Pacifique — *les programmes culturels et audiovisuels, reflétant leur statut de membres de la famille européenne.* »

En effectuant quelques recherches, on apprend que « 2022 est l'année européenne de la jeunesse ».

Qu'en est-il de notre jeunesse ? Quels sont les projets spécifiques à la jeunesse polynésienne ?

On peut lire dans la presse internationale que cette année 2022 — année européenne de la jeunesse — est « *l'occasion de mettre en exergue l'implication de la jeunesse dans le projet européen, l'occasion également de montrer comment l'Union européenne soutient les jeunes dans tous les aspects de leur quotidien : études, emploi, loisirs, etc.* »

Le Tavini huiraatira aimerait avoir quelques réponses de la part du gouvernement sur deux documents publiés par le Sénat en juillet 2020 et par le CÉSEC en juillet 2022.

En effet, la Délégation sénatoriale en Outre-mer a publié une étude sur les enjeux financiers et fiscaux européens pour les Outre-mer en formulant 30 propositions autour de trois axes majeurs : défendre un équilibre budgétaire plus favorable aux RUP (Régions ultrapériphériques) et PTOM (Pays et territoires d'Outre-mer) dans le cadre du prochain cadre financier 2021-2027, et du plan de relance de l'Union européenne ; lever les incertitudes sur la pérennisation des dispositifs fiscaux propres aux Outre-mer ; mieux faire entendre la voix des Outre-mer auprès des institutions françaises et européennes.

Le 20 juillet dernier, le CÉSEC a émis un avis favorable sur la stratégie de l'innovation 2030 sous réserve de ses observations et recommandations relatives par exemple, et je cite, à « l'autonomie alimentaire, la réduction de la dépendance à l'extérieur, l'amélioration du pouvoir d'achat, la réduction des inégalités, le développement des archipels éloignés, l'amélioration des liaisons maritimes et aériennes, la mise à disposition des terres cultivables. »

Monsieur le ministre, quelles actions proposez-vous quant aux différentes recommandations énumérées par le CÉSEC ?

L'institution rappelle dans ses conclusions l'importance de « guérir le passé » et que l'innovation doit porter également : sur l'analyse de l'expression des gènes dans les tumeurs induites par les radiations ionisantes, et de la perfection de cette signature moléculaire de cancers induits par les retombées des essais nucléaires ; la poursuite de ces recherches permettrait une réelle avancée des sciences de la santé de tous les Polynésiens ; sur les recherches relatives à l'exploration, la protection, et l'exploitation durable des fonds marins de la ZEE de la Polynésie française, notamment les études d'impact de l'extraction minière sur le fonctionnement des écosystèmes, enjeu majeur de demain.

Merci de votre attention.

**Le président :** Merci, Madame la représentante.

Nous passons la parole au groupe A here ia Porinetia. Madame Nicole Sanquer, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, Madame la ministre, chers collègues.

En élaborant pour la première fois sur la base de format préconisé par l'Union européenne une stratégie de l'innovation pour la Polynésie française, le Pays ambitionne de transformer notre modèle économique et social pour renforcer la compétitivité de ses secteurs dans le respect d'un développement durable et plus inclusif.

Selon le document soumis à notre examen, ce modèle de stratégie doit définir collectivement plusieurs priorités lesquelles doivent permettre à notre territoire d'obtenir un avantage concurrentiel et faire de la

réponse innovante aux défis locaux qui s'élèvent le moteur du développement et du déploiement de solutions à haute valeur ajoutée.

Cette politique publique doit ainsi viser à apporter des réponses concrètes et faire émerger des solutions efficaces pour relever les grands défis des transitions écologiques, alimentaires, énergétiques, numériques et climatiques de la Polynésie française, afin d'assurer un avenir durable et équitable à sa population dans tous les archipels.

Pour ce faire, elle s'appuie sur deux objectifs spécifiques visant, d'une part, à encourager son développement naissant au service du développement durable et, d'autre part, l'émergence de solutions innovantes selon six secteurs d'activité stratégiques ciblés : économie bleue durable décarbonée, résilience de la Terre-Mer, tourisme éco-culturel, valorisation des biotechnologies, modèle de production d'excellence. Quarante actions opérationnelles y sont déclinées.

Les objectifs définis par la stratégie de l'innovation 2030 pour la Polynésie française s'inscrivent en lien avec les objectifs internationaux de l'ONU et en complément des grands projets structurants. Pour autant, ces derniers apparaissent très généraux et ambitieux et devront, pour permettre l'émergence de nouveaux marchés, bénéficier en tout état de cause d'un financement dédié en complément d'autres éventuels appuis financiers.

Par ailleurs, si le choix de limiter la stratégie d'innovation à six secteurs orientés vers des domaines d'activité peut s'inscrire en faveur d'un meilleur gage de réussite et plus favorablement en faveur de financements européens au bénéfice de partenariat public privé, A here ia Porinetia regrette toutefois qu'aucun secteur d'activité en faveur de la cohésion sociale visant à favoriser l'émergence de marchés spécifiques liés par exemple à l'économie sociale et solidaire n'ait été retenu.

En effet, pour naître et se développer, l'innovation doit aussi savoir répondre aux besoins plus pragmatiques pour lesquels notre population attend des solutions et ce, d'autant dans le contexte de bouleversements économiques que nous traversons depuis le début de la crise sanitaire et qui rappelle chaque jour à nos familles la grande fragilité financière dans laquelle notre pays se trouve.

Par ailleurs, si nous saluons la démarche participative de construction de cette stratégie permettant de conduire au développement de nouveaux procédés et conduire à l'élargissement de nouveaux marchés indispensables à toute économie pour développer la compétitivité de ces entreprises, il convient d'étendre cette stratégie jusqu'à leur commercialisation, voire leur exportation, compte tenu du caractère insulaire de notre économie.

Enfin, le portage de cette politique étant également effectué par le ministre en charge de l'économie, également en charge des finances, nous préconisons à ce qu'une évaluation financière du déploiement de cette stratégie soit établie afin que la Polynésie française et ces entreprises puissent éventuellement bénéficier d'appuis financiers européens qui seront dédiés à la mise en œuvre de cette feuille de route pour les sept prochaines années. À défaut, la vision accompagnée de l'action ne pourra changer le monde et ne restera qu'un rêve.

Monsieur le ministre, nous l'avons bien compris en commission, cette stratégie nous permettra d'obtenir des financements extérieurs et permettra à nos porteurs de projet d'être éligibles aux appels à projets européens et nationaux. Mais le plus important, à notre sens, est que cette stratégie se transforme en actions et en résultats concrets et visibles.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci, Madame la représentante.

La parole est au groupe des non-inscrits. Monsieur Philippe Schyle.

**M. Philip Schyle :** Oui. Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, Monsieur le ministre, en cette après-midi paisible et apaisante, je ne m'étendrai pas plus que ce que mes collègues ont décliné.

J'ajouterai simplement, au nom de mes collègues non-inscrits, que nous saluons la démarche, la démarche de donner à l'innovation une vision ; et, c'est important, c'est important que le gouvernement, que la Polynésie française ait une vision, même dans un domaine qui est mouvant, puisque l'innovation par essence est mouvante. Mais le fait d'avoir une vision, d'avoir des objectifs, c'est fondamental.

D'autant que dans cette vision, vous l'avez indiqué Monsieur le ministre, elle est partagée, elle est partagée par toutes les institutions : l'État, les communes, ainsi que les organismes de recherche, de formation, les associations, le monde du privé également, les entreprises ont aussi été associées, ce qui ne peut être qu'un gage de réussite.

D'autant que cette vision aussi est une réponse aux défis actuels que traverse le monde, que ce soit en matière écologique, en matière alimentaire, en matière énergétique, en matière numérique et en matière climatique, à l'heure où les tensions dans le monde sont de plus en plus fréquentes et s'exacerbent.

Vous avez également, Monsieur le ministre, souhaité que cette vision puisse apporter une solution spécifique au reste du monde, des solutions insulaires qui soient originales. Là aussi, c'est tout à votre honneur, que ce soit dans l'économie bleue, que ce soit au niveau de la résilience du tourisme éco-culturel, de la bioéconomie et de la biotechnologie.

Alors, je donne peut-être l'impression de flatter, mais je ne suis absolument pas là pour vous flatter ! Je ne fais en fait que reconnaître ce que l'État reconnaît déjà puisque ce que vous proposez au travers de votre vision stratégique de l'innovation figure aussi dans ce document officiel du gouvernement de la République qui porte sur la stratégie française dans l'Indopacifique, puisque dans cette stratégie, sont cités un certain nombre d'objectifs, un certain nombre d'actions menés et cités à titre d'exemples dans le cadre de cette stratégie de l'innovation.

Tant et si bien qu'en effet, l'État considère les collectivités d'outre-mer, et en particulier celles du Pacifique, dans le cadre de l'Indopacifique comme des « têtes de pont », puisque c'est l'expression qui est utilisée dans le document, « des têtes de pont de la France », mais aussi et surtout — ça a été indiqué tout à l'heure — de l'Union européenne. Et donc à ce titre — et je finirai par cela —, Monsieur le président, on peut espérer qu'à partir du moment où cette vision polynésienne de l'innovation est citée comme référence dans la stratégie française, que celle-ci puisse bénéficier de financements et réellement de financements, de la part de l'Europe, de la part également de l'État pour que ces « têtes de pont » que j'évoquais tout à l'heure ne soient pas une vaine expression, mais que cela devienne une réalité. Vous avez compris, Monsieur le ministre, que concernant les non-inscrits que nous sommes, nous soutenons bien évidemment ce travail important que vous avez réalisé.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci. Nous avons terminé avec la discussion générale.

Monsieur le ministre, avez-vous quelque chose à compléter.

**M. Tearii Alpha :** Oui. Merci pour vos interventions.

Je veux aussi rappeler, ici, que ce document, même s'il a l'air d'être épais et mentionne six priorités aujourd'hui dans ce document qui a été concerté, mais rien n'empêche et rien ne bloque les projets qui ne sont pas décrits comme les priorités de cette stratégie, d'émerger en Polynésie et il faut trouver un lien transversal. Par exemple, l'économie solidaire peut largement être soutenue dans une logique d'innovation et bien sûr dans une vision de démonstrateur en Polynésie, financée par des fonds de France 2030 ou de la direction générale de la recherche de la commission européenne parce que nous allons

démontrer que ce projet polynésien qu'il soit économiquement ou, disons, organisé de manière solidaire, vise à une transition, à une transformation climatique, énergétique, environnementale, sociétale ou etc.

Donc ne nous bloquons pas sur les systématiques qui ont été proposées par le comité stratégique et le comité de pilotage puisqu'il fallait bien définir des priorités, mais le plus important c'est la transversalité de la méthodologie de travail que nous avons proposée avec les partenaires. C'est, d'abord, de réveiller l'écosystème polynésien. C'est comment, collectivement, notre intelligence collective peut faire émerger des filières nouvelles quelles qu'elles soient. Et ce n'est pas forcément du *hightech*, ce n'est pas forcément la révolution technologique que nous voulons créer en Polynésie. C'est cette différenciation, ce projet organisé différemment, mais avec un objectif de transition énergétique, de transition environnementale, de transition sociétale, de transition vers le meilleur. Voilà. On veut une transition vers le meilleur.

Et puis nos sénateurs et nos députés, qui sont plus souvent que nous à Paris, connaissent l'organisation de France 2030. Il y a un secrétaire général qui est dédié à l'ambition de France 2030 et Polynésie 2030 est éligible au financement de France 2030 à travers donc Monsieur Bonnel, Bruno Bonnel, qui est délégué pour cette mission par le président de la République. Nous allons pouvoir répondre à des appels à projet, des appels à manifestation d'intérêt qui seront lancés après avoir analysé la stratégie polynésienne. Ils ne vont pas lancer des appels à manifestation d'intérêt à contrecourant du projet stratégique que nous allons voter aujourd'hui puisqu'ils estiment que si la Polynésie s'engage dans cette voie, il faudra adapter les appels à projet, mais à nous d'être moteur et à nous d'être inventif, d'être créateur non seulement entre Polynésiens, et comme vous l'avez vu ce matin au *Tech4Island* avec nos frères océaniens et puis avec nos cousins ultramarins quels qu'ils soient. Nous devons proposer des projets qui s'adaptent à notre environnement et qui s'adaptent à notre chemin de développement. Tout ce qu'on a entendu, ce matin, dans le collectif, s'il faut innover, eh bien il y a des fonds, il y a des financements, mais ces financements ne seront visibles et accessibles que si nous avons organisé des priorités.

Donc voilà, humblement, le document qui a été construit depuis à peu près un an parce que ça fait un an que les réunions ont démarré et nous espérons que, très prochainement, les premiers appels à manifestation d'intérêt qui seront lancés par l'Union européenne ou par France 2030 pourront trouver des solutions polynésiennes concrètes et réalisables dans notre pays. Voilà, tout ça pour le mieux vivre de demain. *Merci*.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre.

Nous passons à l'examen de la délibération.

#### Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** Article 1<sup>er</sup>, y a-t-il une intervention ? Non, je mets au vote. Unanimité ? Unanimité. *Merci*.

#### Article 2

**Le président :** Article 2, pareil, unanimité. L'ensemble de la délibération, même vote ? Même vote. *Merci*.

*Merci*, Monsieur le ministre. *Merci*.

RAPPORT N° 100-2022 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE LOI RATIFIANT L'ORDONNANCE N° 2021-1747 DU 22 DÉCEMBRE 2021 PORTANT SUPPRESSION DE LA CARTE DES FORMATIONS SUPÉRIEURES, METTANT EN COHÉRENCE ET ABROGEANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À LA RECHERCHE ET À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTENDANT

CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MÊMES DOMAINES À WALLIS-ET-FUTUNA, EN POLYNÉSIE FRANÇAISE ET EN NOUVELLE-CALÉDONIE ET ADAPTANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AU SÉJOUR DE RECHERCHE DANS CES COLLECTIVITÉS

Présenté par M. et M<sup>me</sup> les représentants Charles Fong Loi et Juliette Matehau-Nuupure

**Le président :** Nous passons au dossier suivant, rapport n° 4, n° 100-2022 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2021-1747 du 22 décembre 2021 portant suppression de la carte des formations supérieures, mettant en cohérence et abrogeant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur et étendant certaines dispositions relatives aux mêmes domaines à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et adaptant les dispositions relatives au séjour de recherche dans ces collectivités.

Monsieur le rapporteur, Charles Fong Loi, vous avez la parole.

**M. Charles Fong Loi :** *Bonjour*, Monsieur le président, Monsieur le ministre, Madame la ministre, Mesdames et Messieurs les représentants,

Par lettre n° 417/DIRAJ du 16 mai 2022, le haut-commissaire de la République en Polynésie française a soumis pour avis à l'assemblée de la Polynésie française, un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2021-1747 du 22 décembre 2021 portant suppression de la carte des formations supérieures, mettant en cohérence et abrogeant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur et étendant certaines dispositions relatives aux mêmes domaines à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et adaptant les dispositions relatives au séjour de recherche dans ces collectivités.

S'agissant de l'ordonnance n° 2021-1747 du 22 décembre 2021 précitée, celle-ci parachève la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur.

Elle vient supprimer la carte des formations supérieures, qui n'a jamais été arrêtée, et mettre en cohérence les codes de l'éducation et de la recherche avec les lois non codifiées.

Ces dispositions de l'ordonnance, qui concernent principalement les enseignements supérieurs et la recherche, relèvent des compétences de l'État.

Par ailleurs, le projet de loi vise à étendre à la Polynésie française des dispositions en matière de séjour de recherche, notamment en ce qui concerne le complément de financement pouvant être versé aux doctorants et chercheurs étrangers par les établissements d'accueil.

Au regard de ces éléments, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, réunie le 26 septembre 2022 pour examiner ce dossier, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'émettre un avis favorable au projet de loi présenté.

*Merci* pour votre attention.

**Le président :** Merci, Monsieur le président de la commission des ressources marines, rapporteur du dossier.

Soixante minutes ont été décidées par la conférence des présidents pour la discussion générale : 29 pour le Tapura huiraatira, 11 pour le Tavini huiraatira, 10 pour A here ia Porinetia et 10 pour les non-inscrits.

Je demande au groupe A here ia Porinetia d'intervenir. Sylviane Terooatea, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terooatea :** Merci, Monsieur le président.

La crise sanitaire a démontré que la recherche scientifique et technologique était un élément déterminant de la souveraineté nationale. La loi de programmation pluriannuelle de la recherche publique promulguée fin 2020 a pour ambition de donner à la recherche publique française les leviers permettant de relever les principaux défis scientifiques des décennies à venir. Qu'il s'agisse, par exemple, de la transition écologique, de la santé ou du numérique participant à la relance de la commande publique, cette programmation devant permettre à la France de tenir son rang parmi les grandes nations scientifiques.

En effet, selon les échanges tenus en commission, la France enregistre un recul dans les regards, dans les grands indicateurs scientifiques liés par un sous-investissement.

Cette loi poursuit trois grandes ambitions principales :

- Mieux financer et évaluer la recherche publique,
- Améliorer l'attractivité des métiers de la recherche,
- Replacer la science dans une relation ouverte avec l'ensemble de la société.

Le projet de loi soumis à notre avis vise à ratifier l'ordonnance du 22 décembre 2021, venue parachever la loi de programmation précitée, mais surtout à étendre à notre collectivité des dispositions prévues à l'article L434-1 du code de la recherche.

Son dispositif permet de renforcer l'attractivité des postes de doctorants et chercheurs nationaux et étrangers par les établissements d'accueil, par la possibilité d'octroyer un complément de financement à la charge de l'État dédié à leur frais de séjour.

Toujours selon les échanges tenus en commission, les établissements d'accueil principalement concernés sur notre territoire sont le Criobe, la station Gump et l'Université de la Polynésie française qui reçoivent chaque année près d'une centaine d'étudiants étrangers pour des missions spécifiques, scientifiques. L'ILM en qualité d'ÉPIC du Pays ne pourrait pas bénéficier de ce dispositif.

Madame la ministre en charge de l'éducation, pourriez-vous nous indiquer les raisons pour lesquelles ce dispositif n'est pas proposé d'être adapté et étendu à nos établissements réalisant des travaux de recherches et ce, même s'il est à la charge de l'État.

Ce dispositif permettant *in fine* de maintenir et de développer les niches d'excellence de la recherche en Polynésie française en attirant les meilleurs scientifiques et le groupe A here ia Porinetia propose un vote favorable. *Merci*.

**Le président :** Merci bien. Nous passons la parole aux non-inscrits. Pas d'intervention, non-inscrits. La parole est au groupe Tapura. Qui intervient ? Pardon, Augustine, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Augustine Tuuhia :** Merci, Monsieur le président de l'assemblée. Madame la ministre, Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, *bonjour*.

Nous sommes toujours dans les temps puisque le projet de loi ratifiant l'ordonnance qui nous intéresse aujourd'hui est toujours entre les mains du Sénat. Comme l'a expliqué notre rapporteur, cette ordonnance vient parachever la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030, votée en décembre 2020, et qui vise à renforcer l'attractivité des métiers scientifiques permettant ainsi à la France de rester compétitive dans ce domaine.

Prenons l'exemple du vaccin contre la *Covid-19*. Eh bien, il n'a été rendu possible que grâce aux travaux réalisés en amont par des chercheurs académiques. Et si la France ne veut pas être distancée économiquement, elle doit absolument valoriser ces métiers pour les rendre plus attrayants. Car force est de constater que la France investit beaucoup moins dans la recherche que de nombreux pays européens.

D'où cette loi de programmation et son ordonnance qui vient supprimer la carte des formations supérieures, devenue obsolète. Elle vient aussi octroyer un complément de financement, et pas un complément de salaire, – attention, la distinction est importante – pour le séjour des chercheurs étrangers lorsqu'ils viennent en mission. C'est d'ailleurs souvent le cas chez nous. En effet, contrairement à la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie accueille chaque année plus d'une centaine de scientifiques étrangers, notamment au centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement, le Criobe, implanté à Moorea.

Pas plus tard que le 27 septembre dernier d'ailleurs, la première pierre du futur centre d'hébergement international du Criobe a été posée. Ce futur pôle scientifique permettra de faire rayonner, à l'échelle mondiale, les recherches entreprises localement en matière de biologie marine, d'écologie environnementale, de santé ou encore d'énergies renouvelables. Un travail qui se fait en lien avec notre université de Polynésie mais aussi avec l'Ifremer et l'Institut Louis Malardé.

Co-financée à parts égales par l'État et le Pays, cette nouvelle structure s'inscrit donc complètement dans l'esprit du projet de loi que nous étudions aujourd'hui et pour lequel je vous invite à émettre un avis favorable évidemment. *Merci.*

**Le président :** Merci, Madame la représentante.

La parole est au groupe Tavini huiraaatira. Monsieur James Heaux, vous avez la parole.

**M. James Heaux :** *Merci, Monsieur le président. Je pense que les différents intervenants de notre assemblée ont bien expliqué ce projet de texte et, étant du même avis, mon intervention sera donc brève.*

La commission de l'éducation du 26 septembre dernier s'est réunie afin d'échanger autour du présent projet d'avis donnant lieu à l'abandon de la carte des formations supérieures et l'adaptation des dispositions relatives au séjour de recherche en Polynésie française.

Au cours de ces discussions, les représentants de l'État n'ont pas manqué de rappeler la chance inouïe qu'a la Polynésie, de par ses compétences dans certains domaines, puis d'avouer maladroitement qu'en réalité, l'esprit de cette loi permettrait à la France de garder sa position de grand pays de recherche figurant sur la liste des grandes Nations des pays scientifiques au monde. Force est de constater que nous contribuons, encore une fois, au rayonnement de la France en matière de recherche scientifique, cette fois-ci, nous l'espérons, de manière moins toxique pour notre peuple.

*Voilà, nous y sommes. On nous demande notre avis sur ce projet de texte émanant de l'État français, qui a été présenté de manière très détaillée lors de notre réunion en commission législative et, là, le ministre est présent pour apporter des réponses. Puisque les compétences de l'enseignement supérieur et de la recherche appartiennent à l'État français, mon intervention ne sera pas longue : nous apporterons notre soutien. Merci.*

**Le président :** *Merci.* Je pense qu'il n'y a pas de commentaire.

Monsieur le ministre.

**M. Tearii Alpha :** *Non, je me dois quand même de répondre à vos interrogations.*

Cette carte de formation de l'enseignement supérieur date de 1984, en tout cas celle qui est mise en œuvre chez nous, 1984. Si le ministère de l'enseignement supérieur de Paris souhaite modifier ou améliorer cette carte de formation, nous, évidemment, on ne s'oppose pas. Par contre, nous souhaitons grâce à ce qu'on vient de voter là juste avant, la stratégie de l'innovation de Polynésie française, depuis aussi la création du consortium polynésien de la recherche et de l'innovation en Polynésie, le consortium Resipol (Ifremer, ILM, le Criobe, l'Université) — ils sont tous ensemble dans un grand consortium —

et vous avez vu et entendu, il y a quelques semaines, notre Université, qui était à la tête d'un projet ambitieux, a réussi à capter des financements importants du Pays, du PIA4 (plan d'innovation avenir) de la France et c'est un projet de 1 milliard F CFP sur huit ans. Donc, c'est l'Université qui va décider de sa carte de formations, en ayant donc priorisé le potentiel polynésien : économie bleue évidemment, tourisme spécifique, éco. Demain, on va étudier les *holothuries*, les fameuses *holothuries* d'Auguste Buluc. Comment valoriser tout ça ? Ensuite, on ira sur l'agriculture de demain sur les atolls, l'agriculture adaptée au sol coralien.

Voilà, donc toute cette nouvelle carte de formations que va porter l'Université, la main dépend de Polynésie. C'est nous qui avons la main et grâce au Resipol et grâce bien sûr à notre Université et son président Patrick Capolsini, et bien sûr en concordance avec les priorités du Pays que nous venons de valoriser dans une loi qui s'appelle « la stratégie d'innovation de la Polynésie 2030 ». Et l'ILM, pour répondre à la question de Madame Sylviane Terooatea, notre élue, est éligible à tous ces dispositifs d'accueil de chercheurs. Il faut qu'il y ait une stratégie spécifique à l'ILM comme le fait le Criobe, comme fait l'Ifremer et comme le pratique aujourd'hui l'Université. Donc, l'ILM est reconnu officiellement comme un centre de recherche en Polynésie, et donc il est éligible à tous ces dispositifs.  
*Merci.*

**Le président :** Merci. Plus d'intervention ? Du côté du gouvernement, Madame la ministre, non ? Bien. Nicole Sanquer, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Oui, je vais un peu sortir du cadre parce que j'ai entendu Monsieur le ministre nous parler du PIA4. Monsieur le ministre, vous nous confirmez que la Polynésie française a une dotation sur le PIA4 ?

**M. Tearii Alpha :** Ce ne sont pas des dotations affectées. Ce sont des dotations de projets, donc il faut répondre à un projet, à un appel à manifestation d'intérêt et, évidemment, pour pouvoir répondre à ces projets, on a souhaité politiquement, on a rencontré Bruno Bonnelle, on lui a demandé et à la DGRI du ministère de la recherche de Madame Giry, on leur a demandé d'adapter les appels à manifestation d'intérêt à l'écosystème océanien. S'ils ne l'adaptent pas, évidemment, les projets ne seront pas atteignables. On ne sera pas dans la grille de sélection de ces appels à manifestation d'intérêt et je pense que l'Océanie, aujourd'hui, mérite une attention particulière dans la stratégie de recherche et d'innovation de la France, comme l'a rappelé Philip Schyle. Et donc si Nārua a été sélectionné comme un projet d'excellence, c'est parce qu'il y a eu une adaptation à l'environnement polynésien. On n'est pas du tout dans les mêmes grilles de sélection que les grandes universités nationales. Donc moi, je suis optimiste et très confiant. Il n'y a pas d'affectation spécifique pour la Polynésie. Il y a une attention à travers les appels à manifestation d'intérêt qui sera donc réalisé, opéré par France 2030.

**Le président :** Merci. Oui, Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Alors je vais rebondir, Monsieur le ministre, si vous avez des relations avec le ministre de la recherche sur le PIA.

En tant que députée, j'ai déposé des amendements sur ce fonds-là pendant deux ans pour pouvoir financer la recherche des maladies transgénérationnelles liées au nucléaire et, à chaque fois, mon amendement a été rejeté alors que c'est dans ce fonds-là que nous pouvons initier des recherches prioritaires. Donc, c'est juste une faveur, au cas où vous discutiez avec l'État, de soutenir cette demande de la Polynésie française. Merci.

**Le président :** Merci. Nous passons... Pardon, Monsieur le ministre.

**M. Tearii Alpha :** Moi, je ne discute pas avec l'État. Je ne suis allé qu'une fois en mission, il y a quelques jours-là à Paris.

J'ai été reçu par le cabinet de la ministre de la recherche. Ce ne sont que des appels à manifestation d'intérêt, donc il faut que de l'intérieur de l'État, il y ait un intéressement sur ce sujet. Donc j'en ai parlé au Président, il vous a interpellé les parlementaires, mais je pense que ce n'est pas que les parlementaires qui doivent y aller, c'est l'assemblée. Il faut qu'il y ait une conscience polynésienne unanime, que ce sujet est un sujet d'intérêt pour les polynésiens et demander à ce que cette étude soit lancée sur des fonds de France 2030. Ce n'est pas à la Polynésie d'aller financer ça tout seul.

En tout cas, le Président s'est exprimé. Moi, je peux vous dire que Monsieur Bonnel, puisque vous le verrez plus souvent que moi, les parlementaires, il est anciennement député, secrétaire général de France 2030 et lui et ses équipes organisent les appels à projet de France 2030 et ils veulent adapter les appels à projet par rapport aux stratégies justement des collectivités qui ne sont pas les mêmes. La Réunion n'a pas les mêmes ambitions que nous, la Guyane, la Polynésie, la Calédonie. Donc, c'est ce qu'on vient de faire précédemment, grâce à une première stratégie d'innovation. On définit nos priorités et on demande à ce que les appels à projet soient prioritairement lancés dans ces domaines et puis le domaine que vous citez, il faut une position unanime du Pays. *Allons droit au but* et ça ira plus facilement. *Merci*.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre.

Je sou mets l'avis à l'examen de notre assemblée. C'est un avis favorable. Je dispense le rapporteur de lire l'avis. Pas d'intervention ? Je sou mets au vote. Qui est pour ? Unanimité ? Unanimité. L'avis est adopté. *Merci*.

RAPPORT N° 98-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION D'UN PROJET D'AVENANT À LA CONVENTION N° 43-16 DU 6 JUIN 2016 MODIFIÉE PORTANT ADAPTATION DES CONDITIONS D'APPLICATION DU DÉCRET N° 2014-460 DU 7 MAI 2014 RELATIF À LA PARTICIPATION DES ENSEIGNANTS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET SCOLAIRES DES ÉLÈVES DES COLLÈGES ET LYCÉES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT AVEC L'ÉTAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Romilda Tahiaata et Louisa Tahuhuterani

**Le président :** Nous passons au dossier suivant, il s'agit du rapport n° 98-2022 relatif à un projet de délibération portant adoption d'un projet d'avenant à la convention n° 43-16 du 6 juin 2016 modifiée portant adaptation des conditions d'application du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives et scolaires des élèves des collèges et lycées de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat avec l'État en Polynésie française.

Pas d'intervention ? Madame la ministre, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Oui, merci, Monsieur le président.

Alors une intervention rapide puisqu'il s'agit ici en fait d'une correction suite aux observations de la DMRA et aux observations de la CTC. On en a parlé lors de notre commission législative, la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports. Donc nous tenons compte de ces observations et nous corrigeons donc cette convention en fonction de ces observations.

**Le président :** Merci. Je passe la parole au rapporteur. Qui intervient dans ce dossier ? Romilda Tahiaata, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Romilda Tahiaata :** Merci, Monsieur le président.

La convention n° 43-16 du 6 juin 2016, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 10 ans, a pour objet d'adapter la réforme des obligations de service des professeurs d'éducation physique et sportive qui exercent leurs fonctions dans les collèges et lycées, relevant des deux ordres d'enseignement

public et privé sous contrat avec l'État en Polynésie française dans le cadre d'une véritable coopération entre la Polynésie française et l'État, qui vise à concourir à une mission commune de service public de l'éducation.

La convention poursuit également l'objectif de donner un cadre réglementaire budgétaire légal aux activités de l'Union du sport scolaire polynésien association reconnue d'intérêt général fondée en 1962. Elle attribue plusieurs nouvelles missions à l'USSP, notamment dans les domaines du développement de la pratique sportive de masse au sein de la population scolaire, de la formation aux gestes de premiers secours ou de la sensibilisation à des thématiques variées.

En matière de gouvernance, elle prévoit que les fonctions de président de l'USSP sont assurées par le directeur général de l'éducation et des enseignements, sur nomination du ministre en charge de l'éducation. De même, le comptable de l'association est également désigné par le ministre.

Selon la Chambre territoriale des comptes, il existe un risque réel de conflit d'intérêt pour le directeur général de l'éducation et des enseignements, président de l'USSP, alors même que l'USSP peut demander des subventions à la Direction générale de l'éducation et des enseignements.

Aussi, il est proposé d'apporter les modifications suivantes par voie d'avenant : retirer la tutelle du ministre en charge de l'éducation sur l'USSP ; supprimer la mention de la désignation du directeur général de l'éducation et des enseignements en qualité de président de l'USSP et de la désignation du comptable de l'USSP par le ministre ; préciser que le ministre nommera uniquement le directeur et le directeur adjoint de l'USSP.

En application des articles 169 et 170-1 de la loi organique statutaire, ce projet d'avenant doit être soumis à l'approbation préalable de notre assemblée.

L'examen de ce dossier en commission le 26 septembre 2022 a permis au ministère d'apporter les précisions suivantes : les modifications apportées font suite aux remarques de la CTC ; et que le processus de modification a pris près d'un an du fait des différents échanges avec l'État et le vice-rectorat sur la nécessité d'apporter ces modifications pour tenir compte du cadre budgétaire et comptable existant en Polynésie française.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, je vous propose, chers collègues, d'adopter le projet de délibération ci-joint. *Merci.*

**Le président :** Merci, Madame la représentante, rapporteure du dossier.

Soixante minutes ont été décidées pour la discussion générale.

Je passe la parole au groupe Tavini Huiraaatira. Qui intervient ? James Heaux, vous avez la parole.

**M. James Heaux :** *Merci, Monsieur le président.*

Sur ce sujet, encore une fois, nous l'avons étudié en commission de l'éducation. Je voudrais simplement souligner, comme il est précisé dans le rapport, que cette modification a pris près d'un an du fait des différents échanges avec l'État et le vice-rectorat, alors même que cette problématique avait été soulevée tant par le ministère de l'éducation que la DGEE.

La réticence du vice-rectorat quant à la notification de ces modifications, pourtant conformes au cadre réglementaire et budgétaire propres à la Polynésie, contraint nos instances locales à faire preuve de conviction, pour se faire entendre, et de patience, pour du concret.

Nous sommes confrontés une fois de plus — une fois de trop peut-être — aux limites de compétence du pays concernant l'éducation où la vie, le rythme du vice-rectorat prévaut sur les recommandations faites par le ministère de l'éducation de Polynésie. Il s'agit pourtant de nos enfants.

Quoiqu'il en soit, nous soutiendrons ce projet. Merci.

**Le président :** Merci.

La parole est au groupe A here ia Porinetia. Vaitea, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Vaitea Le Gayic :** Merci, Monsieur le président.

Mesdames les ministres, chers collègues, *bonjour*.

Nous examinons aujourd'hui un projet de délibération modifiant le fonctionnement des associations sportives scolaires, pour être conforme aux remarques de la Chambre territoriale des comptes.

Le directeur de la DGEE ne sera plus le président du bureau de l'USSP. L'association pourra ainsi désigner un autre président. Cette modification n'appelle pas de remarques de notre part, puisqu'elle vient apporter des éclaircissements sur le fonctionnement des associations et de la transparence au niveau de l'attribution des subventions.

Nous profitons de l'occasion pour saluer le travail mené par ces associations auprès de nos jeunes.

En effet, plus que la pratique du sport, ces associations font un véritable travail de proximité auprès des jeunes Polynésiens tout au long de l'année et jouent un rôle primordial dans l'éducation à la citoyenneté.

Le sport est un outil de cohésion sociale où se développent les valeurs de respect d'entraide, de discipline et de dépassement de soi.

Outre la construction du jeune, les associations, à travers leurs actions, cherchent à sensibiliser sur des méfaits de la drogue, sur la société inclusive avec l'acceptation des jeunes porteurs de handicap, sur la bonne hygiène alimentaire et l'importance de la pratique d'une activité physique pour être bien dans sa tête et dans son corps.

Elles ont toutes leur place dans les programmes de prévention et devraient être soutenues pour être des partenaires incontournables dans les politiques publiques qui touchent la jeunesse. De plus, les associations mettent en place les formations multidisciplinaires pour développer un sens des responsabilités, telles que des formations d'arbitre, de secouriste et de reporteur.

Et enfin, elles arrivent à allier tout leur programme à la promotion de la protection de l'environnement.

Pour tout cet investissement, nous souhaitons féliciter toutes celles et tous ceux qui œuvrent auprès de nos jeunes et encourager le gouvernement à apporter un soutien technique et financier à toutes ces actions.

J'aurais une question : est-ce que dans le cadre de leur mission, ces associations sportives, scolaires, peuvent participer et encadrer des activités dans les centres de vacances, si les associations de jeunesse le demandent, pour une vraie mutualisation des moyens humains ?

Nous en profitons pour remercier nos collègues de la CCBF de leur bienveillance lors de l'examen des subventions dédiées à ces associations.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci, Madame la représentante.

La parole est aux non-inscrits. Madame Teura Tarahu-Atuahiva, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Teura Tarahu-Atuahiva :** Merci, Monsieur le président.

Mesdames les ministres, chers collègues.

Nous examinons à présent le projet de délibération, transmis à l'assemblée par lettre n° 6035/PR du 22 août 2022, portant adoption d'un projet d'avenant à la convention n° 43-16 du 6 juin 2016.

Pour rappel, cette convention, approuvée par notre assemblée en mars 2016 et entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 10 ans, a pour objet d'adapter la réforme des obligations de service des professeurs d'éducation physique et sportive qui exercent leurs fonctions dans les collèges et lycées, relevant des deux ordres d'enseignement public et privé sous contrat avec l'État en Polynésie française.

Elle s'attache également à encadrer les activités de l'Union du Sport Scolaire Polynésien (USSP) association reconnue d'intérêt général, fondée en 1962. Dans ce cadre, il est prévu que les fonctions de président de l'USSP sont assurées par le directeur général de l'éducation et des enseignements, sur nomination du ministre en charge de l'éducation.

Toutefois, des modifications apparaissent nécessaires au regard des observations qu'a formulées la CTC : il existe un réel risque de conflit d'intérêt pour le Directeur général de l'éducation et des enseignements, Président de l'USSP, alors même que l'USSP peut demander des subventions à la Direction générale de l'éducation et des enseignements. Par ailleurs, le comptable de l'association est également désigné par le ministre.

Il est alors proposé, par le présent avenant, de retirer la tutelle du ministre en charge de l'éducation sur l'USSP, de supprimer la mention de la désignation du Directeur général de l'éducation et des enseignements en qualité de Président de l'USSP et de la désignation du comptable de l'USSP par le ministre ; et de préciser que le ministre nommera uniquement le directeur et le directeur adjoint de l'USSP.

En application de notre statut, ce projet d'avenant doit être soumis à l'approbation préalable de notre assemblée.

En commission, la ministre de l'éducation et le DGEE sont revenus sur les raisons de ces modifications et particulièrement sur le long processus engagé entre l'État et le vice-rectorat. Nous pouvons remarquer qu'en dépit de la durée qu'a nécessité la formalisation de ces modifications, l'avenant propose des changements qui s'inscrivent dans la droite ligne d'une exemplarité en matière de probité. En somme, il s'agit de mettre « les choses au clair », pour reprendre les mots du directeur général.

Ma question portera sur cet aspect : Madame la ministre, avez-vous d'autres conventions dans lesquelles des modifications similaires doivent-elles être apportées ? *Merci.*

**Le président :** Merci.

La parole est au groupe Tapura Huiraatira. Juliette Matehau-Nuupure, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Juliette Matehau-Nuupure :** *Merci, Monsieur le président.*

Mesdames les ministres, *bonjour* ; chers collègues *bonjour à toutes et à tous en cette après-midi.*

Un toilettage du mode de gouvernance de l'Union du Sport scolaire polynésien (l'USSP) justifie l'examen, ce jour, d'un projet de délibération en vue d'adopter un projet d'avenant à la convention

n° 43-16 modifiée portant adaptation des conditions d'application du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives et scolaires des élèves des collèges et lycées de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat avec l'État en Polynésie française.

Ainsi, les modifications proposées par le ministère de tutelle, celui de l'Éducation, tiennent plus de la prévention qu'autre chose et répondent en quelque sorte au risque réel de conflit d'intérêt signalé par la Chambre territoriale des comptes, notamment pour ce qui concerne l'octroi de subventions.

Après avoir obtenu l'aval du vice-rectorat sur la nécessité de gommer ce que l'on peut qualifier de « *fragilité règlementaire* », il en résulte que le directeur général de l'éducation et des enseignements ne pourra plus dorénavant occuper la fonction de président de l'USSP, celui-ci devant être élu au sein même du conseil d'administration de ladite structure. À la différence du directeur et de son adjoint dont les nominations restent, quant à elles, du ressort du ministère de l'Éducation.

Dès lors, après publication du texte au *Journal officiel de la Polynésie française*, l'USSP dispose d'un délai de six mois pour modifier ses statuts et désigner son nouveau président.

Gageant qu'un tel réajustement ne viendra pas chambouler l'organisation et le fonctionnement de l'Union du sport scolaire polynésien, je vous invite à présent à approuver ce projet de délibération.  
Merci.

**Le président :** Merci. Nous avons fini avec la discussion générale.

Madame la ministre, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Monsieur le président.

Donc je vais répondre aux interventions. Alors, en ce qui concerne l'intervention de l'USSP au niveau des centres de vacances, je rappelle quand même que l'USSP, c'est essentiellement les professeurs du 2<sup>nd</sup> degré qui interviennent essentiellement le mercredi après-midi, toujours dans le sport scolaire.

Ensuite, pour la question de Madame Teura, — me semble-t-il —, concernant les autres conventions, je vous rassure que l'USSP a régularisé les deux autres, la CSSU et l'USEP, qui sont déjà en règle.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci.

Nous avons fini. Nous passons à l'examen du projet de délibération.

#### Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** Sur l'article 1<sup>er</sup>, y a-t-il une intervention approuvant le projet d'avenant de la convention ? Non, pas d'intervention ? Je soumetts au vote. Unanimité ? Unanimité. Merci.

#### Article 2

**Le président :** Article 2, je suppose même vote. Merci.

L'ensemble de la délibération ? Même vote ? Même vote. Merci.

RAPPORT N° 99-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS D'AFFECTATION DE FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT RELEVANT DES CORPS ENSEIGNANTS ET D'ATTRIBUTION

DE MOYENS COMPLÉMENTAIRES D'ENSEIGNEMENT AU BÉNÉFICE DU RÉGIMENT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ DE POLYNÉSIE FRANÇAISE (RSMA-PF)

Présenté par M. et M<sup>me</sup> les représentants James Heaux et Minarii Galenon

**Le président :** Nous passons au rapport suivant, il s'agit du rapport n° 99-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention fixant les conditions d'affectation de fonctionnaires de l'État relevant des corps enseignants et d'attribution de moyens complémentaires d'enseignement au bénéfice du Régiment du Service Militaire Adapté de Polynésie française (RSMA-Pf).

Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Alors il s'agit effectivement ici, Monsieur le président, de nos professeurs des écoles qui sont affectés dans les différents sites du RSMA. On en a un à Tubuai ; un à Atuona ; un enseignant à Hao et trois sur le site de Arue.

**Le président :** Merci.

Je passe la parole au rapporteur, Monsieur James Heaux, vous avez la parole.

**M. James Heaux :** *Merci, Monsieur le président.*

Par lettre n° 6036/PR du 22 août 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du projet de convention fixant les conditions d'affectation de fonctionnaires de l'État relevant des corps enseignants et d'attribution de moyens complémentaires d'enseignement au bénéfice du Régiment du Service Militaire Adapté de Polynésie française (RSMA-Pf).

Le présent projet de texte, composé de deux articles, venant approuver le projet de convention précité, s'inscrit dans la continuité de la convention État/Polynésie française n° 23-21 du 30 avril 2021, relative au service militaire adapté de Polynésie française, du protocole relatif à la participation du Polynôme académique dans la lutte contre l'illettrisme engagé par le RSMA-Pf et de la stratégie de croissance pour l'Outre-mer.

Implanté sur les archipels de la Polynésie française, le RSMA-Pf est une unité militaire relevant du ministère chargé de l'Outre-mer, qui a pour mission de faciliter l'insertion sociale de jeunes volontaires polynésiens, en dispensant une formation militaire, citoyenne, scolaire et professionnelle adaptée.

Pour mener à bien ses missions, le RSMA-Pf peut compter sur ses partenaires institutionnels, à savoir, le ministère en charge de l'éducation de la Polynésie française et le vice-rectorat de la Polynésie française. À cet égard, le recrutement de professeurs des écoles appelle la signature d'une convention fixant les obligations respectives des trois parties, le cadre des affectations de fonctionnaires de l'État au bénéfice du RSMA-Pf ainsi que l'attribution de moyens complémentaires d'enseignement.

La présente convention a donc pour objet de préciser les conditions d'affectation et/ou de moyens d'enseignement complémentaires au bénéfice du RSMA-Pf. Le nombre de professeurs des écoles affectés au RSMA-Pf est fixé par le vice-rectorat de la Polynésie-française et le ministre en charge et l'éducation en Polynésie française en fonction des besoins constatés et des moyens disponibles, pour une durée de deux ans, renouvelable.

Ces professeurs des écoles assurent les cours d'acquisition des savoirs de base nécessaires à la préparation au Certificat de Formation Générale (CFG) des volontaires stagiaires recrutés par le RSMA-Pf. Par conséquent, la convention prévoit également leurs conditions d'emploi à savoir, le lieu d'affectation et d'intervention, l'organisation du travail, l'octroi des congés annuels, le maintien de la qualité pédagogique et les déplacements. De plus, ils bénéficient des mêmes conditions de notation et

d'avancement que l'ensemble des professeurs des écoles. Les rémunérations principales et accessoires des fonctionnaires relevant du ministère de l'éducation nationale, elles sont à la charge de l'État.

Examiné en commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports dans sa séance du 26 septembre 2022, le projet de délibération a suscité des échanges qui ont ainsi permis aux membres de la commission d'approuver une modification du présent projet de convention concernant la décision d'affectation administrative des professeurs des écoles au RSMA-Pf. En effet, cette décision appartient au ministre chargé de l'éducation en coordination avec le vice-recteur et non après l'accord de ce dernier.

À l'issue des débats, le projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à notre assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

**Le président :** Merci Monsieur le rapporteur.

Pour la discussion générale, le temps prévu est de 60 minutes : nous passons la parole au groupe Tapura Huiraatira. Madame Yseult Butcher-Ferry, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Yseult Butcher-Ferry :** Merci, président.

Mesdames les ministres, chers collègues *bonjour à toutes et à tous en cette après-midi.*

Chers collègues, lorsque l'on parle du RSMA, on ne peut que saluer cet organisme dont l'utilité et la réussite font l'unanimité.

*Madame la ministre, merci bien.*

Comme vous le savez tous, notre RSMA est effectif aujourd'hui, et *la ministre* a mis un enseignant qui était déjà sur place et qui enseigne à nos jeunes au RSMA.

C'est en effet un outil devenu incontournable pour la formation professionnelle et la promotion sociale de nos jeunes Polynésiens qui peuvent prendre un nouveau départ dans leur vie, avec de fortes chances d'employabilité au terme de leur formation.

Combien de jeunes en errance ont trouvé un sursaut et une motivation grâce au RSMA ?

Combien de jeunes dépourvus de la moindre qualification ont trouvé par le RSMA une possibilité de formation, se découvrant souvent une vocation, et réussissent à s'insérer dans une vie active ?

Des mineurs également (au nombre de 45 en 2021) ont été pris en charge par cet organisme pour lutter contre le décrochage scolaire.

Depuis sa création, en 1989, aux Marquises, le RSMA n'a cessé de progresser tant sur le plan de son étendue géographique, que sur le plan des réussites et des débouchés puisque l'on comptait 90 % d'insertions en 2020.

De nombreuses formations sont dispensées dans des domaines aussi divers que développeur web, agent de sécurité, accueil dans le tourisme, entretien de jardins et espaces verts, restauration, horticulteur et bien d'autres.

Plus de vingt filières qui laissent un grand éventail de choix pour les jeunes volontaires.

La base des connaissances et de l'apprentissage passe par une bonne maîtrise des disciplines enseignées

à l'école et, dans le but de renforcer la lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire, il est apparu que le RSMA avait besoin du recrutement de six professeurs des écoles qui seront répartis dans les différents sites du régiment.

La présente convention précise les conditions d'affectation de ces professeurs, par notre ministre de l'Éducation en coordination avec le vice-recteur, puisque, je le rappelle, le RSMA est un service de l'État, relevant du ministère de l'Outre-Mer.

Cette convention allant dans le sens de l'amélioration de l'enseignement dispensé par cet organisme, c'est tout naturellement que les membres de la commission de l'éducation, l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports l'ont approuvée à l'unanimité. Et, chers collègues, *apportons notre soutien à ce texte. Merci bien.*

**Le président :** *Merci, Madame le maire.*

La parole est au groupe Tavini Huiraatira. Qui intervient ? Groupe Tavini Huiraatira... James Heaux, vous avez la parole.

**M. James Heaux :** Pas d'intervention, président.

**Le président :** Vous avez déjà parlé. Merci.

La parole est au groupe A here ia Porinetia. Oui, Etienne, vous avez la parole.

**M. Etienne Tehaamoana :** *Merci, Monsieur le président.*

Mesdames les ministres, mes chers collègues, *bonjour.*

Le projet de délibération que nous examinons concerne la convention entre le vice-rectorat, le ministère de l'éducation et le RSMA.

Il s'agit d'une modification de statut des enseignants exerçant au RSMA, puisqu'ils ne sont plus mis à disposition, mais affectés au RSMA. Ce changement a été discuté et validé par les trois parties, et nous approuverons donc ce projet de texte.

Nous saisissons l'occasion pour saluer le travail accompli par ces enseignants qui ont choisi d'enseigner autrement et de suivre un public différent.

En effet, leur mission n'est pas chose facile car ils se retrouvent face à des jeunes, et non plus à des enfants, présentant des lacunes ou des retards dans l'apprentissage des fondamentaux.

Ces professeurs des écoles participent à l'acquisition des savoirs et compétences qui ont pour finalité l'obtention d'un certificat d'aptitude personnelle à l'insertion. Ils sont en quelque sorte, avec les autres formateurs, les initiateurs de la seconde chance pour insérer des jeunes en difficulté ou pour impulser une poursuite d'étude.

Le RSMA est aujourd'hui bien ancré en Polynésie française et joue un rôle fondamental dans la lutte contre la délinquance, dans la lutte contre le décrochage scolaire et dans l'ouverture des champs possibles pour nos jeunes en difficulté ou sans avenir stable.

En effet, pour rappel, le Régiment du service militaire adapté en Polynésie française est un organisme de formation à caractère éducatif et professionnel sous encadrement militaire. Il relève du ministère de l'intérieur en charge des Outre-mer.

Il offre à une partie de la jeunesse polynésienne en difficulté, ce statut de volontaire stagiaire, la possibilité d'un nouveau départ dans la vie, avec un comportement de citoyen responsable, et une vraie employabilité.

Cette formation d'une durée de 6, 12 mois, selon les filières, est fondée sur les règles de vie et de discipline militaire. Elle est renforcée par l'accompagnement permanent des volontaires à un suivi individualisé. Présent dans tous les archipels de la Polynésie française, le RSMA accueille plus de 600 militaires et je suis fier qu'une compagnie de formation professionnelle de RSMA soit installée à Hiva-Oa depuis 1989 et aux îles Marquises.

Comparé aux autres archipels, la compagnie marquisienne offre le plus de formations : filière agent d'entretien polyvalent du bâtiment (maçon, carreleur, électricien, plombier) ; filière agent polyvalent de restauration ; filière polyvalent mécanique ; filière maraîcher horticulteur ; et tout récemment, filière bois.

De plus, ces formations sont parfaitement adaptées aux spécificités de notre archipel. Ce qui constitue pour nos jeunes une meilleure probabilité d'insertion, même si je peux regretter parfois que beaucoup au terme de leur formation préfèrent s'engager.

Œuvrant exclusivement au profit de la jeunesse polynésienne, le RSMA est aujourd'hui composé à 80 % de Polynésiens, plus de 600 jeunes volontaires du Service militaire adapté se répartissent en deux catégories.

Cent quarante-deux (142) volontaires techniciens en 2021, recrutés parmi les jeunes possédant au minimum un CAP. Ils signent un contrat d'un an renouvelable jusqu'à quatre fois et sont affectés dans des fonctions administratives de soutien et d'aide moniteur. À la formation, ils acquièrent une première expérience professionnelle dans le cadre de l'aide d'un emploi.

Environ 530 volontaires stagiaires en 2021, contre 510 en 2017, recrutés parmi les jeunes hommes et femmes, majoritairement non diplômés et le plus souvent en grande difficulté ou en rupture avec leur milieu familial. Ils signent un contrat d'une durée de 6, 10 ou 12 mois, afin d'acquérir une préformation et des qualifications professionnelles directement exploitables sur le territoire.

Le Régiment du service militaire adapté de Polynésie propose 24 filières de formation professionnelle. Qu'elle dure 6, 10 ou 12 mois, la formation du RSMA ne doit pas être un objectif final et le RSMA met tout en œuvre pour que l'insertion du jeune volontaire dans la vie active et professionnelle soit réelle.

À cet égard, afin de leur dispenser d'un meilleur accompagnement, plusieurs types d'insertion sont proposés aux volontaires qui, au cours des mois de formation ont établi leur propre projet professionnel en fonction de leur capacité, leur connaissance et de leur inspiration.

En 2021, le RSMA a inséré plus de 82 % de volontaires techniciens et 88 % des volontaires stagiaires. La convention État/Polynésie française relative au RSMA renforce la coopération engagée depuis plusieurs années entre les acteurs du territoire, notamment les ministres du tourisme, du travail et de l'éducation.

Aujourd'hui, le RSMA élargit son recrutement à un public plus jeune, dès 16 ans dans le cadre du dispositif aux volontaires Jeunes cadets et ce nouveau dispositif confirme le rôle essentiel du RSMA dans la formation et l'insertion socio-professionnelle des jeunes Polynésiens français, mais aussi dans son rôle d'éducation citoyenne.

Je souhaite remercier la ministre de l'éducation de poursuivre ce partenariat initié par ses prédécesseurs.

Cependant, le RSMA ne doit pas être la seule solution pour nos jeunes en difficulté et des dispositifs de formation professionnelle adaptée aux spécificités de nos îles doivent être développés afin de mieux

accompagner nos jeunes sans emploi, mais aussi de soutenir le développement d'activité dans nos archipels et surtout dans le secteur primaire. *Merci bien.*

**Le président :** Merci, Monsieur le représentant.

La parole est aux non-inscrits. Monsieur Philip Schyle, vous avez la parole.

**M. Philip Schyle :** Oui, merci Monsieur le président.

Je ne reviendrais pas, je n'insisterais pas sur l'utilité du RSMA, mes collègues l'ont fait très très bien. En revanche, je m'attarderais un tout petit peu sur le choix des professions des écoles, qu'on appelait auparavant les instituteurs. Et effectivement, ce choix est tout à fait pertinent puisque comme l'indique le rapport, il s'agit là d'un public spécifique. Ce sont des jeunes qui ont de grosses difficultés scolaires, qui sont confrontés à de l'illettrisme, qui sont complètement en... et qui se sont retrouvés d'ailleurs à un moment donné en dehors du système scolaire et il faut donc les réintégrer pour pouvoir ensuite les réinsérer dans la société. Et pour pouvoir régler, solutionner les difficultés rencontrées par ce public, il faut un personnel formateur qui ait des compétences et des compétences qui soient adaptées à ce type de public. Et vous avez — c'est indiqué encore une fois dans le rapport —, ce personnel a des compétences pédagogiques avérées, mais aussi des compétences culturelles et ça c'est important aussi. C'est important !

Pour mettre les pieds dans le plat, ce sont des enseignants polynésiens confrontés à un public essentiellement, pour ne pas dire, en très très grande majorité presque exclusivement polynésien et donc le choix des instituteurs est tout à fait approprié à ce titre.

Cela dit, il faut quand même être courageux pour les instits d'encadrer des adultes, puisque-là pour le coup, ce sont des adultes, ce ne sont pas des élèves mineurs comme ils ont l'habitude d'encadrer.

Vous avez, Madame la ministre, fait en sorte de faciliter leur affectation au RSMA. Alors je relève, mais c'est anecdotique, que là, vous parlez d'affectation, c'est un mot — sauf erreur de ma part — qui n'est pas tout à fait habituel parce que d'habitude on parle de détachement ou de mise à disposition ; là, on parle d'affectation, ça ressemble beaucoup à de la mise à disposition puisque les rémunérations et tous les frais afférents sont pris en charge par l'État par le biais du ministère de l'éducation et par le biais du vice-rectorat, mais on a bien compris que l'objectif c'est de faciliter l'affectation de ces instituteurs, de ces professeurs des écoles dans cette structure qui est tout à fait particulière.

Alors j'avais simplement une question à poser, il y a un besoin de six professeurs des écoles que vous avez évoqué, dont tout à l'heure vous avez décliné leur affectation. Ma question est toute simple : est-ce que ça a été facile de satisfaire ce besoin ? Est-ce que les enseignants se sont précipités pour assumer ces tâches qui encore une fois sortent de l'ordinaire de leur profession ?

Voilà, c'est la seule question que je voulais poser et vous avez compris bien évidemment que les non-inscrits que nous sommes, nous soutiendrons ce projet. Merci.

**Le président :** Merci, Monsieur le représentant.

Madame la ministre, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Monsieur le président.

Merci, Mesdames et Messieurs les représentants pour vos interventions.

Alors effectivement, le choix qui est fait concernant ces enseignants, ces professeurs des écoles, sont des professeurs des écoles du 1<sup>er</sup> degré, puisqu'il s'agit ici d'une remise à niveau de nos jeunes adultes

qui sont volontaires dans le dispositif du RSMA. Et en fait, nous faisons un appel à candidature, puis nous faisons une sélection en fonction, vous l'avez bien dit, de la mission particulière qui est celle-ci.

Et une fois que nous avons tous les candidats, ils bénéficient d'une formation spécifique avant de commencer leur mission. Nous ne rencontrons pas de difficulté pour le recrutement de ces professeurs des écoles, puisque ceux en fait qui sont candidats sont tout à fait conscients de cette mission qui leur est attribuée. Voilà.

**Le président :** Merci Madame la ministre.

Monsieur le député, vous voulez prendre la parole ?

**M. Moetai Brotherson :** *Merci, Monsieur le président.*

Chers collègues, Madame la ministre.

Sur le texte qui nous est proposé, aucun doute, on va voter pour. Il faut féliciter ces enseignants qui s'engagent dans une activité spécifique. Mais tout de même, j'ai été invité à la présentation au drapeau de la dernière promotion du SMA. Et je voyais tous ces jeunes, jeunes adultes plutôt, et je ne pouvais pas m'empêcher de m'interroger : est-ce que la réussite du SMA ne dresse pas le portrait en creux de l'échec de notre système scolaire ?

Parce que ce n'est pas une voix dans laquelle on s'engage dès le départ. Quand on est à l'école primaire ou quand on arrive au collège, on ne se dit pas « je vais aller au SMA. » On aboutit au SMA parce qu'on est sorti prématurément du système scolaire. Parce qu'on s'est coupé parfois de ses liens familiaux, parce qu'on est devenu parfois ingérable.

Donc bien sûr, sur ce texte aucun doute, mais il faut tout de même, collectivement, qu'on se pose la question de l'existence même de ce palliatif qu'est le SMA. Parce que si notre système éducatif était à la hauteur, on n'aurait pas besoin du SMA.

**Le président :** Merci.

Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Monsieur le député pour cette intervention.

Alors vous savez que je vais rebondir quand on parle du système éducatif, et que c'est un petit peu compliqué, d'où ce dispositif. Mais je rappelle quand même que tous nos jeunes adultes qui arrivent au RSMA, ce sont de jeunes adultes volontaires ; on ne les oblige pas à y aller, c'est de leur propre choix. Et c'est un choix honorable puisqu'à un moment donné de leur scolarité, ils réfléchissent et font le pas de s'inscrire au RSMA.

En ce qui concerne les défaillances, comme vous dites, du système éducatif, nous avons quand même déjà installé, depuis plusieurs années d'ailleurs, plusieurs dispositifs pour pallier les difficultés de certains de nos écoliers, de nos collégiens, de nos lycéens, comme par exemple les missions de lutte contre le décrochage scolaire qui existent à Raiatea, qui existent à Papeete et qui existent aussi à Taravao. Effectivement on est d'accord, plus on va développer ce type de dispositifs... On pourrait effectivement penser... Mais nous sommes aussi d'accord que parmi les 50 000 élèves que nous avons ici en Polynésie, il y en a malheureusement, pour plusieurs raisons, et quelle que soit la raison, qui ont des difficultés à l'école. Et vous avez raison, nous devons nous en occuper et surtout nous en inquiéter.

**Le président :** Merci. Monsieur Perez, vous avez la parole.

**M. Antonio Perez :** *Merci.*

Monsieur le député, est-ce que vous avez déjà vu un système scolaire dans le monde entier où il y a 100 % de réussite ? Vous avez déjà vu un système scolaire où il y a 100 % de réussite, tout le monde a son Bac, tout le monde est licencié, tout le monde a son master ? Où ça, aux Vanuatu peut-être, je ne sais pas... Non, mais ayez un peu de décence lorsque vous intervenez, vous êtes député de la République ! Il y a quelques temps, on entendait vos collègues dire « La République, dehors ! » Je ne sais pas, mais là il faut dire merci à l'État, merci à la République ! On a 600 jeunes qui bénéficient de ce dispositif, 80 % des jeunes qui sont formés dans ce dispositif trouvent de l'emploi parce que c'est un système qui est positif pour ces jeunes...

Voilà. Un peu de décence, un peu de décence ! Merci... Merci l'État, merci la République ! *Merci à la République* ! Voilà, voilà. (*Applaudissements dans la salle.*)

**Le président :** Monsieur Charles Fong Loi, vous avez la parole.

**M. Charles Fong Loi :** Oui, c'est pour rebondir sur ce que dit Madame la ministre. Dans certains collèges que je connais, effectivement nous avons des dispositifs où les enfants, les élèves sont suivis par la famille, c'est-à-dire il y a des dispositions qui sont mises pour les enfants qui sont suivis par la famille et donc on appelle ça des heures d'études.

Donc, c'est pour rebondir sur ce que dit Madame la ministre, pour répondre à Moetai. Voilà. *Merci.*

**Le président :** Merci. Monsieur le député.

**M. Moetai Brotherson :** Oui. On ne va pas jouer au ping-pong pendant toute l'après-midi (**Le président :** C'est ça.) Mais comme vous, je suis allé à l'école, donc, oui, je connais un peu l'école, ma mère était enseignante. Et je n'ai jamais prétendu que le système scolaire à 100 % efficace existait. Ce n'est pas ça mon propos. Mais regardez le catalogue des formations du SMA, bon, est-ce qu'on ne peut pas dès le départ avoir ce type de formation dans le système scolaire normal, dans le cursus normal ? Ça, c'est une première question.

Bien sûr c'est une bonne chose que le SMA existe et j'ai moi-même un neveu qui est au SMA. Mais pourquoi il est au SMA ? Parce qu'il a été en situation d'échec scolaire, qu'il est sorti prématurément, que ses parents n'arrivaient plus à le gérer ! Alors, quand on dit qu'il est allé volontairement, oui, mais il n'avait pas vraiment d'autres options, c'était ça ou aller vendre des produits illicites !... (*Réactions dans la salle.*) Eh mais si ! C'est ça la réalité pour beaucoup de nos jeunes ! Pour beaucoup de nos jeunes, c'est aussi le seul moyen parfois de sortir d'un giron familial un peu pesant.

Maintenant, heureusement que le SMA existe, heureusement que cette école de la seconde chance existe, et elle donne des résultats fantastiques ! Je ne critique pas le SMA, je dis simplement qu'il faut qu'on s'interroge sur le fait que notre système scolaire n'est pas suffisamment adapté. Et on ne parle pas de produire 100 % de masters, 100 % d'ingénieurs ou 100 % de médecins ! Il n'y a pas de métier qui ne soit pas noble. On peut produire des plombiers, on peut produire des soudeurs, on peut produire... C'est d'ailleurs en partie ce que produit le SMA. Ce n'est pas de ça qu'on discute.

**Le président :** Merci. Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Alors là aussi, je vais être obligée de rebondir parce qu'effectivement — alors on ne va pas jouer au ping-pong parce que sinon demain matin, on est encore là. Et quand on parle de carte scolaire et de la politique éducative, on est là jusqu'à demain matin.

Mais je voulais rebondir concernant la carte de formations qui est proposée au RSMA. Alors je voulais aussi rappeler qu'effectivement le RSMA est présent avec nous quand on parle du schéma directeur de formations dans nos établissements et de la carte de formations, c'est bien souvent le ministère de l'éducation qui propose ce type de formations au RSMA, tout simplement parce qu'aussi ce type de

formations existe déjà dans notre système éducatif, essentiellement dans nos lycées professionnels. On travaille en parfaite coordination pour répondre au mieux à la demande de nos jeunes.

**Le président :** Monsieur Perez, dernière intervention avant le vote du texte.

**M. Antonio Perez :** *Merci*, président, oui.

Dans chacun de nos enfants, il y a une qualité, il y a un talent. Dans chacun de nos enfants. Certains aiment les études où on fait de l'histoire-géographie, on fait du français, des mathématiques ; mais d'autres sont plutôt manuels et donc ils veulent être plombiers, maçons, etc.

Et il n'y a pas que le RSMA, il y a également le CFPA. Donc ce n'est pas une situation d'échec, c'est simplement de donner la chance et l'opportunité à tout un chacun, à chaque enfant de notre pays de pouvoir se développer et trouver sa place au sein de notre société. C'est le rôle du RSMA notamment dans notre société, donc merci l'État et merci la République !

**Le président :** Merci. On passe à l'examen du texte. Article 1<sup>er</sup>.

**M. James Heaux :** Monsieur le président, une petite intervention... Ici, Monsieur, Tavini (*Rires dans la salle.*), à votre gauche. Rapidement une petite intervention, Monsieur le président.

**Le président :** Monsieur le rapporteur.

**M. James Heaux :** Voilà, exactement, en tant que rapporteur. Donc je pense que sur ce texte-là, l'intervention de notre député n'est pas de remettre en question le bien-fondé du RSMA, loin de là. Son intervention nous appelle à la réflexion, à aller plus loin, car il ne faut pas oublier que le SMA n'est pas propre à la Polynésie française. Le SMA existe dans d'autres territoires d'Outre-mer, même en métropole, à Périgueux. Simplement, ce sont les chiffres qui interpellent. C'est une réalité, il ne faut pas être dans le déni de réalité. Selon donc le site du ministère national, le SMA recrute en moyenne 60 % de non-diplômés — c'est-à-dire qui n'ont aucune qualification — et également 40 % de jeunes illettrés selon la catégorisation de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme. Donc la réflexion, elle est là : c'est-à-dire il faut s'interroger sur aller plus loin, le système éducatif français au-delà de nos frontières. Il y a quand même un souci et c'est là où notre député appelle à la réflexion. Mais sur le bien-fondé du RSMA, je pense qu'on est tous d'accord. N'est-ce pas, *Madame la ministre* ?

**Le président :** Merci. Nous passons à l'examen du texte. Monsieur le rapporteur, l'article 1<sup>er</sup>, vous êtes dispensé de la lecture, je sou mets à l'examen.

#### Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** Qui intervient sur l'article 1<sup>er</sup>? Pas d'intervention. Je sou mets au vote : unanimité?... Unanimité. Merci.

#### Article 2

**Le président :** Article 2. Pas d'intervention non plus. Même vote ? Même vote.

L'ensemble de la délibération, même vote. La délibération est adoptée, Madame la ministre. Merci.

RAPPORT N° 101-2022 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET D'ORDONNANCE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 18 DE LA LOI N° 2022-219 DU 21 FÉVRIER 2022 VISANT À RÉFORMER L'ADOPTION

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Tepuaraurii Teriitahi et Béatrice Lucas

**Le président :** Nous passons au dernier texte, rapport 101-2022 relatif à l'avis de l'assemblée de Polynésie française sur le projet d'ordonnance prise en application de l'article 18 de la loi n° 2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption.

Rapporteuse Tepuaraarii, présidente de groupe, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Tepuaraarii Teriitahi :** Merci, Monsieur le président.

Le présent projet d'ordonnance a été transmis par lettre n° 791/DIRAJ du 9 septembre 2022 aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française.

L'article 18 de la loi n° 2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption habilite le Gouvernement central à prendre par voie d'ordonnance toute mesure relevant du domaine de la loi visant à modifier les dispositions du code civil et du code de l'action sociale et des familles en matière d'adoption, de déclaration judiciaire de délaissement parental, de tutelle des pupilles de l'État et de tutelle des mineurs.

Les modifications proposées par le projet d'ordonnance ont trait à la filiation adoptive et relèvent de la compétence de l'État en matière d'état et capacité des personnes. Elles sont donc applicables de plein droit en Polynésie française.

Ces modifications ont pour but, d'une part, de tirer les conséquences de la revalorisation de l'adoption simple et de la spécificité de l'adoption de l'enfant de l'autre membre du couple et, d'autre part, d'harmoniser les dispositions sur un plan sémantique ainsi que d'assurer une meilleure coordination entre elles.

Concernant le statut des pupilles de l'État, les dispositions législatives figurent aux articles L. 224-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles, et ont été étendues à la Polynésie française par l'ordonnance n° 2000-1249 du 21 décembre 2000.

L'article L. 224-2 dudit code applicable en Polynésie française précise que « *La composition et les règles de fonctionnement du ou des conseils de famille institués en Polynésie française sont fixées par voie réglementaire* ». Or, aucune disposition réglementaire n'a été prévue dans ce sens depuis l'extension de cet article.

Aussi, il est demandé aux services de l'État de prévoir ces dispositions réglementaires afin de permettre une application effective du dispositif en Polynésie française.

Au regard de ces éléments, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'émettre sur le projet d'ordonnance présenté un avis favorable sous réserve des observations précitées.

À noter que le gouvernement central a adopté l'ordonnance n° 2022-1292 du 5 octobre 2022 prise en application de l'article 18 de la loi n° 2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption. Après comparaison entre la rédaction du projet sur lequel la commission de l'économie a rendu son avis et de l'ordonnance adoptée au niveau central, il apparaît que les articles concernant la Polynésie française sont d'une manière générale restés les mêmes, à quelques différences rédactionnelles près.

Compte tenu des observations précédemment formulées, il importe que l'assemblée de la Polynésie française se prononce sur le sujet. Il est rappelé qu'il est toujours possible que nos parlementaires fassent entendre la position de la Polynésie française sur ce sujet lors de l'examen du projet de loi portant ratification de ladite ordonnance. *Merçi.*

**Le président :** Merci, Madame la présidente de groupe, rapporteure du dossier.

Avant peut-être la discussion générale, la ministre, vous voulez intervenir ? Allez, vous avez la parole !

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant** : Merci, Monsieur le président.

Oui, peut-être pour remettre un petit peu en contexte ce texte-là. En fait, la situation aujourd'hui en Polynésie française est un peu bancal puisque en termes d'adoption, on ne peut pas adopter des adoptions entre zéro et deux ans. Ce n'est qu'à partir de deux ans qu'on peut légalement adopter des enfants en Polynésie française.

Alors, un subterfuge avait été pensé et mis en place par les autorités judiciaires qui était de passer par une délégation d'autorité parentale entre zéro et deux ans, en attendant l'âge légal pour pouvoir adopter. Mais cette situation, c'est une situation un peu précaire en fait et ça ne met pas vraiment l'enfant au final au milieu de cette problématique, puisqu'il est avec ses futurs adoptants mais ce n'est pas encore complètement arrêté. Donc, c'était une situation un peu bancal.

Donc on a saisi le haut-commissaire quand j'ai pris mes fonctions en disant qu'il fallait effectivement qu'on travaille sur ce vide juridique et ça passe par un décret d'application. Donc là, c'est vraiment la première étape.

Et en plus de ça, c'est vrai que ça a amené d'autres soucis : ça amenait des soucis au niveau de la DSFE puisque dans ce cadre-là, la DSFE ne pouvait pas potentiellement et officiellement suivre l'adoption du début jusqu'à la fin et souvent était amenée, une fois que les parents avaient déjà eu la délégation d'autorité parentale, à se retrouver un peu au pied du mur en disant : « Bon ben oui, effectivement maintenant que c'est fait, c'est fait en fait. » Donc là, le but c'est de vraiment pouvoir anticiper, que la DSFE et le service d'aide à l'enfance soient vraiment le service obligatoire, que ce soit pour les parents qui adoptent que pour les parents qui souhaitent adopter leur bébé — ça, c'est important — pour qu'il y ait cette prise en charge et cet accompagnement, puisqu'il y a aussi eu des abus par le passé — il y en a eu en métropole, mais il y en a eu également ici où les gens viennent clairement juste marchander des enfants en achetant un frigo, un scooter, etc., et en jouant sur le concept du *fa'a'amu* (*ndt, adoption traditionnelle*) et qui vient un peu perturber peut-être les discussions. Ce sont deux choses bien distinctes. Et ce texte-là ne vient absolument pas toucher le *fa'a'amu* (*ndt, adoption traditionnelle*), vient vraiment toucher tout ce qui est adoption avec les autorités judiciaires et administratives.

L'autre problème qui existait jusqu'à présent, c'est qu'un enfant qui était né sous X ne pouvait pas avoir le statut de pupille de l'État puisque ce statut-là n'existait pas en Polynésie française. Donc du coup, il était sous la responsabilité de la directrice ou du directeur de la DSFE. Donc, ça posait aussi des problèmes de responsabilité que ce texte et le décret, qui doit arriver avant la fin d'année, va pouvoir résoudre.

Donc voilà, on était vraiment dans un vide juridique qui donnait une grosse précarité à ces situations d'adoption de ces enfants entre zéro et deux ans, donc pas de conseil de famille. Donc là, on va venir instituer un conseil de famille qui est obligatoire et dans lequel il y aura des représentants de l'assemblée de Polynésie française qui seront proposés par le président. On vient arrêter le concept de pupilles de l'État, on vient finalement régler les problématiques de responsabilité au niveau de la DSFE, et surtout on va pouvoir prendre à la base la problématique de l'adoption, puisque les parents qui veulent faire adopter un enfant aujourd'hui en Polynésie n'ont peut-être pas toutes les informations nécessaires entre ce que c'est qu'une adoption plénière, une adoption simple — ce n'est pas la même chose —, le *fa'a'amu* (*ndt, adoption traditionnelle*). Donc, tout ça va être un peu complexifié. Et le rôle de la DSFE, le fait de rendre la DSFE étape obligatoire et étape première dans tout ce système d'adoption, va permettre à la DSFE et à nos agents d'expliquer toutes les conséquences et comment fonctionne une adoption et pour les parents adoptants et pour les parents qui souhaiteraient faire adopter leur enfant. Et ça va peut-être aussi venir accompagner des gens qui disent : « Ben oui, moi je veux faire adopter mon enfant », mais peut-être qu'avec l'accompagnement des travailleurs sociaux et en expliquant peut-être avec des stages de parentalité ou des choses comme ça, ça va aussi leur permettre de bien réfléchir sur les conséquences de leur acte et peut-être de revenir sur leur décision de faire adopter leur enfant ou pas.

Donc, voilà. On est vraiment dans cet état d'esprit-là et donc là, c'est vraiment la première étape. Et normalement le décret devrait passer en métropole et j'en appelle à la plus grande vigilance de nos députés et sénateurs en métropole sur ce sujet hautement important pour nous, parce qu'on n'est pas un pays de marchandage d'enfants, clairement, et je pense que c'est très important qu'on régleme l'adoption en Polynésie française.

Voilà un petit peu pour le contexte de ce texte. Merci.

**Le président :** Merci, Madame la ministre.

Soixante minutes pour notre discussion générale ont été décidées par la conférence des présidents. Je passe la parole aux non-inscrits : Madame Bouteau, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Bouteau :** Merci, Monsieur le président. Merci, Madame la ministre.

Je vais avoir l'impression d'être un petit peu redondante, mais mon intervention est courte et bien évidemment nous apportons notre soutien à l'avis qui est rendu par notre assemblée mais également sur les observations et réserves qui sont émises.

Donc l'avis de notre institution est sollicité sur le projet d'ordonnance pris en application de l'article 18 de la loi 2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption.

Rappelons que par cette loi, le législateur a souhaité poursuivre un double objectif, d'une part, faciliter et sécuriser le recours à l'adoption et, d'autre part, renforcer le statut de pupilles de l'État.

Ainsi, au regard des deux principes qui doivent guider l'éthique de l'adoption — et vous en avez parlé —, l'intérêt de l'enfant et le souci de donner une famille à l'enfant — et non l'inverse —, il convenait de mieux préparer les familles à l'adoption, d'harmoniser les pratiques de délivrance de l'agrément aux personnes qui souhaitent adopter, de faciliter l'adoption de l'enfant qui peut l'être, et de former aussi — je crois que c'est important — les parties prenantes à l'adoption, en particulier les membres du conseil de famille des pupilles de l'État.

La loi vise ainsi à affermir et sécuriser le recours à l'adoption notamment comme outil de protection de l'enfance.

Donc, même si l'ordonnance que nous examinons aujourd'hui a été promulguée le 6 octobre dernier, il nous importe — et nous sommes d'accord avec vous — que notre assemblée émette malgré tout un avis compte tenu de la place que l'adoption a dans notre pays et des améliorations attendues dans le parcours d'adoption dans l'intérêt premier de l'enfant mais aussi des parents qui mettent leur enfant à l'adoption.

En Polynésie, et cela nous a été rappelé en commission législative, le processus d'adoption, et vous le disiez, notamment par des adoptants qui ne résident pas en Polynésie comme généralement par le moyen de la délégation de l'autorité parentale. Les adoptants, avec le consentement des parents biologiques, se font transférer l'autorité parentale pour une durée de deux ans avant de pouvoir entamer une procédure d'adoption. L'enfant souvent quitte le territoire, n'a plus de lien avec sa famille biologique. Et ce moyen qu'on peut qualifier alors de détourné est loin d'être satisfaisant, car il a pu aboutir à des situations malheureuses qui ont pu agiter — on l'a vu — l'actualité et qui ne sont pas tolérables.

La Polynésie doit pouvoir bénéficier d'un dispositif permettant de garantir une meilleure protection de l'enfant mais aussi des parents biologiques qui eux doivent pouvoir être mieux informés. C'est ce que soulignait avec beaucoup de cœur la représentante de la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité défendant l'idée que la DSFE, et plus particulièrement la cellule d'aide sociale à l'enfance, devait être au cœur du parcours d'adoption en Polynésie en lui confiant le suivi d'un dossier d'adoption, de son commencement à sa finalisation.

Pour cela, il est nécessaire de combler les vides en prévoyant des dispositions réglementaires attendues pour permettre l'application en Polynésie du statut de pupilles de l'État et la mise en place du conseil de famille adapté à la Polynésie.

C'est le sens de l'avis que nous rendons et que les quatre représentants non-inscrits soutiendront.

Nous avons noté, Madame la ministre, lors des échanges en commission intérieure que ce dispositif va nécessiter des moyens supplémentaires, notamment sur le plan humain, au sein de la DSFE, dès cette année, afin d'être opérationnel l'année prochaine, en début d'année prochaine. Il aurait été convenu, Madame la ministre, qu'au moins deux postes pourraient être créés dans le cadre du collectif budgétaire que l'assemblée vient de voter afin de renforcer les effectifs de cette cellule. Cela n'a pas été le cas. Le ferez-vous à l'occasion du primitif 2023 ?

Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** Merci, Madame la représentante.

La parole est au groupe Tapura huiraaatira. Qui intervient sur ce dossier ? Monsieur Luc Faatau, vous avez la parole.

**M. Luc Faatau :** *Oui. Bonjour.*

Donc, avec cette loi du 21 février 2022, l'adoption est sortie du cadre strict de l'institution du mariage. Mesure phare de la réforme, l'adoption est en effet désormais ouverte aux couples liés par un pacte civil de solidarité ou aux concubins. Cette nouvelle loi prend ainsi en compte les évolutions de la famille, en intégrant quelques innovations sociétales dans le code civil ainsi que dans le code de l'action sociale des familles.

L'article 18 de cette loi confère cette compétence à l'État et il nous est demandé aujourd'hui d'émettre un avis sur ce projet d'ordonnance qui vient notamment valoriser l'adoption simple par la reconnaissance des droits extra-patrimoniaux, assouplir l'adoption plénière, et renforcer le statut des pupilles de l'État.

Lors de son déplacement en métropole début octobre, notre ministre en charge des solidarités n'a d'ailleurs pas manqué d'évoquer le sujet avec le ministère chargé des Outre-mer. Elle a notamment expliqué vouloir réglementer un peu mieux les dispositions relatives à l'adoption, et a souligné être dans l'attente d'un décret d'ici la fin de l'année. Il s'agit d'un décret qui doit fixer la composition du conseil des familles, lequel est un organe chargé de la tutelle des pupilles de l'État.

Le président Édouard Fritch a également sollicité l'État pour que les membres de ce conseil des familles soient désignés par voie d'arrêté, en y introduisant la présence d'un représentant du gouvernement. Les services de l'État qui étaient présents en commission législative (du 4 octobre dernier) ont bien confirmé que ce décret sortirait d'ici la fin de l'année, voire au premier semestre 2023.

Attention toutefois. Comprenez bien que cela ne remet pas du tout en cause notre coutume du « *fa'a'amu* (*ndt, adoption traditionnelle*) » inscrite dans l'ADN des Polynésiens et il n'est pas question ici de légiférer sur ce point. Comme l'a expliqué notre rapporteure en effet, « *cette tradition ne correspond en aucun cas de la mise en place du statut de pupilles de l'État* ».

Ceci étant posé, il n'en demeure pas moins que l'actualité a malheureusement démontré qu'il pouvait y avoir certaines dérives avec ce procédé. En effet, il faut savoir que cette pratique culturelle est parfois dévoyée et contourne la législation actuelle, l'enfant se retrouvant entre les parents biologiques et les parents adoptants comme une monnaie d'échange. Et cela n'est pas acceptable.

Ce décret va reconnaître l'aide sociale à l'enfance en Polynésie et permettre ainsi de cadrer l'adoption et de protéger les intérêts de l'enfant mais aussi de garantir le droit des parents.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à suivre l'avis proposé par la commission. Un avis favorable sous réserves des observations relatives à la mise en place et à la composition du conseil des familles dont je vous parlais plus haut. *Merçi bien.*

**Le président :** Merçi, Monsieur le représentant.

La parole est au groupe Tavini. Madame Éliane Tevahitua, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Merçi, Monsieur le président.

Donc, la loi n° 2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption promulguée le 22 février dernier est applicable de plein droit en Polynésie française en raison de l'article 14 du statut d'autonomie qui fixe la compétence entière de l'État en matière de filiation, *a fortiori* quand celle-ci est issue de l'adoption. Cette loi protectrice de l'enfant adopté ou délaissé a pour objet de « faciliter et sécuriser l'adoption dans l'intérêt de l'enfant », de « renforcer le statut de pupilles de l'État et améliorer le fonctionnement des conseils de famille », « d'améliorer les autres dispositions relatives au statut de l'enfant ». Plus prosaïquement, elle permet aux couples non mariés d'adopter, elle abaisse à 26 ans l'âge minimum du parent adoptant, elle valorise l'adoption simple, renforce le statut des pupilles de l'État, et assouplit le recours au congé d'adoption.

L'article 18 de cette loi autorise le Gouvernement français dans un délai de huit mois suivant sa promulgation, à prendre toute mesure législative pour modifier les dispositions du code civil et du code de l'action sociale et des familles. C'est l'objet de ce projet d'ordonnance transmis le 9 septembre 2022 par le représentant de l'État en Polynésie.

Les nombreuses modifications du code civil proposées par ce projet d'ordonnance et applicables de plein droit en Polynésie portent sur les conditions requises pour l'adoption notamment du consentement à l'adoption ; la procédure et le jugement de l'adoption en particulier le placement en vue de l'adoption des pupilles de l'État et les enfants délaissés ; les effets de l'adoption qu'elle soit plénière ou simple ; les dispositions propres à l'adoption de l'enfant de l'autre membre du couple ; et sur l'adoption internationale.

Pour ce qui concerne les modifications du code de l'action sociale et des familles portées par ce projet d'ordonnance, elles rendent applicables en Polynésie les dispositions législatives concernant les pupilles de l'État.

Les observations émises dans cet avis favorable de notre institution portent sur la nécessaire insertion de dispositions réglementaires permettant de fixer la composition et les règles de fonctionnement des conseils de famille institués en Polynésie, sans quoi ce dispositif n'est pas fonctionnel. Mais, dans la mesure où le Gouvernement central a pris cette ordonnance le 5 octobre et publié dans la foulée au JORF le 6 octobre, avant que l'avis de l'assemblée ne lui parvienne, ces observations devront être portées par nos parlementaires nationaux à l'occasion de leur adoption définitive devant le Parlement français, faute de quoi elles resteront au stade de simples vœux pieux.

Nonobstant ces remarques, l'application de cette loi réformant l'adoption est très attendue des travailleurs sociaux de la cellule adoption de la Direction des solidarités, car celle-ci n'avait jusqu'ici aucune mainmise sur le processus d'adoption entamé en amont par les parents biologiques et adoptants. Mise devant le fait accompli, elle n'est sollicitée que pour l'enquête sociale obligatoire qui régularise la situation de l'enfant donné en adoption. Par conséquent, cette réforme met un terme au manque d'encadrement du processus d'adoption depuis la décision des parents de se séparer de leur enfant jusqu'à son adoption simple ou plénière et cette situation prévalait depuis plus de 30 ans.

La réforme de l'adoption met surtout un terme aux abus d'utilisation de la délégation de l'autorité parentale qui permet de contourner l'adoption directe de l'enfant. Cette délégation qui devait être temporaire au sein de familles polynésiennes, a surtout servi à des adoptants métropolitains pour quitter sans encombre la Polynésie avec le nouveau-né. Néanmoins, ce statut précaire prévoit la possibilité pour les parents biologiques de récupérer leur enfant durant un laps de temps de deux ans. Mais, la récupération est source de souffrances pour l'enfant qui a grandi durant deux ans auprès de parents adoptifs ainsi que pour ces derniers.

Cette réforme de l'adoption mettra également fin à certaines dérives telles que la fausse déclaration de paternité, le monnayage de l'enfant par une contrepartie financière ou matérielle. La cellule Adoption des services sociaux deviendra le passage obligé des familles qui veulent adopter un enfant et de celles qui veulent mettre leur enfant en adoption.

Enfin, il ressort des travaux de la commission de l'économie du 4 octobre dernier que les parents biologiques polynésiens restent attachés au *fa'a'amu* (*ndt, adoption traditionnelle*) traditionnel et à l'adoption simple qui permet à l'enfant de rester relié à sa famille d'origine, en gardant son nom d'origine accolé au nom de ses parents adoptifs, et son droit à l'héritage de ses parents biologiques. Quant aux parents adoptants métropolitains, ils préfèrent l'adoption plénière, qui est irrémédiable où « *l'enfant sort du champ biologique et change complètement de nom parce qu'il n'a pas le droit de garder son nom d'origine, et il n'aura pas non plus droit à l'héritage de sa famille biologique* ».

Pour conclure, j'appelle donc les membres de mon groupe à voter très favorablement en faveur de cet avis. *Merci*.

**Le président :** Merci, Madame la représentante.

La parole est au groupe A here ia Porinetia. Madame Sanquer, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président.

Quelles que soient les circonstances qui l'accompagne l'adoption est avant tout un acte d'amour de parents envers un enfant, orphelin ou délaissé, lui permettant d'appartenir à une famille avec ses joies, ses doutes et ses peines. Une double naissance qui cherche à offrir à chaque parent et enfant la possibilité de construire ensemble une histoire commune.

La première, biologique, se complète à la seconde affective dont les nouvelles formes de procréation renforcent l'importance des liens du cœur sur ceux du sang. Elle touche à notre existence, notre identité, notre passé, notre avenir et résulte bien souvent de conditions de vie trop éprouvantes qui conduisent des parents biologiques à consentir à se séparer de leur enfant dans l'optique de lui offrir un avenir meilleur. Elle permet de reconstruire le fil interrompu d'une vie dont la loi doit garantir la continuité en acceptant de faire place à des tiers dans la relation parentale et ne peut être officiellement reconnue que par un jugement rendu par une juridiction civile.

À défaut, il s'agit de confier son enfant à titre temporaire à un tiers de confiance soit dans le cadre traditionnel du *fa'a'amu* (*ndt, adoption traditionnelle*) dont la coutume repose sur la parole donnée et la confiance que les parents biologiques ont envers ceux à qui ils décident de confier l'éducation de leur enfant avec la volonté d'assurer la continuité du lignage ou encore de renforcer les liens familiaux et de solidarité, soit dans le cadre d'une délégation d'autorité parentale pour faire face à une difficulté liée à des circonstances particulières qui nécessitent la délégation de l'enfant.

En Polynésie française, le cadre juridique de l'adoption d'un enfant relève de la compétence de l'État pour ce qui concerne ses conditions de définition, mais également de la compétence de nos institutions pour sa mise en œuvre. Les dispositions de l'article L.562-1 du code de l'action sociale et de la famille organise ces adoptions spécifiques.

Ainsi, la cellule de l'aide sociale à l'enfance de la DSFE est chargée de la mise en œuvre de la protection de l'enfance et de la jeunesse et doit notamment instruire les demandes d'agrément du futur parent adoptif soumises à la commission d'agrément à l'adoption, condition préalable indispensable à toute adoption et donnant lieu à une délivrance par décision du Président du Pays.

L'ASE se doit également d'informer les demandeurs au sujet de l'adoption et de ses procédures, mais également d'apporter des mesures appropriées de soutien aux parents en difficulté, envisageant de confier leur enfant.

Le projet d'ordonnance soumis aujourd'hui à notre avis a été sur le fondement de l'article 18 de la loi n° 2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption, qui a habilité le gouvernement à moderniser ces règles sans toutefois procéder à des changements substantiels de ces principes fondateurs fixés au travers de l'adoption simple et plénière.

Ainsi, ce projet d'ordonnance propose de restructurer le titre VIII du livre 1<sup>er</sup> du code civil relatif à la filiation adoptive et de coordonner, d'harmoniser les dispositions du code civil et du code de l'action sociale et des familles dans le but notamment de tirer les conséquences de la revalorisation de l'adoption simple réalisée par la loi du 21 février 2022 et de la spécificité de l'adoption de l'enfant de l'autre membre du couple.

L'évolution de la conception de l'adoption légale suit donc celle de la parentalité qui se modernise et l'amène à remplir un rôle crucial au sein de toute société en ce qu'elle permet désormais aux enfants adoptés par un couple marié ou non, ou encore une personne célibataire, de bénéficier d'une situation juridique équivalente à celle d'un enfant légitime notamment d'un point de vue successoral.

Nous ne nous attarderons pas sur les modifications apportées au code civil dont les conditions se modernisent compte tenu des évolutions de notre société. L'exposé des motifs de l'ordonnance précisant explicitement les modifications envisagées ainsi que la mobilisation active de l'ensemble des praticiens de l'adoption en métropole qui ont particulièrement œuvrés à sa co-construction.

Désormais, l'adoption d'un enfant sera étendue au couple pacsé ou concubin âgé de 26 ans et bénéficiant d'une vie commune d'un an au lieu de deux. De même, plus aucune condition d'âge n'est requise de l'enfant adopté s'il s'agit de l'enfant de son conjoint.

Toutefois, A here ia Porinetia déplore que l'avis de l'assemblée soit requis sur l'évolution d'un cadre légal, protecteur des intérêts de l'enfant qui n'est pas celui déployé en Polynésie française comme le confirme les échanges tenus en commission, mais détournés par la pratique admise de certains magistrats d'un certain nombre de dérives dont la presse s'est récemment faite écho.

Ces dernières étant rendues possible par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- Le premier, le dévoiement de la délégation d'autorité parentale en vue d'adoption ;
- L'abus de la tradition du *fa'a'amu* (*ndt, adoption traditionnelle*) et surtout l'existence d'importantes lacunes juridiques qui perdurent anormalement dans le temps tant au sein de notre code de procédure civile, dont la refonte est sollicitée par le Parquet général, mais également par l'absence de constitution du conseil de famille pour conférer le statut de pupille de l'État aux enfants délaissés.

En pratique et pour contourner l'application de l'article 348-5 du code civil, les parents biologiques renoncent à l'exercice de l'autorité parentale. La famille adoptante et la famille par le sang déposent alors une requête conjointe en délégation d'autorité parentale devant le tribunal de Papeete.

L'adoption concerne nos enfants, nos familles, que A here ia Porinetia entend préserver pour l'avenir de tout écueil notamment lié à son détournement que cela soit par l'usage en masse des délégations d'autorité parentale d'enfants en vue d'adoptions auprès de tiers inconnus avant l'âge de deux ans ou

par la déclaration de fausses paternités pour que les parents adoptants dont un ne possédait pas la nationalité française puisse obtenir un enfant sans passer par aucune procédure légale.

Elle ne doit pas davantage résulter de démarches individuelles entre parents biologiques fragilisés et futurs adoptants qui se rendent parfois directement auprès de nos hôpitaux pour démarcher de futures mères et obtenir un enfant dès sa naissance comme on se rend au marché.

Ces mères et pères qui, en désespoir de cause, finissent en échange d'une contrepartie financière et de paroles rassurantes confient leur progéniture à de généreux inconnus qui organisent leur accouchement en clinique et sont bien souvent en partance pour la métropole dans les jours qui suivent l'obtention de leur délégation d'autorité parentale obtenue. Il leur suffira de recueillir deux ans plus tard le consentement des parents auprès soit d'un notaire de la place pour conclure définitivement à une adoption plénière devant le tribunal de grande instance de leur domicile, ce qui privera de manière irrévocable l'enfant de tout lien avec sa famille et sa culture d'origine.

Où se situe, en pareille circonstance, l'intérêt supérieur de l'enfant qui, selon les traités internationaux, doit être la considération primordiale à la matière ?

Quelle évaluation délestant ce montage juridique après 30 ans d'adoption dans ces conditions ?

Qu'advient-il des enfants dont la délégation d'autorité parentale est annulée par un juge suite à une reconnaissance durant les deux premières années de l'enfant ?

À quel instant les adoptions sont-elles priorisées au sein de nos familles pour que nos enfants demeurent au sein de leur univers culturel ?

Que sont devenus ces enfants adoptés ? Reste-t-il obligatoirement en France ? Peuvent-ils, en cas de double nationalité des parents adoptifs être reconduits dans un autre pays ?

Nous ne souhaitons plus que la Polynésie française demeure une terre d'adoption au sein de la République où il est devenu plus aisé d'obtenir un enfant et à moindre coût qu'à l'étranger. L'interdiction de l'adoption directe d'un enfant, âgé de moins de deux ans, doit être respecté et l'aide sociale à l'enfance doit être remise au cœur du processus des enfants qui lui sont confiés comme c'est le cas en métropole pour l'application des mêmes lois.

Nous entendons donner un avis favorable à ce projet d'ordonnance dont nous rappelons à l'État qu'il lui appartient de se porter garant de son effectivité.

Madame la ministre, afin de donner corps aux valeurs que nous entendons défendre, je vous informe de notre intention de déposer une proposition de délibération visant à modifier le code de procédure civile dans ce sens dès lors qu'il n'y a plus lieu d'attendre.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci. Nous avons terminé avec la discussion générale.

Madame la ministre, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** Merci, Monsieur le président. Merci pour vos interventions.

Chère Nicole, sur la question, donc sur le besoin, effectivement, de postes pour gérer ensuite justement les adoptions, donc il y a un certain nombre de demandes de création de postes au sein de la DSFE, notamment d'assistants sociaux qui ont été formulées pour le budget 2023. Donc normalement, on aura les ressources nécessaires pour cette cellule.

Sur l'intervention de Madame Tevahitua, effectivement, il existe deux sortes d'adoption : l'adoption simple et l'adoption plénière. L'adoption plénière c'est vraiment quand on coupe tous les liens avec la famille biologique, donc on change de nom et on coupe vraiment les liens alors que l'adoption simple maintient les liens avec la famille biologique, on peut garder le double nom de famille. Et l'état d'esprit, la philosophie des affaires sociales et de la cellule protection de l'enfance et même nous, le gouvernement, partageons cette philosophie d'aller plus vers des adoptions simples que des adoptions plénières qui correspondent plus à la philosophie et à notre culture de façon générale. Donc ça sera vraiment dans cet état d'esprit que nos travailleurs sociaux iront.

Autre information également que je voulais mettre à votre connaissance, au mois de juillet de cette année, nous avons lancé un appel d'offres pour la réalisation d'un schéma directeur de l'action sociale 2023-2028 pour la Polynésie française dans laquelle toute une partie sera consacrée à la protection de l'enfance et donc de l'adoption en Polynésie française, où on pourra y retrouver, je l'espère, un certain nombre d'éléments nous permettant de mettre en place une stratégie cohérente sur ce sujet-là.

Voilà, dernier point effectivement, et donc je rejoins un certain nombre d'interventions où on appelle et j'en appelle également personnellement à la plus grande vigilance et attention de la part de nos parlementaires sur le décret qui devra passer avant la fin de l'année en prenant en compte les observations de votre assemblée qui ont été émises aujourd'hui.

Voilà, merci. Merci d'avance et merci de votre attention.

**Le président :** Merci. Nous passons au vote de l'avis. Je dispense le rapporteur de la lecture. Pas d'intervention sur l'avis proposé ? Je sou mets au vote. Unanimité ? Unanimité. Merci. L'avis est adopté.

Nous avons terminé avec nos dossiers.

#### **IV) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE**

**Le président :** Nous passons au point IV) Examen de la correspondance. Vous connaissez la procédure pour y accéder.

#### **V) CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**Le président :** Avant de clôturer la séance, je rappelle simplement que nous aurons une séance le 31 octobre, lundi exceptionnellement, où nous entendrons le ROB, le rapport d'orientation budgétaire du gouvernement et je propose aux présidents de groupe une réunion de la conférence des présidents de groupe le jeudi 20 à 8 heures. Les présidents de groupe le jeudi 20 à 8 heures pour la séance du 31. Merci.

La séance est close. *Bon courage* ! Merci.

*(Il est 16 heures 58 minutes.)*

LA SECRÉTAIRE,

  
Béatrice Lucas



LE PRÉSIDENT,

  
Gaston Tong Sang